

L'Option

de Confrontations Europe

Pour une
économie de la confiance
en Europe :

la contribution de
l'économie sociale et solidaire

De la crise à la transformation sociale

sous la direction de Nicole ALIX et Matthieu de NANTEUIL

CONFRONTATIONS



EUROPE

Document bilingue (FR/EN)

Numéro 33 - Janvier 2014

CONFRONTATIONS



EUROPE

227 bd St Germain – F- 75007 PARIS

Tél : + 33(0)1 43 17 32 88 – Fax : +33 (0)1 45 56 18 86

A Bruxelles : 19-21 rue du Luxembourg – B-1000 BRUXELLES

Tél : +32(0)2 213 62 70 – Fax : +32 (0) 2 213 62 79

E-mail : confrontations@confrontations.org

Internet : www.confrontations.org

ISSN 1262-2230

Directrice de la publication : Claude Fischer

Directrice des rédactions : Catherine Véglío

Numéro 33 - Décembre 2013

Prix : 12 €

« Au 104, à la Nouvelle Fabrique, on trouve des outils qu'on n'achète pas ».

Vincent Guimas,
La Nouvelle Fabrique, au 104, à Paris

« Les modèles [qui] illustrent les stratégies que les individus appliquent lorsqu'ils se trouvent dans une situation qu'ils ne peuvent modifier...ne nous disent pas ce que font les individus lorsqu'ils possèdent l'autonomie nécessaire pour élaborer leurs propres institutions et sont en mesure d'influencer les normes et bénéfices perçus ».

Elinor Ostrom,
*Gouvernance des biens communs.
Pour une nouvelle approche des ressources naturelles,
Bruxelles, De Boeck, 2010.*



Remerciements

Ce numéro de l'Option de Confrontations Europe n'aurait pas vu le jour sans la contribution bénévole de nos auteurs, mais aussi sans celle des entreprises qui nous ont apporté leur soutien :

- la Fondation Crédit Coopératif qui a soutenu la création du groupe Economie sociale, cohésion sociale et territoires dès sa création
- le cabinet KPMG, à travers sa Direction de l'économie sociale et solidaire
- le groupe Macif.



Nous remercions aussi Michèle Vignaux,
adhérente de Confrontations Europe, pour sa contribution bénévole.

SOMMAIRE

PRÉFACE, <i>Claude Fisher, Présidente de Confrontation Europe</i>	P 6
UNE VISION POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN EUROPE,	P 8
<i>Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation.</i>	
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS L'UNION EUROPÉENNE,	P 9
SOCLE D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE POLITIQUE, <i>Matthieu de Nanteuil et Nicole Alix</i>	

PARTIE I

Repères et éclairages

PORTER LE DÉFI DE L'ÉCONOMIE DE LA CONFIANCE. UN RÔLE ATTENDU	P 18
POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, <i>Hugues Feltesse</i>	
LE DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE, SES ACTEURS ET LES SERVICES	P 20
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, <i>Jean-Claude Barbier</i>	
LA PERCÉE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL :	P 23
CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES, <i>Jacques Defourny et Marthe Nyssens</i>	
LA CONCERTATION FRANÇAISE SUR L'AVANT-PROJET DE LOI EN MATIÈRE	P 28
D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (2012-2013), <i>Emmanuel Verny</i>	

PARTIE II

Débats et positions d'acteurs

• NUMÉRIQUE ET BIENS COMMUNS

NUMÉRIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :	P 34
LES EMBARRAS ET VOIES DE PROGRÈS, <i>Jacques-François Marchandise</i>	
PROTECTION DES BIENS COMMUNS IMMATÉRIELS, <i>Bastien Sibille</i>	P 36
PARTAGER MON EXPÉRIENCE EN TANT QUE CONTRIBUTEUR AU MOUVEMENT	P 38
DES BIENS COMMUNS, <i>Frédéric Sultan</i>	
NUMÉRIQUE, BIENS COMMUNS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE,	P 41
<i>Débat au sein de Confrontations Europe, séance du 11 septembre 2012</i>	

• GÉNÉRATIONS ET TRANSITIONS DÉMOGRAPHIQUES

ADAPTER LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, <i>Bruno Drevet</i>	P 44
« JUBILACIÓN », TRANSITION VERS UNE RETRAITE UTILE :	P 46
LE « FAIRE ENSEMBLE » DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES 55-75 ANS, <i>Philippe Chabasse</i>	
LA CRISE ANTHROPOLOGIQUE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :	P 47
SA CRISTALLISATION DANS L'EXEMPLE DU VIEILLISSEMENT, <i>Débat au sein de Confrontations Europe, séance du 12 juin 2012</i>	

• **NOUVELLES FORMES D'EMPLOI ET DE PROTECTION SOCIALE**

LES MUTUELLES, DES ENTREPRISES SOCIALES INNOVANTES EN FRANCE P 50
ET EN EUROPE, *Arielle Pieroni- Garcia*

L'EUROPE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES EMPLOYEURS P 53
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, *Sébastien Darrigrand*

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, NOUVELLES FORMES D'EMPLOI, P 55
NOUVELLES FORMES DE PROTECTION SOCIALE,
Débat au sein de Confrontations Europe, séance du 26 octobre 2013

• **MODALITÉS DE FINANCEMENT ET FINANCES SOLIDAIRES**

INFRASTRUCTURES SOCIALES ET MARCHÉ INTÉRIEUR, *Claire Roumet* P 58

POUR UN CONSORTIUM D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE P 60
DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES, EN FAVEUR DE LA RÉINSERTION,
Hervé Bompard-Eidelman

MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES ET ÉCONOMIE SOCIALE P 61
ET SOLIDAIRE, *Pascale Delille*

ASSOCIATIONS : COMMENT VALORISER LES ACTIFS IMMATÉRIELS ? *Bernard Bazillon* P 62

LES ATTENTES DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE P 63
ET SOLIDAIRE FACE À UNE FINANCE EN CRISE, *Jean-Louis Bancel*

PARTIE III

Perspectives anthropologiques

LA CRISE ANTHROPOLOGIQUE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, *Alain Lipietz* P 66

CRISE DU CAPITALISME ET ÉCONOMIE PLURIELLE : P 69
UNE PERSPECTIVE ANTHROPOLOGIQUE, *Matthieu de Nanteuil et Jean-Louis Laville*

PARTIE IV

En guise d'envoi

CRÉER UN CADRE EUROPÉEN FAVORABLE À DES SOLUTIONS D'ÉCONOMIE P 80
SOCIALE ET SOLIDAIRE, *Nicole Alix*

BIOGRAPHIE DES AUTEURS P 86

PRÉFACE

par **Claude Fischer**

Présidente de Confrontations Europe

Ouvrir des perspectives, décloisonner pour confronter et partager des positions, réunir pour donner un nouvel élan à la construction européenne : tel est l'objectif de Confrontations Europe depuis sa création. Un objectif que reprend pleinement à son compte ce numéro spécial de l'Option, intitulé : « Pour une économie de la confiance en Europe : la contribution de l'économie sociale et solidaire ».

« Sortir du corner de tiers secteur », cet horizon – suggéré par Philippe Herzog – a servi de point de repère aux travaux du groupe de Confrontations Europe. Les praticiens de l'économie sociale le savent de longue date, l'économie ne se réduit pas au marché. Mais, pendant trop longtemps, l'économie sociale et solidaire a été perçue comme un secteur à part de l'économie.

Palliant les carences du marché et de l'Etat, ses interventions et son organisation ont été originales, certaines à but non lucratif. Souvent innovantes, elles ont pu servir de références pour la recherche d'alternatives globales au capitalisme. L'économie sociale et solidaire repose essentiellement sur le potentiel d'action des sociétés civiles dont l'Etat, très centralisé, ne se soucie pas assez. Celui-ci définit ses programmes d'action, à plus ou moins long terme, et agit au nom de l'intérêt général, mais mobilise sans la société, considérant les citoyens comme de simples « assujettis ».

Cette époque est révolue. Avec la succession de crises globales qui marquent l'entrée dans le XXI^e siècle, les économies de marché, trop dictées par le court-terme, et les Etats n'arrivent plus à faire face aux mutations du monde, de la technique et de la société. Ils doivent se réformer en profondeur. Dans ce contexte, de mul-

tiples initiatives émergent au sein des sociétés civiles, transgressant les anciennes frontières : de nouveaux besoins de services apparaissent, l'entrepreneuriat social se renouvelle, les associations se développent et avec elles, les formes économiques hybrides... Dans des formes diverses et variées, de nouvelles initiatives en faveur d'une « économie durable » semblent s'affirmer en France et en Europe. Qu'en est-il exactement ? Est-ce un mouvement de fond, porteur de nouvelles formes d'action sociale, économiques et politiques ?

C'est ce mouvement que ce numéro spécial de Confrontations Europe veut analyser, appuyer et amplifier. Favorisant la pleine utilisation des capacités humaines, il est également au cœur du renouveau de notre pacte démocratique. Car nous n'arriverons pas à répondre aux grands défis de la mondialisation sans soutenir le dynamisme des citoyens et l'ensemble des acteurs sociaux et économiques : les entreprises bien sûr, dont nous avons besoin pour favoriser l'innovation, accroître notre compétitivité, améliorer la création de richesses, développer l'emploi ; les services publics qui connaissent une révolution dans de nombreux secteurs ; mais les autres acteurs également, dont la force tient précisément à la faculté d'articuler « au quotidien » économie et société.

Nous ne parviendrons pas à mobiliser les sociétés civiles sur une « politique de civilisation », selon le mot d'Edgar Morin, sans chercher à démocratiser l'économie, c'est-à-dire sans mettre toujours mieux l'économie au service de l'homme, mais plus encore, l'homme au cœur de l'économie. Ce fut le rôle historique du syndicalisme et de la négociation collective que d'ouvrir la voie à une telle

perspective, mais la participation des salariés à la gestion n'est pas encore acceptée. L'économie sociale et solidaire a ouvert la voie à la participation. Mais encore trop limitée, elle doit aujourd'hui s'ouvrir à une réflexion plus globale, relative au pilotage des économies ouvertes dans la mondialisation, et engager des coopérations avec les autres formes publiques et privées de l'économie.

Depuis sa création, Confrontations Europe s'intéresse à :

- la promotion des services et des biens publics, celle des solidarités non marchandes, dans nos sociétés régies par l'économie de marché,
- la contribution de la diversité des formes d'entreprises, privées, publiques ou collectives, leur responsabilité dans la création d'un nouveau type de croissance,
- l'implication des citoyens dans la sphère économique, sociale et culturelle pour une meilleure appropriation des enjeux liés à la construction européenne.

Ce numéro de l'Option est une sorte de laboratoire d'idées et de confrontations entre théorie et pratique, portées par 22 acteurs talentueux pour nous aider à sortir du prêt-à-penser et à redéfinir les possibles. Le Ministre Benoît Hamon nous fait le plaisir de nous apporter sa vision. Leur connaissance de l'économie, de sa diversité, est un formidable levier pour comprendre la complexité de nos sociétés et nous aider à nous mobiliser pour réussir leur transformation.

A l'heure de l'économie de la connaissance, nous sommes toutes et tous des vecteurs de transformation sociale. Tel est le sens que peut revêtir l'économie sociale et solidaire aujourd'hui. Un message qui résonne avec notre engagement à Confrontations Europe depuis 20 ans. ■

UNE VISION POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE en EUROPE

par **Benoît Hamon**

Ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation
Paris, 1^{er} août 2013

La crise des subprimes de 2008, ainsi que la crise des dettes souveraines de 2010, ne doivent pas s'analyser simplement en crises économiques : elles sont symptomatiques de la crise d'un modèle.

Nous devons prendre collectivement conscience que le temps économique ne peut se réduire à un temps court et spéculatif.

Il ne s'agit cependant pas de rompre brutalement avec le modèle dominant. Simple-ment la France, l'Europe, ont besoin de « biodiversité économique ». **L'économie sociale et solidaire, par ses principes de patience et de tempérance, constitue une voie nouvelle et dynamique, et une réponse à la crise économique que connaît l'Europe aujourd'hui.**

Je suis convaincu que l'économie sociale et solidaire est également une solution à la crise politique que connaît l'Europe, qui est avant tout une crise de confiance. Le citoyen européen se sent isolé et le plus souvent impuissant face à la crise qu'il subit. Or, l'économie sociale et solidaire est une économie participative qui fonde son modèle sur l'idée de co-construction et de collaboration. Dès lors, l'économie sociale et solidaire est un instrument de réappropriation du champ économique par le citoyen. La confiance du citoyen européen dans le projet européen passe aussi par cette réappropriation et par les collaborations de fait qu'elle crée.

L'action politique que je mène depuis plus d'un an vise à développer ce modèle économique différent. J'ai présenté le 24 juillet dernier un projet de loi portant reconnaissance et développement de l'économie sociale et solidaire que je défendrai à l'Assemblée à l'automne. La reconnaissance de ce secteur passe par une

définition inclusive de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons, en effet, fait le choix de rassembler sous une même loi les acteurs traditionnels de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) que sont les associations, les coopératives et les mutuelles avec des sociétés commerciales classiques mais qui répondraient aux exigences propres de ce secteur : une gouvernance démocratique, la recherche d'une utilité sociale, l'orientation d'une part des excédents vers les fonds propres de l'entreprise, une limitation des possibilités de spéculer sur le capital.

Cette action de promotion et d'appui au développement des entreprises de l'ESS doit également être menée en Europe.

Il faut que soient levées à l'échelle européenne toutes les barrières qui limiteraient la croissance de l'économie sociale et solidaire. A ce titre, j'ai demandé à la Commission européenne d'adopter une proposition législative sur le statut de la mutuelle européenne. Aujourd'hui les mutuelles ne peuvent pas, comme n'importe quelle autre entreprise, se regrouper au niveau européen sans perdre ce qui fait leur spécificité. Ce type de frein n'est pas acceptable et bride sans raison le potentiel de croissance de l'économie sociale et solidaire.

L'Europe ne peut sortir de la crise en prônant une voie unique. Nous devons nous enrichir de nos acquis et construire ensemble, au niveau européen, une économie patiente et qui répond à des besoins sociaux concrets. Je souhaite porter la voie d'une réponse plurielle. Mon action est guidée par une conviction : l'économie sociale et solidaire est la source d'un grand dynamisme économique et d'un renouveau démocratique. ■

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS L'UNION EUROPÉENNE, SOCLE D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE POLITIQUE

Introduction à l'Option de *Confrontations Europe*.

par **Matthieu de Nanteuil et Nicole Alix**

L'économie sociale et solidaire (ESS) ne manque ni de preuves tangibles de son utilité, ni d'acteurs en charge de son développement. En 2010, elle comptait plus de 14 millions de travailleurs dans l'Union européenne et était présente dans l'ensemble des 27 Etats membres. Permettant une féminisation accrue des emplois, elle est majoritairement constituée d'employés, mais compte également des ouvriers et des cadres¹. Partie d'un noyau de professionnels se réclamant de la tradition associationniste du XIX^e siècle – tradition liée à la critique du capitalisme industriel –, elle regroupe une diversité d'acteurs : associations, coopératives, mutuelles, sans oublier les innombrables initiatives cherchant à ancrer l'économie dans les territoires... De façon générale, elle se caractérise par une variété d'outils et de contextes institutionnels.

Néanmoins, le terme d'économie sociale et solidaire ne se contente pas d'un simple regroupement d'activités multiples. Le critère de « non lucrativité » (*non-profit oriented organisations*), que l'on peut également comprendre sous la forme d'une « lucrativité encadrée », conduit à mettre l'accent sur des initiatives n'ayant pas de finalité utilitaire immédiate. Le plus souvent, cela revient à assumer des objectifs explicites de solidarité et de citoyenneté. Là où le marché utilise les coopérations sociales au service d'un objectif de rentabilité des capitaux investis, son projet est

inverse. Il s'agit de *finaliser l'action économique en fonction des principes du pacte démocratique*. Comme l'écrivent Bernard Eme et Jean-Louis Laille, l'ESS désigne un ensemble de pratiques articulant échanges économiques et engagements citoyens (Eme, Laille, 1994, 2005). Elle est tout sauf une simple philanthropie sociale.

Malgré cette contribution décisive, plusieurs observateurs avisés – les Québécois en particulier –, considèrent que ce « géant économique » demeure un « nain politique » à l'échelle de l'Europe. De fait, si l'économie sociale et solidaire ne cesse de se renforcer dans l'espace politique européen, la reconnaissance de sa spécificité demeure incertaine : « militants professionnels » ou « professionnels engagés », double finalité économique et sociale, financements hybrides, contextes institutionnels disparates, tout plaide pour en faire un objet politique étrange, ne parvenant pas à trouver sa place dans le paysage européen qui a été façonné par un demi-siècle de partage sans nuance entre Etat et marché.

Pourtant, durant cette même période, les sociétés civiles européennes ne se sont pas résignées : elles ont su faire preuve de dynamisme pour bousculer une frontière de plus en plus poreuse, relever le défi des nouveaux besoins sociaux (soin aux personnes vulnérables, soutien à la création artistique, défi du numérique, etc.), mais aussi inventer d'autres stratégies face au risque d'une

¹En 2009/2010, l'économie sociale fournit dans l'UE un emploi rémunéré à plus de 14,5 millions d'Européens, soit 6,5% de la population active de l'UE à 27 et environ 7,4% dans les 15 « anciens pays membres ». Dans des pays comme la Suède, la Belgique, l'Italie, la France et les Pays-Bas, elle représente entre 9 et 11,5% de la population active (CESE, 2012).

« société de marché » que les Etats ne parviennent plus à endiguer. Cette capacité d'action a donné lieu à des orientations culturelles variées : ici, le rôle joué par le mouvement d'économie sociale et solidaire est considéré comme inhérent à l'identité nationale, là il demeure encore marginal. Dans tous les cas, une série de pratiques s'est mise en mouvement, capable d'articuler enjeux économiques, besoins sociaux et engagements politiques.

L'Union européenne a longtemps regardé ces pratiques avec dédain, en les qualifiant de « pratiques dérogatoires » : de fait, ces pratiques dérogent au « droit de la concurrence » qui règle les échanges économiques, sans s'identifier à l'action publique, qui relève de la compétence exclusive des Etats et de leurs administrations décentralisées. Mais au fil des années, alors que ces initiatives n'ont cessé de se développer et d'imprégner le tissu social, alors que les marchés comme les Etats sont entrés dans une crise profonde, cette vision restrictive est apparue de plus en plus déconnectée des réalités.

Le caractère apparemment « dérogatoire » de l'économie sociale et solidaire n'est pas un défaut, un manque : c'est un vecteur d'innovation socio-économique et de redynamisation de l'espace public. Sa force tient précisément à ce qu'il interroge l'architecture juridico-institutionnelle des sociétés contemporaines en leur point névralgique, qui est celui de la frontière « impensée » entre l'Etat et le marché.

LE CONTEXTE DE L'UNION EN 2013. LES SUITES DU « SINGLE MARKET ACT FOR A HIGHLY COMPETITIVE SOCIAL MARKET ECONOMY »

Le lancement, en 2010, du Single Market Act (SMA) ouvre-t-il de nouvelles perspectives ? A l'occasion du vingtième anniversaire de l'Acte Unique, initié par Jacques Delors en 1992, la Commission entendait jeter les bases d'un « nouveau marché unique, créateur d'emplois, capable de relever les défis de la cohésion sociale et du développement durable » (Commission européenne, 2010, p. 4). Le projet s'articule autour de trois enjeux : « mettre en œuvre une croissance forte, soutenable et équitable ; mettre les citoyens au cœur du marché unique ; favoriser une meilleure gouvernance et un meilleur dialo-

gue autour du marché unique » (*ibid.*, p. 5). Au-delà de caractéristiques récurrentes (protection des consommateurs, soutien à l'activité entrepreneuriale, spécialement pour les PME, amélioration du système fiscal, en particulier en matière de TVA), on peut relever plusieurs nouveautés, parmi lesquelles :

- l'idée que le marché unique doit être tiré par une « économie de services » ;
- le soutien à la finance et à l'investissement de « long-terme » ;
- l'amélioration de l'offre de « service publics », en vue de services à la fois plus efficaces, plus innovants, et davantage tournés vers le développement durable ;
- la réforme de la « Directive sur les qualifications professionnelles » ;
- enfin, le soutien à « l'entrepreneuriat social » (« social business »).

C'est évidemment ce dernier point qui, ici, retiendra notre attention. L'importance que la Commission Européenne semble prête à accorder au vaste champ du « social business » est-elle de nature à engager l'Europe sur la voie de réformes structurelles, à la hauteur des défis du moment ? Ce terme, généralement traduit en français par « entrepreneuriat social », désigne-t-il un nouveau segment du capitalisme de marché, un geste responsable mais limité de la part de certains employeurs ou un mouvement plus large ? Peut-on aller jusqu'à y voir un basculement de la doctrine communautaire, reconnaissant les efforts de renouvellement de la solidarité au sein des sociétés civiles ?

De telles questions ne sont pas anodines. La crise qui secoue les vieilles Nations européennes n'est pas simplement économique, sociale, écologique. Elle est tout aussi fondamentalement politique. Elle traduit une crise des modalités d'intervention des sociétés civiles sur la trajectoire de leur développement. Alors que la crise grecque aurait pu se traduire par un renforcement des mécanismes de coopération financière et, peut-être, l'émergence d'un fédéralisme financier, l'action de l'UE est restée très en retrait de ce qu'aurait nécessité une action européenne de long terme, centrée sur la requalification de l'appareil productif, le couplage emploi-formation et la création de

« biens publics européens », pour reprendre le diagnostic de Philippe Herzog (Herzog, 2012). Parallèlement, elle s'est révélée incapable de réfléchir aux conditions de production ou d'appropriation de la nouvelle régulation financière par les populations, considérant la société civile comme une simple variable d'ajustement en contexte de crise. De moyen, l'austérité est devenue une fin.

Face à ces réductionnismes, le mouvement impulsé par les pratiques d'ESS prend une coloration et une signification particulières. Il ne constitue qu'un élément de réponse face aux difficultés du moment. Mais sa portée va bien au-delà des pratiques qui se réfèrent explicitement à lui. Il indique que les scénarios de sortie de crise sont intrinsèquement liés à la reformulation d'une stratégie globale de régulation du capitalisme, avec et au-delà des Etats. Il rappelle aussi que, dans ce domaine, rien ne sert de vouloir faire table rase : à la politique du tout ou rien, il oppose le réalisme des pratiques citoyennes articulant rationalité économique et dynamiques socio-politiques.

C'est ici que *la notion de « confiance » prend tout son sens*. L'efficacité du marché suppose l'existence de liens de coopération fondés sur la confiance mutuelle. Cependant, laissé à lui-même, le marché défait les principes de civilité nécessaires à l'établissement de ce que Durkheim nommait « une conscience morale ». Par ce biais, il sape les conditions de son propre fonctionnement. Face à cela, les Etats sociaux sont appelés à jouer un rôle décisif. Mais confrontés aux contradictions de l'action bureaucratique, à l'affaiblissement de leur souveraineté par la mondialisation et à la mise en concurrence de leurs systèmes sociaux, ils ne peuvent assumer seuls le rôle qui leur est conféré.

Il y a donc un enjeu crucial à redonner toute sa force aux liens de confiance dans la société. Comme n'a cessé de le souligner Jürgen Habermas à travers le concept d'« agir communicationnel », l'importance accordée à l'interaction suppose de construire un cadre de délibération dégagé de l'emprise du pouvoir et de l'argent, un cadre susceptible de renouveler le pacte démocratique dans la modernité (Habermas, 1983, 2003).

Dans un texte récent, Philippe Herzog va dans le même sens : il insiste à la fois sur le développement du « capital social » des acteurs privés et sur la construction de nouveaux « biens publics » : « L'économie des réseaux et des plateformes suscite des configurations [...] avec agglomération d'informations et valorisation de capital social par les acteurs privés, alors que la doctrine de concurrence veut couper en morceaux des activités où la coopération et l'intégration sont consubstantielles. Elle combat les péréquations pour le financement d'activités alors que celles-ci concourent aux effets d'agglomération. Il est prouvé qu'une politique de concurrence ne peut avoir un effet positif pour l'innovation que si elle se soumet à une approche différenciée des secteurs et une approche renouvelée du bien public » (Herzog, 2012, p. 3).

Le mouvement impulsé par l'économie sociale et solidaire prolonge ce raisonnement, en lui donnant une traduction concrète. Sur les traces d'Hannah Arendt, il dessine un nouvel « agir commun », capable de finaliser la rationalité économique dans un contexte de crise et de contribuer à une nouvelle définition de l'action collective orientée vers la solidarité (Arendt, 1988).

Voilà pourquoi *la construction d'un cadre juridico-institutionnel capable de reconnaître ce mouvement est de plus en plus urgent* : pour l'économie de l'Union européenne, mais aussi pour la construction d'un espace public de discussion capable de prendre en charge les questions économiques – condition de la formation d'une société civile européenne aujourd'hui inexistante. C'est dans cette perspective que Confrontations Europe a décidé de la création d'un groupe de travail, en janvier 2011, intitulé « Economie sociale et solidaire, cohésion sociale et territoires ». Celui-ci s'est mis en place dans le cadre de la thématique des Entretiens économiques européens de 2012, *Pour une meilleure appropriation du marché européen pour construire une économie sociale de marché solidaire*.

Dirigé par Matthieu de Nanteuil puis Nicole Alix, ce groupe avait pour ambition, dès sa création, d'organiser la confrontation d'idées pour mieux comprendre la complexité d'un champ en plein

essor, mais aussi pour en saisir la dimension opératoire en contexte européen². Ce sont ces éléments dont rend compte ce numéro spécial de l'Option de Confrontations Europe : publié de façon bilingue, il entend renforcer l'attention des décideurs européens sur des pratiques où se donne à voir l'engagement citoyen et la dynamisation économique des territoires. Avant d'en présenter l'organisation générale, un bref travail de clarification est nécessaire.

ENTREPRENEURIAT SOCIAL, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE TENSION À EXPLORER

La publication du SMA suppose de lever une ambiguïté quant à la définition du champ ouvert par l'économie sociale et solidaire. En s'attachant au terme plus vaste, et plus flou, de « social business », le texte de référence de la Commission européenne passe sous silence la différence entre : a) les organisations de type capitaliste dont le but est de faire de l'action sociale un vecteur de *profitabilité* ; b) les entreprises sociales dont l'objectif comprend une dimension sociale mais dont les règles de fonctionnement visent à réaliser cet objectif *de la façon la plus efficace possible* ; c) les autres initiatives d'économie sociale et solidaire, qui entendent infléchir le fonctionnement économique dominant à travers une perspective de démocratisation de l'économie, en adaptant leurs modes de gestion à la spécificité des groupements de personnes et aux modes de gouvernance qu'ils impliquent.

Cette classification, assez sommaire, gagne à être nuancée. Elle doit être resituée dans le contexte d'une évolution structurelle, qui tient au fait que le capitalisme de marché est devenu le foyer d'initiatives spécifiques (catégorie a, dans la classification ci-dessus). Comme le montrent certains chercheurs (Janssen et Schmitt, 2011), ces initiatives contiennent une certaine dimension

critique : elles remettent en cause la figure de l'entrepreneur calculateur et omniscient, dont la seule perspective serait la rentabilité immédiate des capitaux investis. De telles initiatives adoptent des comportements dont la rentabilité est souvent *différée* dans le temps. Elles n'en demeurent pas moins attachées aux règles générales du capitalisme de marché, pour qui le changement d'objectifs à atteindre – dans ce cas, des finalités « sociales » – n'implique pas un changement de la culture économique sous-jacente.

Les différentes approches (a, b et c, selon la classification ci-dessus) ont donc leur utilité, à condition de préciser ce qu'elles recouvrent. Par exemple, il importe de faire la distinction entre :

- les « entreprises sociales », qui sont guidées par le principe selon lequel l'activité économique est un moyen pour atteindre les objectifs sociaux ou sociétaux. Dans ce cas, les profits sont principalement réaffectés à l'objet social et la gouvernance reflète, d'une manière ou d'une autre, l'objet d'intérêt général³;
- les entreprises « collectives » de l'économie sociale (groupements de personnes : associations, coopératives, mutuelles), à l'origine du mouvement de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cas, il existe une gouvernance démocratique par les membres, la distribution du profit est soit nulle soit limitée, une partie de la valeur ajoutée est mise en réserve, les réserves sont affectées à l'intérêt général, avec une propriété collective (organisation sans propriétaire individuel). Ces organisations mettent en œuvre le principe de « double qualité », où la personne est à la fois salarié et actionnaire, consommateur et actionnaire, ou encore citoyen et consommateur. En pratique, ceci permet de voir les contradictions d'intérêt qui nourrissent la vie commune comme autant de tensions qui traversent chacun d'entre nous (Herzog, 2010).

²En plus des personnes ayant contribué à ce numéro, les participants à ce groupe de travail étaient : Marie-France Boudet, alors secrétaire générale de Confrontations Europe ; Guillaume Filhon, alors à la Représentation auprès de l'Europe des Institutions de Sécurité sociale française (REIF) ; Claude Fischer, présidente de Confrontations Europe ; Laurent Ghékière, Head of EU Office, Union Sociale pour l'Habitat ; Philippe Herzog, président d'honneur de Confrontations Europe ; François Michaux, ex-directeur de la prospective au sein du Groupe Renault, chargé de mission pour Confrontations Europe ; Véronique Ollivier, alors directrice du Bureau de Bruxelles de Confrontations Europe.

³Une définition normative de l'entreprise sociale a été apportée dans le Règlement sur les fonds d'entrepreneuriat social européens : une entreprise sociale se définit avant tout par des « effets sociaux positifs et mesurables » en faveur de « personnes vulnérables, marginalisées, défavorisées ou exclues ou selon une méthode de production de biens ou de services qui soit la matérialisation de son objectif social », sous réserve que « les distributions de bénéfices ne compromettent pas son objectif essentiel » et que des comptes soient rendus « notamment par l'association de son personnel, de ses clients et des parties prenantes concernés par ses activités économiques ». Source : Règlement (UE) n°346/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens.

Parallèlement, certains travaux relèvent que, pendant une certaine période et dans certains pays, l'économie sociale a désigné des opérateurs quasi-publics ayant accompagné la mise en œuvre de l'Etat-providence, là où l'économie solidaire aurait gardé une origine populaire : elle puiserait son originalité dans la tradition de l'associationnisme ouvrier, qui entendait faire obstacle à la déshumanisation du capitalisme industriel en créant des communautés d'échange à l'échelle locale (Castel, 1995 ; Laville, 2010). De façon générale, la proximité de l'économie sociale et de l'économie solidaire avec le mouvement ouvrier est une question qui reste à éclairer par la recherche.

C'est la raison pour laquelle, au regard de ces différentes approches, nous proposons une conceptualisation européenne de l'économie sociale et solidaire qui regroupe l'ensemble des initiatives économiques non-capitalistes orientées vers le renforcement de la solidarité ou de la

citoyenneté, sans sous-estimer les différences importantes qui les séparent. Cette définition est proche de l'idéal-type d'entreprise sociale, proposée par Marthe Nyssens et Jacques Defourny dans un article de ce numéro (cf. infra). Elle permet toutefois de souligner l'importance du mode de valorisation de l'action économique, comme critère de différenciation entre organisations et comme socle d'une nouvelle économie politique. Comme le rappellent ces auteurs, l'entreprise sociale vient de l'économie sociale et solidaire – ses principes sont largement inspirés par les valeurs du monde associatif –, alors que toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire ne sont pas des entreprises sociales.

On peut également inscrire des différences de terminologies et d'approches dans une perspective historique. Selon Benoit Lévesque, les grandes crises génèrent de nouvelles « grappes d'économie sociale » (Lévesque, 2009) :

1848-1850	Crise de la régulation à l'ancienne, diffusion du salariat	Sociétés de secours mutuel Coopératives de travail
Fin du XIX ^e siècle	Crise de l'accumulation	Coopératives agricoles Epargne et crédit
1920-1930	Crise de la régulation concurrentielle et passage à une nouvelle norme de consommation	Coopératives de consommation Coopératives d'habitation
1980-1981	Crise du fordisme et du providentialisme	Nouvelles grappes d'économie sociale - développement local - services de proximité - insertion - finance solidaire
Crise actuelle	Crise de la régulation et de l'accumulation ; crise financière, économique, écologique, politique, sociale	- Réponse aux urgences résultant de la crise (1) - Recherche de transition et de transformation (2)

(1) Réponses aux urgences résultant de la crise :

- besoins élémentaires non satisfaits
- besoins de reconversion professionnelle et économique
- choix plus élevé pour travail autonome
- endettement plus élevé et volonté de s'en sortir
- territoires orphelins et secteurs abandonnés ou négligés

(2) Recherche de transition et de transformation :

- *Productions et services basés sur la proximité et sur l'immatérialité :*
 - culture et loisir, services aux personnes
 - économie créative, innovation ouverte (participation des usagers)
 - économie immatérielle reposant sur compétence, savoir, expérience
 - productions artisanales
 - produits du terroir, achat local, relocalisation de l'économie
 - innovations sociales
- *Recherche d'une croissance fondée sur la qualité et la faible consommation d'énergie*

Cette mise en perspective permet de rappeler que l'économie sociale et solidaire a toujours apporté des réponses en période de crise : elle a permis de construire des solutions différenciées, à la fois de court terme pour répondre aux urgences et de plus long terme pour préparer l'économie à venir. Promue par des groupes sociaux qui cherchèrent à trouver des réponses de proximité à leurs besoins, l'ESS a été fille de la nécessité autant que promotrice de la mixité sociale.

Dans la régulation des marchés comme dans le nouveau modèle de société que l'Union européenne est appelée à inventer, l'économie sociale et solidaire doit donc occuper une place à part entière, d'autant que la révolution numérique et énergétique l'amène à jouer de nouveaux rôles.

Dans son ensemble, l'ESS repose sur une implication des citoyens dans la sphère économique en vue d'une finalité de solidarité et de citoyenneté – une implication non contrainte où l'on partage les bénéfices et pas seulement les coûts. Or, dans certains Etats membres comme au plan européen, ces initiatives à dimension citoyenne sont encore souvent suspectées d'amateurisme, considérées comme inadaptées par les grandes entreprises, parfois accusées de concurrence déloyale au regard des principes de marché « pur », car elles mixent ressources privées, publiques et domestiques. L'heure est au contraire à leur déploiement.

Pour les portefeuilles d'actifs financiers et les façons d'entreprendre, la diversité est facteur de stabilité ; elle l'est aussi pour garantir la cohésion sociale dans un monde de liens réticulaires, quand l'intégration verticale réalisée par les Etats-Nation est durablement enrayée. C'est dans cette perspective que ce numéro a été conçu.

DE LA CRISE À LA TRANSFORMATION SOCIALE

Celui-ci se découpe en quatre parties :

- la première partie (« **Repères et éclairages** ») regroupe quatre contributions. Après avoir précisé les enjeux d'une « économie de la confiance » (Hugues Feltesse), elle rend compte du cadre juridique de l'Union européenne susceptible de reconnaître la spécificité de l'ESS, tout en soulignant les difficultés d'une telle entreprise (Jean-Claude Barbier). La troisième contribution permet, en restituant la généalogie des « écoles

théoriques », de préciser les rôles respectifs de « l'entreprise sociale » et de « l'économie sociale et solidaire » dans l'évolution des pratiques économiques poursuivant des finalités sociales (Jacques Defourny, Marthe Nyssens). Enfin, un dernier texte évoque « la concertation française sur l'avant-projet de loi en matière d'ESS (2012-2013) » (Emmanuel Verny) ;

- la deuxième partie (« **Débats et positions d'acteurs** ») donne la parole à ceux qui, sur le terrain, font la réalité de l'ESS dans toute sa diversité. Ces contributions ont toutes été présentées lors des différentes séances de travail du Groupe « Economie sociale et solidaire, cohésion sociale et territoires ». Elles ont été suivies de nombreux échanges, qui montrent à quel point les pratiques d'ESS recèlent des potentialités prospectives sur les questions de société. Quatre thématiques ont été retenues, les trois premières étant suivies d'un résumé des échanges :

- **numérique et biens communs** : la réflexion sur « numérique et biens communs, les embarras et voies de progrès » (Jacques-François Marchandise), « la protection des biens communs immatériels » (Bastien Sibille), « le partage d'expérience dans les mouvements des biens communs » (Frédéric Sultan), avec un exemple apporté par Nathalie Parent ;
- **générations et transitions démographiques** : le rôle de l'ESS dans « l'adaptation de la société au vieillissement de la population » (Bruno Drevet), « le "faire-ensemble" des 55-75 ans » (Philippe Chabasse) ;
- **nouvelles formes d'emploi et de protection sociale** : le point de vue des mutuelles, « entreprises sociales innovantes » (Arielle Pieroni-Garcia), la « responsabilité sociale des employeurs de l'ESS en Europe » (Sébastien Darrigrand) ;
- **modalités de financement et finances solidaires** : le lien entre « infrastructures sociales et marché intérieur » (Claire Roumet), le développement d'un « consortium d'économie sociale et solidaire dans les établissements pénitentiaires, en faveur de la réinsertion » (Hervé Bompard-Eidelman), l'articulation entre ESS et « monnaies locales complémentaires » (Pascale Delille), l'évaluation des « actifs immatériels » par les associations (Bernard Bazillon), « les attentes des entreprises de l'ESS face à une finance en crise » (Jean-Louis Bancel).

- la troisième partie (« *Perspectives anthropologiques* ») propose de situer ces contributions dans la perspective plus longue d'une réflexion anthropologique. Elle rappelle que ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'une « crise anthropologique », qui est celle du processus d'individuation caractéristique de la modernité. L'individuation marque la fin des solidarités traditionnelles – issues des Eglises et des familles – et l'invention de liens de solidarité « organique ». Longtemps assurés par le couple marché-Etat – en particulier « l'Etat fordiste », mais « qui a été détruit par le libéral-productivisme » –, ces liens n'ont pas su relever le double défi du vieillissement et de la solitude. Ils sont désormais à reconstruire du côté de formes économiques et politiques hybrides, ancrées dans les territoires (Alain Lipietz). S'attachant à une compréhension globale de la crise à travers le concept de « désencastrement » de Karl Polanyi, une deuxième contribution permet de faire ressortir les trois axes fondateurs de l'ESS : « réciprocité », « proximité », « reconnaissance ». Au plan anthropologique, ces axes dessinent la voie d'une économie de la confiance : ils visent à développer une stratégie globale de régulation du capitalisme de marché à partir de la reconnaissance de pratiques économiques alternatives, dont les finalités participent au renouveau du pacte démocratique (Matthieu de Nanteuil, Jean-Louis Laville) ;

- voilà pourquoi, dans une dernière partie (« *En guise d'envoi* »), il s'agit de faire de la reconnaissance juridico-institutionnelle de l'ESS un enjeu de premier plan. « Créer un cadre européen favorable à des solutions d'économie sociale et solidaire » ne vise pas seulement à inventer de nouveaux scénarios de sortie de crise : il s'agit de s'engager dans la transformation des rapports sociaux, pour renouveler notre conception du vivre-ensemble et bâtir une politique à la hauteur des ambitions européennes (Nicole Alix).

La crise conduit à réhabiliter les innombrables formes économiques hybrides que l'Europe avait jusqu'ici éliminées de sa vision de la société, au nom d'une conception réductrice des rapports Etat-marché. Alors que la construction des institutions de l'Union européenne se fait aujourd'hui sur fond d'anomie ou de fragmentation des sociétés civiles, la crise suppose de voir dans les pratiques économiques orientées vers la solidarité une condition de la politique européenne à venir.

Il ne saurait y avoir d'approfondissement de la démocratie politique sans démocratisation de la sphère économique : tel est le pari, pratique et théorique, de ce numéro spécial de l'Option de Confrontations Europe. ■

Bibliographie

Arendt H. (1988), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, [1961].

Comité économique et social européen (2012), *L'Economie sociale dans l'Union Européenne. Rapport d'information élaboré par le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC)*, Bruxelles, CESE.

Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

Commission européenne (2013), *Règlement (UE) n°346/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens*, Bruxelles, Commission européenne.

- (2010), *Your Single Market? Single Market Act for a Highly Competitive Social Market Economy*, Bruxelles, Commission européenne.

Eme B. et Laville J.-L. (2005), « Economie solidaire », in Laville, J.-L., Cattani, A.-D., (eds) *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, Paris, pp.253-260 ;

- (1994), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

Habermas J. (2003), *L'intégration républicaine : essai de théorie politique*, Paris, Fayard.

- (1983), *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Cerf.

Herzog P. (2012), « Pour la mise en place d'une stratégie européenne de compétitivité industrielle intégrée et solidaire », *Lettre ouverte de Confrontations Europe*, Paris, Confrontations, 10 septembre ;

- (2010) *Une tâche infinie. Fragments d'un projet politique européen*, Paris, Ed. du Rocher.

Janssen F. et Schmitt C. (2011), « L'entrepreneur, héros des temps modernes ? Pour une analyse critique de l'entrepreneuriat », in Taskin L. et de Nanteuil, M., *Perspectives critiques en management*, Bruxelles, De Boeck, p. 163-184.

Laville J.-L. (2010), *Politique de l'association*, Paris, Seuil.

Lévesque B. (2009), Communication à la 2e Conférence internationale de l'économie sociale du CIRIEC, Osterund, 1-2 octobre, et table-ronde Innovation sociale entre théorie et pratique, Caen, 26 novembre.



Repères et éclairages

PORTER LE DÉFI DE L'ÉCONOMIE DE LA CONFIANCE. UN RÔLE ATTENDU POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

par **Hugues Feltesse**

« Il serait temps que les décideurs politiques, au-delà de l'omniprésence de l'appel à la confiance dans leurs discours, prennent effectivement en compte cette dimension structurelle de la croissance dans les priorités de leurs politiques économiques et sociales ».

Le Conseil européen de Lisbonne avait arrêté comme objectif ambitieux de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 », afin de répondre aux besoins de croissance durable de nos sociétés en termes d'emplois, de compétitivité, d'environnement et de cohésion sociale. Force est de constater que cette promesse n'a pas été tenue et le nouveau plan stratégique arrêté par le Conseil européen pour les dix ans à venir a repoussé à 2020 la plupart des objectifs chiffrés que comportait la stratégie de Lisbonne.

Certes les crises financière puis économique et maintenant politique avec la crise de la dette ont mis à mal l'ambition affichée. Mais ce serait faire preuve d'un aveuglement grave que de considérer que les raisons de cet échec sont seulement conjoncturelles alors qu'elles sont avant tout structurelles.

LA CONFIANCE À LA BASE DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Pour que l'économie de la connaissance se développe il faut qu'elle puisse prendre appui sur une économie de la confiance. En effet un nombre croissant d'économistes partage l'idée que les facteurs de production (le capital et le travail)

n'expliquent qu'une partie du développement économique. D'autres facteurs doivent être pris en compte comme l'éducation (qualifiée de capital humain) et la technologie, mais aussi le capital social dont la confiance est une, sinon la, composante essentielle.

Considérant les échecs d'une part de la gestion uniquement étatique et d'autre part de la promotion de la propriété privée comme instrument universel de gestion des ressources et de l'environnement, Elinor Ostrom, la *première femme à recevoir le « Prix Nobel » d'économie* en octobre 2009, a ainsi mis l'accent sur la nécessité de rapports de confiance et de réciprocité pour une économie responsable dans l'exploitation de ressources en propriété commune (biens publics ou biens communs). Cette analyse rejoint la large panoplie de travaux de recherche économique et/ou sociale depuis le milieu des années 80 sur le rôle de la confiance dans le développement de la performance économique, dans les domaines tant macro- que micro-économiques (Laurent E. 2012)⁴.

Si le concept de confiance est complexe, comporte plusieurs définitions et diverses formes, et s'accompagne de critiques sur l'absence de pertinence des indicateurs utilisés, il faut se féliciter que progressivement la recherche dans les

⁴ L'auteur expose et clarifie les dimensions réelles et opérationnelles de la confiance dans l'économie.

différentes disciplines économiques et sociales le place au cœur du renouvellement des changements de l'entreprise et du marché, comme de l'émergence de la coopération, de la cohésion et des nouvelles structures d'interaction. Ceci constitue un revirement par rapport à une longue période de prédominance néo-classique où ce facteur, après avoir pourtant été souligné par Adam Smith comme essentiel pour l'essor des transactions économiques et par Keynes comme clé de voûte du système de production, de consommation et d'échange, a fait l'objet d'une grande négligence. Il serait temps que les décideurs politiques, au-delà de l'omniprésence de l'appel à la confiance dans leurs discours, prennent effectivement en compte cette dimension structurelle de la croissance dans les priorités de leurs politiques économiques et sociales.

SUR QUOI REPOSE L'ÉCONOMIE DE LA CONFIANCE ?

«La confiance se présente (...) comme une expérience interindividuelle reposant en partie sur un calcul fondé sur l'intérêt, calcul immergé dans un bain social » écrit l'économiste Eloi Laurent dans *Pour une économie de la confiance* (Laurent, 2012, p. 35). La confiance n'est donc pas une situation acquise durablement par voie coercitive (comme le prévoient les formes d'économie administrée) et/ou de compétition (comme le promulgue l'esprit de modernité). C'est une dynamique qui doit être gérée en tant que processus interactif ou en tant que continuum. Pour y parvenir, une approche globale et durable est nécessaire. Elle s'établit sur des conditions interdépendantes telles que : la qualité des relations sociales, la réduction des inégalités, la fiabilité des informations, la proximité ou la réduction des distances sociales, l'état de droit et la sécurité juridique ou judiciaire, une éducation porteuse d'une culture de « sociabilité spontanée », l'engagement collectif⁵, l'échange, la réciprocité, la vigueur des processus de coopération horizontale.

UNE PRIORITÉ POUR L'ESS

Ces conditions sans nul doute seraient particulièrement propices au développement de l'économie de la connaissance car favorisant le décloisonne-

ment, un partage large des connaissances et des innovations entre les entreprises et en leur sein, ainsi que promouvant l'intelligence collective.

L'économie sociale et solidaire est particulièrement en phase avec les dynamiques qu'appellent le choix de l'économie de la confiance qui est déjà largement sien : proximité, solidarité, engagement collectif, mobilisation la plus large possible des personnes et des ressources au service d'une cause, implication citoyenne, réciprocité, réduction des écarts de rémunération, participation, communautés reliant usagers et producteurs... Il serait bien que l'Europe soit plus attentive à l'intérêt de ses pratiques et intègre au premier rang de ses priorités pour les prochaines années la promotion de ce moteur nécessaire que constitue l'économie de la confiance. ■

Bibliographie

Fukuyama F. (1995), *Trust. The Social Virtue and the Creation of Prosperity*, New York, The Free Press.

Knack S. & Keefer (1997), "Does Social Capital Have an Economic Payoff? A Cross-Country Investigation", *Quarterly Journal of Economics*, 112 (4), p. 1251-1288.

Knack P.J. & Zak S. (2001), "Trust and Growth", *The Economic Journal*, 111 (470), p. 295-321

Glaeser et al. (2000), "Measuring trust", *Quarterly Journal of Economics*, p. 811-846.

Laurent E. (2012), *Pour une économie de la confiance*, Paris, Editions la Découverte, collection Repères.

Putnam. R. D. (2001), *Bowling Alone : The collapse and revival of American Community*, New York, Simon and Schuster.

Putnam R. D., Leonardi R., & Nanetti R. Y. (1994) *Making Democracy Work: Civic traditions in modern Italy*, Princeton, Princeton university press.

⁵ Putnam expose, notamment à partir de la comparaison entre le Nord et le Sud de l'Italie, que les réseaux d'engagement civique produisent des normes d'une réciprocité générale qui favorise l'émergence de la confiance sociale

LE DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE, SES ACTEURS ET LES SERVICES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

par *Jean-Claude Barbier*

« *Le droit actuel de l'Union est en effet fondé sur une vision unique, étriquée, de l'économie, composée d'agents qui sont tous des "entreprises", toutes en concurrence les unes avec les autres* ».

L'économie dite *sociale et solidaire* (ESS) constitue un enjeu économique, politique et social très important pour l'avenir. Prendre la mesure de celui-ci n'est pas facile car les différences institutionnelles nationales font obstacle à une considération transnationale. Le rôle de l'Union européenne (UE) dans ce domaine passe par la notion juridique cardinale de services sociaux d'intérêt général. La littérature spécialisée a fourni un travail considérable dans les dernières années pour délimiter les activités qui appartiennent à la catégorie ESS, sans pour autant réussir à trouver une définition entièrement consensuelle. Cette situation exige sans doute un investissement juridique accru, qui semble la condition d'une reconnaissance entière de l'économie sociale et solidaire. Le droit actuel de l'Union est en effet fondé sur une vision unique, étriquée, de l'économie, composée d'agents qui sont tous des « entreprises », toutes en concurrence les unes avec les autres. L'Union ne peut se contenter, compte tenu de son histoire, de la réduction à une seule forme d'activité économique.

Dans l'article qui suit, nous nous limitons à un regard critique sur le rôle du droit de l'Union dans le droit des services sociaux. Le droit de l'Union est marqué par un certain nombre de traits qui le rendent étrange, étranger aux acteurs du secteur des services sociaux (Barbier et Colomb, 2012), voire inutilisable, ou encore dangereux et nocif, c'est ce que nous voyons en première partie.

Cette situation n'est pourtant pas inéluctable : elle résulte de l'accumulation historique de la pratique de ce droit, mais nous soulignerons que les conséquences futures du droit de l'Union dépendent beaucoup de la façon dont les acteurs légitimes s'en saisiront.

LES PROBLÈMES POSÉS PAR LE DROIT DE L'UE

Nous regrouperons les traits problématiques en quatre points, pour simplifier. *Le premier trait* qui pose problème est celui de l'asymétrie de l'ordre juridique de l'Union. Alors qu'associées au droit de la concurrence, les libertés de circulation et d'établissement constituent un socle juridique hiérarchiquement supérieur dans l'ensemble de l'Union, parce qu'elles sont censées permettre une meilleure concurrence et un meilleur fonctionnement du marché commun. Les droits sociaux ne sont en quelque sorte pris en considération qu'en tant qu'ils pourraient être affectés par le fonctionnement du marché (ou, vice versa, affecter son fonctionnement). Mais leur application « pour eux-mêmes » ne constitue pas, à proprement parler, une tâche politique explicite de l'UE, *sauf exception*. Même si ces exceptions se sont étendues à plusieurs domaines depuis le traité de Rome, la législation primaire qui mentionne l'importance de la dimension sociale de l'Union est peu praticable, difficilement ou très indirectement justiciable. Dans de nombreux

domaines que nous n'aurons pas le temps ici d'analyser en détail, tout se passe comme si la « législation sociale » de l'Union⁶ avait surtout un caractère « symbolique » : cela s'applique au tout premier rang à la Charte des droits fondamentaux de l'Union, désormais référée à l'article 6 du traité de l'Union (TUE). En effet, cette charte contient surtout, en matière sociale, des droits non directement justiciables au niveau européen, et qui relèvent, pour leur concrétisation, des législations nationales. La façon dont la Commission européenne traite, depuis les débuts de la crise économique, l'application des conventions internationales sur les droits sociaux est un exemple frappant de cette asymétrie⁷.

Le second trait tient à l'extension progressive, par un phénomène de contagion, du champ d'application du droit économique de l'UE dans le domaine social. Alors que la structure des compétences en matière sociale n'a pas apparemment bougé, le droit économique de l'UE bouscule et modifie l'application nationale des droits sociaux dans tous les pays. Ainsi, à l'origine des communautés, l'article du traité de Rome concernant les services dits d'intérêt général ne s'appliquait en aucune manière aux services sociaux. Désormais, la directive « services » de 2006, qui en découle, permet l'inclusion des services sociaux, y compris pour des populations vulnérables, dans la logique de la concurrence : des États membres, comme la France et la plupart des pays de l'Europe centrale, y appliquent des critères de mise en concurrence avec le secteur privé. La notion même de « service public », qui reste une référence dans la majorité des pays, n'a pas de place dans le droit de l'Union.

Le troisième trait tient au caractère incertain, voire illusoire de certains principes de ce droit, au premier rang desquels il faut classer le principe de subsidiarité. L'incertitude résulte de la longue chaîne d'application du droit de l'Union, qui, en dernière instance, vient s'appliquer par l'intermédiaire des droits nationaux. Cette longue chaîne d'application n'autorise pas la visibi-

lité, ou même tout simplement la connaissance par les citoyens ordinaires de ce qui est « européen » dans leur droit national. S'ils sont citoyens ordinaires, ils ne savent pas comment ils peuvent contester ce droit dont ils ne sont pas les auteurs symboliques, comme ils le sont par délégation à leurs représentants dans les parlements nationaux. Dans le domaine social, nous voudrions souligner tout particulièrement le caractère illusoire de la subsidiarité. « C'est, nous disent les juges de la Cour que nous avons interviewés, un principe politique », principalement destiné à satisfaire des exigences symboliques des États membres, quant à la protection de leurs compétences. Les plus grands spécialistes du droit social nous expliquent, de leur côté, qu'il n'y a pratiquement pas de limites à l'influence que le droit de l'UE exerce de façon transversale en dehors même des domaines spéciaux dans lesquels les autorités communautaires ont une compétence pour agir (Rodière, 2008).

Par principe, la compétence de l'Union (la Commission dans son rôle d'application du droit et la Cour de Justice) s'applique à vérifier si le droit (économique) de l'Union est bien appliqué, y compris dans les domaines qui n'en relèvent pas. Dans les services sociaux d'intérêt (économique) général, cela implique que, malgré le protocole n°26 sur les « services d'intérêt général », qui souligne, en son article 1, le « rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs », l'Union européenne dispose, en dernière instance, du pouvoir de décider si l'autorité nationale ou infranationale n'a pas commis une « erreur manifeste » en décidant que tel ou tel service est bien d'intérêt général : cette possibilité n'est pas sans exemple puisque c'est ce que la Commission a décidé à propos de la définition du logement social, tout particulièrement dans le cas des Pays-Bas. De la même manière, alors

⁶Exemples non limitatifs : les dispositions transversales qui exigent une « économie sociale de marché » ; la « promotion de la protection sociale » ; « l'élimination de la pauvreté » (article 3 TUE) ; l'article 9 du TFUE « Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine » ; le principe de subsidiarité et son protocole n°2 d'application ; les droits fondamentaux dont l'exercice est collectif (type du droit social et de la protection sociale, comme le droit à l'assurance sociale, le droit de grève, etc..).

⁷Dans le cas des programmes d'ajustement en Grèce, les conventions du BIT n'ont pas été respectées.

même que le droit de grève ne relève pas de la législation communautaire, et que certains arrêts de la Cour de Justice l'ont récemment reconnu⁸, les services de la Commission ont préparé un projet de règlement, depuis heureusement retiré, pour affirmer que les libertés de circulation prévalaient sur le droit de grève⁹. L'incertitude est aussi apparente dans une récente controverse à propos d'un projet de directive sur les marchés publics, dont l'annexe comporte la présence des régimes de sécurité sociale, pourtant exclus de la concurrence en vertu de la jurisprudence dite « Poucet-Pistre » de 1993.

Un quatrième trait tient dans la logique de fabrication et d'application de ce droit de l'Union. Dans de nombreux pays, et la littérature a montré que c'est le cas de ceux d'Europe centrale (Falkner et Treib, 2008), le droit de l'Union est peu ou mal appliqué. D'autre part, les justiciables ne connaissent pas la lettre de ce droit dont on a déjà dit qu'il s'intègre dans chaque ordre juridique national et ne disposent pas, pour l'essentiel, de recours contre lui. Une décision de la Cour de Justice ne peut, pour l'essentiel, être renversée que par une décision du Conseil de l'Union. Cette situation sera peut être modifiée par les conséquences – bien hypothétiques à l'heure actuelle – de l'adhésion de l'Union à la Convention des droits de l'homme, prévue, depuis le traité dit de Lisbonne, dans le protocole n°8 se référant à l'article 6 du TUE.

ACTEURS, INTÉRÊTS ET OPPORTUNITÉS DU DROIT DE L'UNION DANS LES SERVICES SOCIAUX

Ces quatre traits devraient être illustrés dans le détail des conséquences qu'ils entraînent pour les services sociaux de l'économie sociale et solidaire, mais la place manque ici. Jusqu'à présent, en observant la protection sociale et les services sociaux dans les pays de l'Union, on peut encore considérer que l'influence du droit de l'UE est restée modeste. Pourtant, les potentialités illustrées par la jurisprudence inquiètent beaucoup les acteurs (Barbier et Colomb, 2012). La défense de la spécificité de l'économie sociale

et solidaire est un projet porté par de nombreux acteurs et citoyens dans l'Union, surtout dans les grands pays comme l'Allemagne et la France, et, en général les « anciens » États membres. Elle est associée souvent à une défense des services publics par de larges secteurs de l'opinion, y compris dans un pays comme la Grande-Bretagne, réputé pour son libéralisme. Mais les acteurs en question (citoyens, société civile, ONG) ont eu, jusqu'à présent, beaucoup de mal à s'organiser pour faire reconnaître cette spécificité. Au niveau de l'Union, la représentation, juridique et politique, de la variété des formes d'activité économique laisse à désirer et la légitimité des ONG est très mal assurée. Un ancien et important administrateur de la Commission européenne a pu aller jusqu'à dire que le « paquet Almunia-Barbier », consacré à modifier ce droit, en décembre 2011, représentait l'événement le plus important « depuis dix ans » en matière d'Europe sociale¹⁰.

C'est dire si le droit de l'Union est important. De la même manière que les acteurs économiques privés qui pratiquent depuis des décennies le contentieux « stratégique », il semble temps que les défenseurs des droits et des services sociaux se mettent enfin à considérer que la défense et la promotion de ces droits et services passe par une étape indispensable, à savoir la formalisation en droit de l'Union européenne de ces droits et services, pour les insérer dans un ordre juridique qui est actuellement presque entièrement dédié au droit économique, un droit économique particulièrement dogmatique et partial. ■

Bibliographie

- Barbier J.-C. et Colomb F.** (2012), « Protection sociale et droits sociaux entre menaces et opportunités: le droit européen comme dieu Janus », *Revue française des affaires sociales*, n°1, janvier-mars, p. 17-42
- Rodière P.** (2008), *Droit social de l'Union européenne*, LGDJ, Paris.
- Falkner G. & Treib O.** (2008), "Three worlds of compliance or Four? The EU-15 compared to New Member states", *Journal of Common Market Studies* 46, 2, p. 293-313.

⁸Notamment l'arrêt Laval en 2007.

⁹Projet de règlement du conseil du 21.3.2012, COM (2012) 130 final.

¹⁰Jérôme Vignon, Conférence à Paris, organisée par le collectif SSIG, le 2 février 2012.

LA PERCÉE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL : CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES

par Jacques Defourny et Marthe Nyssens

« Couvrant l'ensemble des quinze pays qui formaient alors l'Union européenne, [EMES] a progressivement élaboré une approche commune fondée sur la définition d'un idéal-type d'entreprise sociale, c'est-à-dire un modèle abstrait synthétisant les caractéristiques principales du nouvel entrepreneuriat observées au sein de l'économie sociale et solidaire. ».

Depuis le milieu des années 90, on assiste à la percée de trois notions qui n'étaient jusque là pratiquement jamais utilisées : entrepreneuriat social, entrepreneur social et entreprise sociale. Même si chacune d'entre elles fait parfois l'objet de débats conceptuels particuliers, elles restent dans une large mesure liées l'une à l'autre, et ce, d'autant plus que leur montée en puissance s'est opérée et continue de s'appuyer sur une même vague porteuse.

On reconnaît à ces notions une filiation très nette avec les différentes approches qui, depuis les années 70, visent à souligner l'existence d'un véritable « troisième secteur » dans nos économies, distinct du secteur privé de type capitaliste et du secteur public. C'est pourquoi il importe de rappeler d'abord brièvement ces approches aujourd'hui classiques. En outre, loin de se substituer à celles-ci, les nouvelles notions autour de l'entreprise sociale et le potentiel analytique qui s'en dégage peuvent être vues comme un éclairage susceptible d'enrichir les approches existantes et de mettre en lumière certaines dynamiques particulières au sein du troisième secteur, et parfois aussi au-delà de ses frontières.

LA REDÉCOUVERTE D'UN TROISIÈME SECTEUR

A l'échelle internationale, c'est sans doute l'approche d'origine américaine en termes de « non-

profit sector » qui est la plus répandue. Mais cette approche se centre seulement sur ce qui correspond en gros au champ des associations et des fondations. Par contre, elle ignore totalement les initiatives de type coopératif qui, pourtant, partagent largement les mêmes valeurs et sont souvent enracinées dans le même terreau historique de l'associationnisme du XIX^e siècle¹¹. Cela explique largement le fait que d'autres approches se soient développées en Europe, en particulier celle de l'économie sociale puis celle de l'économie solidaire, toutes deux largement forgées en France.

L'économie sociale : des valeurs, des statuts et des règles

Même s'il n'existe pas de formulation unique pour définir l'économie sociale, celle-ci est pratiquement toujours présentée en mettant l'accent sur deux aspects. D'une part, elle désigne des catégories d'organisations privées non capitalistes qui, par leurs statuts et donc par des règles particulières, en forment les principales composantes : les coopératives, les mutuelles et les associations auxquelles on ajoute de plus en plus souvent les fondations. D'autre part, l'économie sociale insiste sur des principes ou des valeurs qui sont censés inspirer ces modes de fonctionnement spécifiques : autonomie de gestion, finalité de service plutôt que de rapport financier (d'où une rémunération limitée

¹¹Pour une analyse plus approfondie de ces limites, voir notamment Defourny (2001) et Evers & Laville (2004)

du capital et des réserves collectives impartageables), égalité des membres et processus de décision démocratique.

La première reconnaissance officielle de l'économie sociale en France désignait « les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes ». Ainsi, dans un premier temps, seules les associations dites « gestionnaires » d'équipements ou d'infrastructures de services étaient prises en compte. Par la suite toutefois, l'inclusion des associations dans l'économie sociale s'est réalisée de façon beaucoup plus large, au point d'en faire la composante de loin la plus importante en termes d'emplois. Progressivement aussi, l'analyse de l'économie sociale s'est enrichie d'approches complémentaires comme celle de l'économie solidaire qui, pour l'essentiel, souligne en son sein des dynamiques particulières, au point que l'on parle de plus en plus d'économie sociale et solidaire.

L'économie solidaire : ré-encadrer l'économie dans la société

De la manière la plus concise, l'économie solidaire peut être définie comme « l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel » (Laville, 2005, p. 253-259). Plus précisément, les activités d'économie solidaire ne sont pas abordées par leurs statuts juridiques, mais par une double dimension, économique et politique, qui leur confère leur originalité.

Sur le plan économique, l'insistance est mise sur la réciprocité et l'engagement mutuel entre les personnes qui font naître l'initiative (« impulsion réciprocaire »). Ensuite, la consolidation des activités s'opère par une « hybridation » de différents types de ressources : les ressources réciprocaires initiales (par exemple traduites par du bénévolat), sont relayées par des apports publics liés à la redistribution non marchande et par des ressources provenant du marché. Par cette insistance sur la combinaison de ressources et de logiques économiques variées, l'approche de l'économie solidaire invite à refuser l'hégémonie croissante des logiques marchandes.

La dimension politique de l'économie solidaire s'exprime quant à elle « par la construction d'es-

paces publics qui autorisent un débat entre les parties prenantes sur les demandes sociales et les finalités poursuivies ». Que ce soit en termes de contestation ou en termes de collaboration avec les pouvoirs publics, l'enjeu est explicitement de contribuer à relever de grands défis sociaux en revitalisant de l'intérieur le débat démocratique. Un défi majeur réside alors dans le maintien d'espaces publics autonomes, distincts mais complémentaires des espaces publics institués et régulés par le pouvoir politique.

LES GRANDS COURANTS ANGLO-SAXONS DE L'ENTREPRISE SOCIALE

Aux États-Unis, l'émergence du concept d'entreprise sociale date du début des années 1990. Le lancement, en 1993, par la Harvard Business School, de l'« Initiative Entreprise Sociale » constitue un des événements-clés de cette période. Depuis lors, d'autres grandes universités et diverses fondations ont mis sur pied des programmes de formation et de soutien pour les entreprises sociales et les entrepreneurs sociaux.

À la suite de Dees et Anderson (2006), il nous semble pertinent de distinguer deux grandes écoles de pensée américaines : l'école des ressources marchandes et celle de l'innovation sociale (Defourny & Nyssens, 2010).

L'école des ressources marchandes

Une première génération de travaux au sein de l'« école des ressources marchandes » couvre par le concept d'entreprise sociale les activités économiques marchandes déployées par les organisations privées non lucratives au service de leur mission sociale. L'entreprise sociale est alors vue comme une réponse novatrice aux problèmes de financement des organisations « non-profit », lesquelles se heurtent de plus en plus fréquemment à des limites dans la collecte de dons privés ou dans leur recherche de subsides auprès des pouvoirs publics et auprès des fondations (Kerlin, 2006).

Une seconde génération de travaux, au sein de cette même école, étend la notion d'entreprise sociale à un vaste éventail d'organisations, qu'elles soient à but lucratif ou non lucratif pourvu qu'elles déploient une activité marchande

en vue d'une finalité sociale. L'accent est non seulement mis sur l'importance des ressources marchandes mais aussi sur un ensemble de méthodes de gestion issues du secteur privé à but de lucre. Dans ce dernier cas de figure, une grande variété d'initiatives développées par des sociétés commerciales classiques – allant du sponsoring et du mécénat à des formes plus innovantes – peut s'inscrire dans des stratégies de « responsabilité sociale des entreprises » (RSE), que bien des *business schools* s'empresseront de qualifier d'entrepreneuriat social.

La notion de « *social business* » mise en avant par Muhammad Yunus (2010) peut être également rangée dans cette seconde génération. Ce terme recouvre les entreprises, quel que soit leur statut, qui doivent couvrir l'ensemble de leurs coûts par des ressources marchandes. Cette notion a été essentiellement développée pour faire reconnaître un modèle d'entreprise qui se focalise sur la fourniture de biens ou de services à des clients (très) pauvres, nouveau segment de marché pour certaines grandes entreprises, notamment dans les pays du Sud. Les *social businesses* sont généralement des sociétés formées par des investisseurs mais ces propriétaires, du moins dans la version de Yunus, ne reçoivent aucun dividende, les profits étant réinvestis intégralement dans l'entreprise au service de la mission sociale

L'école de l'innovation sociale

Un autre courant de pensée met surtout en évidence le profil très spécifique de l'entrepreneur social ainsi que sa créativité, son dynamisme et son leadership pour concrétiser des réponses nouvelles à des besoins sociaux. La définition de l'entrepreneur social proposée par Dees (1998, p. 4) est emblématique de cette seconde école :

« L'entrepreneur social joue un rôle d'agent de changement dans le secteur social en poursuivant une mission de création de valeur sociale et en exploitant de nouvelles opportunités pour soutenir cette mission. Il s'inscrit dans un processus continu d'innovation, d'adaptation et d'apprentissage, agissant avec audace sans être limité, a priori, par les ressources disponibles et en faisant preuve d'un sens aigu de l'engagement vis-à-vis de sa mission et de ses impacts sociaux »¹².

¹² Notre traduction.

L'accent est ici mis sur la nature systémique de l'innovation et sur l'ampleur de l'impact social ou sociétal plutôt que sur le type de ressources mobilisées. L'organisation Ashoka a joué un rôle pionnier dans cette ligne de pensée. Depuis le début des années 1980, elle appuie ce type d'entrepreneurs, même si elle n'a repris que plus tard l'appellation même d'entrepreneur social. Aujourd'hui, de tels individus sont de plus en plus souvent présentés comme des héros des temps modernes (Bornstein, 2004).

Certains travaux aux États-Unis (Emerson, 2006) soulignent la nécessité de faire converger ces différentes approches dans une caractérisation commune de l'entrepreneuriat social autour de quelques critères centraux : la poursuite d'impacts sociaux, l'innovation sociale, la mobilisation de recettes marchandes ainsi que l'usage de méthodes managériales, et ce, quel que soit le statut légal de l'organisation : à but lucratif ou non lucratif, privé ou public. Ces auteurs mettent en avant la double voire la triple ligne de résultats ainsi que la création d'une valeur ajoutée mixte ou hybride (*blended value*) aux dimensions économique et sociale intimement liées.

L'ENTREPRISE SOCIALE EN EUROPE

Un paysage diversifié

Si l'on regarde à présent ce qui s'est développé en Europe, il faut d'abord noter que, sur le plan institutionnel, l'impulsion majeure est d'abord venue d'Italie, où le Parlement a voté, en 1991, une loi offrant un statut spécifique de « coopérative sociale » à des initiatives qui se multipliaient depuis plusieurs années en mettant sur pied des activités économiques au service d'objectifs sociaux. Après la mise en place de ce statut en Italie, de nouvelles législations ont vu le jour en Europe tout au long des vingt dernières années : dans onze pays, des cadres ou des statuts juridiques ont été institués pour mieux reconnaître la possibilité de déployer une activité économique tout en poursuivant une finalité sociale (Roelants, 2009). Certains de ces statuts se sont moulés dans le modèle coopératif - tel en France, le statut de « société coopérative d'intérêt collectif » (2001) - alors que d'autres ne se réfèrent pas explicitement au modèle coopératif.

L'approche du Réseau européen EMES

Les différentes conceptions de l'entreprise sociale énumérées ci-dessus coexistent dans la plupart des régions du monde, y compris en France. Des académiques d'écoles de commerce comme par exemple Nicholls (2006) de l'Université d'Oxford ont repris et parfois aménagé les concepts de l'entrepreneuriat social en s'inspirant à des degrés divers des courants de pensée américains.

En Europe cependant, ce sont les travaux d'EMES qui ont fourni les premières bases théoriques et empiriques pour une conceptualisation de l'entreprise sociale. En effet, un réseau européen de chercheurs s'est constitué dès 1996 pour étudier « l'émergence des entreprises sociales » en Europe. Baptisé EMES, acronyme de ce thème de recherche et couvrant l'ensemble des quinze pays qui formaient alors l'Union européenne, ce réseau a progressivement élaboré une approche commune fondée sur la définition d'un « idéal-type » (au sens de M. Weber) d'entreprise sociale, c'est-à-dire un modèle abstrait synthétisant les caractéristiques principales du nouvel entrepreneuriat observées au sein de l'économie sociale et solidaire. Les chercheurs ont ainsi épingle des indicateurs souvent rencontrés leur permettant de déceler l'émergence de nouvelles entreprises sociales et enrichissant également l'analyse d'organisations plus anciennes reconfigurées par de nouvelles dynamiques internes.

Les indicateurs retenus par le Réseau EMES ont, jusqu'à présent, toujours été présentés en deux sous-ensembles : d'une part quatre indicateurs de nature économique, d'autre part cinq indicateurs de nature sociale (Defourny, 2001, p. 16-18). Dans une perspective comparative cependant, il nous semble de plus en plus approprié de distinguer trois sous-ensembles et non plus deux, pour souligner que certains indicateurs suggèrent surtout des modes de gouvernance spécifiques à l'entreprise sociale idéal-typique d'EMES. A travers ces neuf indicateurs, on reconnaîtra bien des caractéristiques habituelles des organisations d'économie sociale et solidaire qui sont ici complétées ou affinées de manière à révéler de nouvelles dynamiques entrepreneuriales (Borzaga et Defourny, 2001).

Les indicateurs de la dimension économique :

- une activité continue de production de biens et/ou de services

- un niveau significatif de prise de risque économique
- un niveau minimum d'emploi rémunéré.

Les indicateurs de la dimension sociale :

- un objectif explicite de service à la communauté
- une initiative émanant d'un groupe de citoyens
- une limitation de la distribution des bénéfices.

Les indicateurs de la structure de gouvernance :

- un degré élevé d'autonomie
- un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital
- une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité.

Il importe de noter que ces indicateurs ne forment pas un ensemble de conditions qu'une organisation devrait remplir pour pouvoir être qualifiée d'entreprise sociale. En effet, ce ne sont pas des critères normatifs mais comme déjà évoqué, ils constituent un « idéal-type » qui, à l'instar d'une boussole, peut aider l'observateur à situer les entités observées les unes par rapport aux autres, à les regrouper en certaines catégories et éventuellement à tracer certaines limites pour définir l'ensemble des entreprises sociales qu'il voudra mettre en évidence, étudier plus en profondeur et/ou faire mieux (re)connaître dans le paysage économique

CONCLUSIONS

Même si toutes les pratiques qu'il désigne ne sont pas nouvelles, l'entrepreneuriat social est manifestement dans l'air du temps et il ne cesse de se diversifier, que ce soit dans ses expressions organisationnelles, sectorielles, géographiques. Comme il s'agit d'une notion très récente, cette diversité croissante et l'ouverture même du concept constituent sans doute des raisons de son succès rapide, tant auprès des responsables publics qu'auprès des acteurs du secteur privé, qui, chacun à leur manière, découvrent ou redécouvrent des possibilités nouvelles de promouvoir en même temps des dynamiques entrepreneuriales et des finalités sociales.

Il apparaît clairement que les différentes conceptions de l'entreprise sociale et de l'entrepreneuriat social sont profondément ancrées dans les contextes au sein desquels ces organisations naissent et se développent. Chaque contexte produit des débats qui lui sont propres.

Dans le contexte américain, ce sont les acteurs privés et pratiquement eux seuls qui semblent dessiner le paysage des entreprises sociales et de l'entrepreneuriat social. Cela va sans doute de pair avec une croyance largement partagée dans le monde des affaires que les forces du marché ont la capacité de résoudre une part croissante des problèmes sociaux. Dès lors, même si certains soulignent la nécessité de mobiliser différents types de ressources, il n'est pas impossible que la présente vague d'entrepreneuriat social agisse en partie comme un processus de hiérarchisation et de sélection des défis sociaux en fonction de leurs possibilités à être traités sur un mode entrepreneurial et marchand. Certaines réponses novatrices peuvent certes naître du « social business », mais d'un point de vue sociétal, on ne peut que douter de la pertinence d'un tel ordonnancement des besoins sociaux.

Ce type de questionnement est aussi de plus en plus pertinent dans le contexte européen, particulièrement dans les pays où les logiques de privatisation et de marchandisation de services sociaux sont allées le plus loin. En Europe toutefois, c'est aussi à un autre défi auquel doivent faire face nombre d'entreprises sociales. À l'instar de ce qui s'observe aussi en Asie de l'Est (Defourny et Kim, 2011), l'entreprise sociale s'y trouve de plus en plus soutenue par des politiques publiques visant tantôt la réinsertion de travailleurs marginalisés, tantôt la fourniture de services à des populations vulnérables. Les risques inhérents à tels appuis publics sont celui de figer l'innovation sociale à un certain stade en l'institutionnalisant et celui d'instrumentaliser les entreprises sociales dans le cadre d'agendas politiques qui leur enlèvent l'essentiel de leur autonomie et de leur créativité.

Le cheminement de l'entreprise sociale au milieu de ces pressions isomorphiques n'a donc rien d'évident et c'est bien pourquoi elle gagnera beaucoup à maintenir et à renforcer ses liens avec l'économie sociale et solidaire qui est son creuset le plus fréquent et le plus naturel. Cette dernière en effet a acquis une grande expérience quant aux façons de garder une identité propre tout en interagissant avec le marché, les autorités publiques et la société civile. ■

Bibliographie

- Bornstein D.** (2004), *How to Change the World: Social Entrepreneurs and the Power of New Ideas*, New York, Oxford University Press.
- Borzaga C. & Defourny J.** (eds), (2001), *The Emergence of Social Enterprise*, London and New York, Routledge (paperback edition, 2004).
- Dees J. G.** (1998), *The Meaning of Social Entrepreneurship*, Stanford University, miméo.
- Dees J. G. & Anderson B. B.** (2006), "Framing a Theory of Social Entrepreneurship: Building on Two Schools of Practice and Thought", *Research on Social Entrepreneurship*, ARNOVA Occasional Paper Series, vol. 1, no. 3, p. 39-66.
- Defourny J.** (2001), "From Third Sector to Social Enterprise", in Borzaga C., Defourny J. (eds), *The Emergence of Social Enterprise*, London and New York, Routledge, p. 296-311.
- Defourny J. & Kim S. Y.** (2011), "Emerging Models of Social Enterprise in Eastern Asia: A Cross-country Analysis", in J. Defourny & Y.Y. Kuan, (eds.), *Social Enterprise in Eastern Asia*, *Social Enterprise Journal*, special issue, vol. 7, no 1, p 86-111.
- Defourny J. & Nyssens M.** (2010), "Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and Divergences", *Journal of Social Entrepreneurship*, vol. 1, no. 1, pp. 32-53. Version française (2011) parue sous le titre « Approches européennes et américaines de l'entreprise sociale : une perspective comparative », *Revue des Etudes coopératives, mutualistes et associatives* (RECMA), n° 319, p 18-35.
- Emerson J.** (2006), "Moving Ahead Together: Implications of a Blended Value Framework for the Future of Social Entrepreneurship", in Nicholls A. (ed.), *Social Entrepreneurship, New Models of Sustainable Social Change*, New York, Oxford University Press, p. 391-406.
- Evers A. & Laville J.-L.** (2004), *The Third Sector in Europe*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Kerlin J.** (2006), "Social Enterprise in the United States and Abroad: Learning from our Differences", in *Research on Social Entrepreneurship*, ARNOVA Occasional Paper Series, vol. 1, no. 3, p. 105-125.
- Laville J.-L.** (2005), « Economie solidaire » in Laville & D. Cattani (eds.), *Dictionnaire de l'Autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris, p. 253-260.
- Nicholls A.** (2006), *Social Entrepreneurship. New Models of Sustainable Social Change*, New York, Oxford University Press.
- Nyssens M.** (ed.) (2006), *Social Enterprise. At the Crossroads of Market, Public Policies and Civil Society*, London and New York, Routledge.
- Roelants B.** (2009), *Cooperatives and Social Enterprises. Governance and Normative Frameworks*, Brussels, CECOP Publications.
- Yunus M.** (2010), *Building Social Business. Capitalism that can serve humanity's most pressing needs*, New-York Public Affairs.

LA CONCERTATION FRANÇAISE SUR L'AVANT-PROJET DE LOI EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (2012-2013)

par Emmanuel Verny

« L'économie sociale et solidaire, par ses principes de patience et de tempérance, constitue une voie nouvelle et dynamique et une réponse à la crise économique que connaît l'Europe aujourd'hui »

Jean-François Draperi, débat CIRIEC, Paris, 25 mars 2013.

En septembre 2012, le ministre français délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire (ESS) a lancé une concertation sur un avant-projet de loi sur l'ESS, conformément aux engagements du président de la République. Le CEGES, qui a pour mission la représentation politique de l'ESS auprès des pouvoirs publics, a élaboré des propositions reprises dans les instances officielles de consultation en France : Comité économique, social et environnemental (CESE) et Conseil Supérieur de l'ESS.

Beaucoup de débats se sont focalisés sur l'article 1 de l'avant-projet, qui définit l'ESS et délimite son périmètre.

FRANCE/UE : UNE DÉFINITION DIFFÉRENTE DE L'ENTREPRISE SOCIALE

Nombre d'acteurs français de l'ESS se sentent en porte-à-faux face aux définitions proposées par la Commission européenne dans l'Initiative pour l'entrepreneuriat Social ou dans le projet de règlement pour les Fonds d'Entrepreneuriat social européens. En effet, si certaines caractéristiques énoncées par la Commission européenne conviennent à la majorité des acteurs français de l'ESS (gouvernance plutôt démocratique, réinvestissement des bénéfices dans l'objet social), deux éléments de cette

approche européenne sont fortement contestés : d'une part, l'indifférence aux statuts de l'entreprise sociale et, d'autre part, une limitation de leur action à des actions sociales destinées aux publics défavorisés ou fragilisés. La mise en avant de la mesure de l'impact social est souvent perçue en France comme *une politique du chiffre* dénaturant la nature de l'action entreprise. Ces critiques ne sont pas unanimes en France, mais elles sont largement majoritaires.

Le premier objectif du CEGES a été de rechercher à la fois une spécificité suffisamment précise et une finalité de type universel à l'ESS : « L'ESS est une forme d'organisation d'activités économiques, fondée sur la solidarité collective, qui assure la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services. Elle contribue et participe au développement économique, social ou environnemental et intervient dans tous les domaines de l'activité humaine ». Cette définition veut mettre en avant plusieurs aspects :

- l'ESS, c'est d'abord *entreprendre autrement*, ce qui a été accepté au CESE par les représentants des entreprises (capitalistiques) et de l'artisanat ;
- c'est une entreprise *collective* qui ne peut pas se satisfaire de la seule figure de l'entrepreneur individuel, fût-il social. D'où l'importance des règles de gouvernance ;

- c'est aussi un projet fondé sur la solidarité collective et donc qui se démarque des démarches caritatives individuelles. C'est un rapport à la propriété fondé sur l'impartageabilité de celle-ci ;
- enfin, c'est une forme d'organisation qui n'est pas limitée à l'économie de la réparation des dégâts de la société sur les plus les plus défavorisés.

L'idée est que l'ESS développe une conception de l'économie au service de l'humain, de la solidarité et de la démocratie, même si elle n'a pas le monopole de ces bonnes intentions. *Mener des activités économiques dans le cadre de l'ESS est un droit opposable à caractère universel qui s'exerce dans le cadre des lois et règlements en vigueur.* Pourquoi cette précision ? Pour sortir l'ESS d'une logique d'exception : l'ESS n'est pas une exception à une normalité qui serait l'entreprise capitaliste. Elle est une forme différente d'entreprendre qui a droit de cité partout, sans avoir, constamment, à justifier ou excuser son existence. C'est une idée importante, y compris dans les pays de l'ancien bloc soviétique dans lesquels ces organisations étaient souvent des succursales des partis au pouvoir.

QUEL STATUT POUR L'ENTREPRISE SOCIALE ?

Puisque l'ESS est une forme d'organisation singulière, alors la question de la formalisation des organisations qui la composent est importante. Puisque c'est une aventure collective, basée sur la solidarité et la démocratie, il est essentiel qu'il y ait une règle commune, librement acceptée par les parties prenantes, qui définisse la mise en œuvre, dans la réalité quotidienne, de ces principes : c'est la fonction des statuts. Dans cette approche, les statuts ne sont pas seulement une formalité administrative nécessaire pour déclarer l'existence de la structure économique. C'est aussi, et surtout, la loi commune qui va inscrire dans la durée les (belles) intentions de départ et leur donner vie au-delà du seul charisme du ou des fondateurs. Pour justifier l'indifférence aux statuts, on a souvent entendu l'assertion suivante : *statuts ne sont pas vertu*. Cette assertion dénonce des comportements douteux sur le plan éthique de certains dirigeants d'entreprises de l'ESS (rémunérations

excessives, prises de risque sans contrôle, etc.). La dénonciation de telles pratiques peut se comprendre. Mais c'est justement en référence aux dispositions statutaires non respectées qu'elle doit se faire. Cette dénonciation, quand elle est légitime, nécessite souvent au contraire un renforcement des règles internes. La vertu commence dans les statuts ...

L'Europe latine est plus sensible à cette approche. Il serait intéressant d'étudier l'impact des religions sur cette question. La liste des personnes morales de droit privé faisant partie de l'ESS automatiquement du fait de leur statut a suscité des débats passionnants. Il y a un consensus (quoique ...) sur un noyau dur constitué des associations, des coopératives, des mutuelles de santé et d'assurance et des fondations, mais la liste donne lieu à débat. Exemples : les associations font-elles partie de l'ESS ? Pour beaucoup, la réponse est évidemment oui ! Mais les associations ne remplissent souvent pas le critère de double qualité qui veut que les adhérents d'une structure de l'ESS soit aussi bénéficiaires de son activité, comme un mutualiste ou un coopérateur.

Dans l'action sociale, les membres de l'association et les bénéficiaires de l'action peuvent être totalement différents. Les fondations ont-elles vraiment une gouvernance démocratique ? Et puis les banques coopératives sont-elles encore dans l'ESS quand elles sont imprudentes sur les marchés financiers ? Ces questionnements, souvent liés à l'actualité, n'ont pas empêché un consensus assez large pour entériner le principe que ce type d'entreprises dites « à statut » sont bien parties intégrantes de l'ESS et ce, d'autant plus qu'elles se revendiquent comme telles. On le verra plus loin, la « volonté d'appartenance », quand elle est sincère et loyale, peut être considérée comme un indice significatif.

Les institutions à gestion paritaire par les partenaires sociaux font-elles partie de l'ESS ? Comme les institutions de prévoyance, de retraite complémentaire, et de complémentaire santé. Le code de la sécurité sociale les définit comme des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

De même, les organismes paritaires collecteurs de la contribution des entreprises au logement ont tous le statut d'association.

Mais quid des *entreprises sociales* chères à la Commission européenne et au mouvement en faveur de l'entrepreneuriat social et du « social business » ? Certaines de ces entreprises sociales et nombre de leurs supporters ont pour visée la rénovation du système capitaliste et/ou la promotion d'un modèle d'entreprise capitaliste consacrant une partie de ses efforts à des actions à finalité sociale. Ceux-là ne sentent pas ou plus concernés par ce débat.

Par contre, d'autres entrepreneurs sociaux, agissant dans le cadre de société à statut commercial, revendiquent leur appartenance à l'ESS. Par exemple dans l'insertion par l'activité économique ou dans le commerce équitable. Dans ce cas, nous proposons qu'ils doivent inscrire dans les statuts de leur société commerciale un certain nombre de *marqueurs* de l'ESS : l'utilisation des bénéfices, la création d'une réserve impartageable entre les associés, une gouvernance à forme démocratique au sein de leurs instances dirigeantes, etc. La réponse est alors – et aussi – dans les statuts. Bien sûr, ceux-ci sont modifiables mais ils constituent un faisceau de preuves tangibles, réelles et observables.

LES VALEURS INHÉRENTES À L'ENTREPRISE SOCIALE EN DÉBAT

La liste de ces valeurs et caractéristiques à respecter prête à débat. Ainsi :

- il y a eu un débat sur l'échelle des salaires : faut-il limiter l'écart ? Et si oui, à combien ? 1 à 5, 1 à 10 ou 1 à 20 ? Comment tenir compte des différences de taille (nombre de salariés, chiffre d'affaires, impact des décisions, etc.) ? Ce débat n'est pas encore clos ;
- la lucrativité (c'est-à-dire la rémunération d'actionnaires ou assimilés) est interdite pour les associations, les mutuelles et les fondations. En revanche, elle est encadrée et réglementée pour les coopératives.

Enfin, le débat a soulevé sur une dernière question : faut-il créer un label ou un agrément qui certifie de l'appartenance à l'ESS auprès des autorités publiques (par exemple l'accessibilité améliorée à la Banque Publique d'Investissement ou bien à la commande publique) et/ou du grand public ? Le sujet mérite un article à lui tout seul. Voilà quelques-uns des débats qui ont eu lieu à propos du seul article 1. Il reste maintenant à savoir ce que le gouvernement en fera. Le projet de loi doit être adopté à l'Assemblée nationale courant 2014. ■

Débats et positions d'acteurs



*Numérique
et biens communs*

NUMÉRIQUE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : LES EMBARRAS ET VOIES DE PROGRÈS

par Jacques-François Marchandise

« En fait, il faudrait considérer que, si l'on résout le problème des plus pauvres, c'est le problème de tous qu'on résout à plus ou moins longue échéance ».

Le numérique impacte toute la société, provoquant des changements sur les modes de travail et les industries de demain, l'ouverture des données publiques, faisant apparaître de nouvelles promesses et des risques, touchant nos identités même. L'économie sociale et solidaire, reposant par nature sur des communautés de personnes, est fondamentalement concernée.

RAPPORT ENTRE NUMÉRIQUE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : LES EMBARRAS

On pourrait parler d'un gratuit « d'en bas » (économie de la contribution, des biens communs, des ressources inaliénables) et d'un gratuit « d'en haut » (économie de l'attention qui rémunère les gens pour réagir à des messages publicitaires, Facebook...). Il y a un conflit entre un modèle ancien protégeant le droit d'auteur et un modèle ouvert (par exemple les nouveaux modèles constitués autour de la musique).

La concentration des canaux de distribution conduit à l'agonie progressive de cette distribution : on trouve toujours les mêmes livres dans les librairies ! Heureusement, on trouve d'autres canaux et Internet y contribue puissamment ! Selon l'analyse de Philippe Aigrain, le mouvement de privatisation de pans entiers de notre vie et de notre société, sans précédent, est une incitation forte à la standardisation ; il faut donc y avoir des contrefeux, un « socle non profit » pour que « des choses différentes poussent dessus », profitant de ce terrain.

Les grands acteurs du numérique l'ont bien compris, qui sont de plus en plus présents dans les transformations urbaines. Ce sont eux qui vendent la ville de demain, dans une articulation public/privé/collectif. Cette logique, qui traduit la prégnance des partenaires privés qui nous font prisonniers de leurs schémas, mérite d'être interrogée.

On pense parfois que, dans la « société de la connaissance » de demain, tout le monde va avoir accès au savoir, alors que, finalement, tout se monétise. Le numérique permet aussi de faire des copiés/collés de morceaux de chacun de nous (les « gestes brevetés »).

Quelle interaction avec l'économie sociale et solidaire, qui a fabriqué l'éducation populaire ? Les acteurs du numérique ignorent l'ESS, et la réciproque est vraie. Comme pour la lutte contre la fracture sociale, il faudrait lever le malentendu autour de la fracture numérique. Les acteurs Internet ont tendance à penser qu'ils doivent « sauver des ignorants ». En fait, il faudrait considérer que, si l'on résout le problème des plus pauvres, c'est le problème de tous qu'on résout à plus ou moins longue échéance. La politique européenne de l'inclusion n'inverse pas cette tendance.

TROIS POINTS D'APPUI POUR PROGRESSER

- **les biens** : la barrière Internet à l'innovation est beaucoup plus basse que dans tous les autres domaines, car on s'appuie sur des éléments qui sont déjà construits. Le « socle » est surabondant, il permet d'y faire pousser beaucoup de

choses. Reste à savoir qui s'approprie le socle et ce qui y pousse ;

- **les liens et des formes coopératives** : le numérique permet le passage de formes verticales de société à des formes plus horizontales. On y fait confiance à des inconnus (pour le choix de vins, de vacances...) et les internautes sont dans l'ensemble satisfaits (ce que montrent par exemple les recherches de Cécile Méadel sur les forums de santé sur Internet : les erreurs y sont corrigées en moins de 2 heures !). Des formes de coopération spontanées se constituent, des sortes d' « associations hors mariage », avant création d'une forme statutaire. C'est

« la force des liens faibles » ;

- **les capacités, l'innovation ascendante** : les utilisateurs apportent aussi de l'innovation (ex : la correction des articles de Wikipedia). L'Open Street Map, cartographie faite de façon coopérative par les gens qui sont concernés par les questions de circulation de poussettes, des personnes handicapées...), s'impose à côté de l'IGN et de Google Map. Mais tout le monde ne devient pas contributeur : que faut-il pour le devenir ? Comment ne pas tomber dans une version ultralibérale de l'empowerment où chacun se débrouille ? ■

LA PROTECTION DES BIENS COMMUNS IMMATÉRIELS

par **Bastien Sibille**

« Les biens communs immatériels sont source d'émancipation et de justice sociale, car le travail fourni implique la participation à une œuvre ; en citant Hannah Arendt, le rapport à la production est plus proche de l'œuvre que du travail salarié ».

Un bien commun immatériel peut se définir par sa matière première – des informations – et par son appartenance – une communauté d'utilisateurs et de producteurs. Deux exemples sont particulièrement populaires, Firefox et Wikipedia. Dans le premier cas, il s'agit d'un logiciel libre permettant de naviguer sur Internet, dont le code informatique est protégé par une licence assurant qu'il restera le bien commun de ses utilisateurs et de ses développeurs. Dans le second cas, les textes de l'encyclopédie sont protégés par une licence « Creative Commons » assurant que les textes ne seront pas privatisés.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DES BIENS COMMUNS IMMATÉRIELS ?

Leur première caractéristique est leur volatilité. Ils sont duplicables et « non rivaux » (par exemple, on peut donner un logiciel sans en être dépossédé). Autre caractéristique : ils sont au centre des modèles productifs actuels. Leur emprise est de plus en plus forte dans les secteurs agricole, informatique, culturel, de la santé...

QUELS LIENS PEUT-ON ÉTABLIR AVEC L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

Les entreprises d'économie sociale et solidaire doivent s'engager dans les marchés d'avenir que sont les biens communs immatériels, d'autant qu'il y a une proximité entre leurs modèles économiques : on y vend du travail, des services, autour des biens.

Les biens communs immatériels sont source d'émancipation et de justice sociale, car le travail fourni implique la participation à une œuvre ; en citant Hannah Arendt, le rapport à la production est plus proche de l'œuvre que du travail salarié.

L'ESS peut donc trouver dans les biens communs immatériels une grande source de renouvellement.

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Le financement de la production

L'investissement est indispensable pour la création de tout bien commun immatériel (codage d'un logiciel, recherche d'une molécule...). A l'origine du financement, on trouve essentiellement des initiatives individuelles qui aboutissent à une première version du bien, ce qui est une opération risquée. Il y a, en effet, risque de fork du produit (version dérivée d'un bien immatériel, créée à partir du code source d'un logiciel existant).

Cet investissement est risqué : en cas d'échec, le financement, qui porte surtout sur les salaires, ne peut être récupéré. Les fonds d'investissement maîtrisent mal ce genre de risques, dont les critères d'évaluation reposent essentiellement sur la capacité à fédérer la communauté.

Trois solutions peuvent être envisagées :

- la création d'un fonds de capital-risque spécialisé sur ce type de bien ;
- l'aide de l'Etat à l'innovation d'usage (Oséo en faveur de l'innovation technologique) ;
- l'appel à l'UE pour financer des projets internationaux (les usagers de ces projets ne se limitent en effet pas à l'échelle nationale).

Le modèle économique

Le secteur logiciel a fait la preuve d'un modèle économique fiable et rentable qui est utilisé dans l'économie de service : on vend le paramétrage, la formation des utilisateurs, la maintenance, l'hébergement...

Dans le domaine de la production de savoirs en biens communs immatériels, le financement vient plutôt des fondations (c'est le cas de Wikipedia). Le crowdfunding se développe également, mais représente pour le moment des sommes plutôt modestes. Dans le secteur des biens communs génétiques (semences, médicaments...), le modèle reste à trouver.

La protection des biens communs immatériels

Dans le domaine numérique, les logiciels sont souvent protégés par des licences ouvertes qui en codifient étroitement l'exploitation, l'usage. Ce modèle se retrouve dans la production des images et vidéos.

Un problème majeur concerne les liens structurels entre les producteurs (qui sont souvent des structures commerciales) et les communautés d'utilisateurs (qui peuvent être très nombreuses et qui sont souvent des associations).

Il faut donc trouver des formes juridiques adéquates pour la gouvernance globale. On peut trouver des pistes :

- dériver les licences informatiques vers la génétique,
- formation des acteurs aux questions juridiques
- adapter les licences aux différents usages. ■

PARTAGER MON EXPÉRIENCE EN TANT QUE CONTRIBUTEUR AU MOUVEMENT DES BIENS COMMUNS

par **Frédéric Sultan**

« La pratique des biens communs est basée sur le partage des savoirs et sur l'action collective en vue de régler un problème concret ».

Selon la définition d'Alain Ambrosi (2012, wiki.remixthecommons.org) : « On parle de "bien commun" chaque fois qu'une communauté de personnes est animée par le même désir de prendre en charge une ressource dont elle hérite ou qu'elle crée et qu'elle s'auto-organise de manière démocratique, conviviale et responsable pour en assurer l'accès, l'usage et la pérennité dans l'intérêt général et le souci du « bien vivre » ensemble et du bien vivre des générations à venir ».

La pratique des biens communs ne repose pas sur l'utopie de la gratuité de tout pour tous, mais sur une diversité de formes de coopération.

DIVERSITÉ DES BIENS COMMUNS

Les biens communs sont à l'opposé d'une rhétorique utopique sur le partage et le libre accès de tous à tout. Les biens communs recouvrent une grande variété de coopérations, décrites sur le wiki de la P2P Foundation de Michel Bauwens par exemple (<http://p2pfoundation.net/>). Mais ce n'est ni une solution miracle, car elle ne fonctionne pas dans tous les cas, ni une pratique anachronique empruntée aux sociétés traditionnelles.

S'interroger sur la capacité émancipatrice des approches en biens communs nous place à la croisée de deux questions importantes :

- celle de l'appropriation des biens communs pour faire de cette notion un levier de transformation sociale et politique et d'émancipation ;
- celle de la reconnaissance de nouveaux droits pour inscrire cette transformation dans la durée.

LES POINTS CLÉS

Quatre points clés méritent discussion.

Première clef : le rapport au savoir

L'idée des biens communs puise une partie de sa force émancipatrice dans la synergie entre dimension pratique des biens communs, qui permet à chacun de résoudre un besoin très concret et des valeurs communes de partage, de co-création et de préservation des ressources pour les générations à venir, ainsi que de la participation démocratique à la gouvernance des biens communs.

Mais il n'existe pas de problème sans le savoir ni l'expérience des acteurs concernés. La pratique des biens communs est basée sur le partage des savoirs pour la résolution d'un problème auquel elles font face et sur l'action collective.

Des forums des utilisateurs de logiciels libres aux échanges en réseau des informations permettant de lutter contre les dictatures, tout procède du même registre : le savoir est partagé, de telle manière que chacun puisse progresser à partir de son niveau et de ses besoins concrets.

Les distinctions s'estiment :

- entre producteurs et utilisateurs : les utilisateurs sont membres des communautés au même titre que les développeurs de logiciels, les porteurs de projets, même si cela n'évacue en rien les rapports de pouvoir ;
- entre savoirs profanes et savoirs académiques et techniques : Wikipédia, les dispositifs de publication scientifiques, illustrent ces phénomènes ;

- les formes de travail collectif se diversifient (Barcamp, Hackparty) ; on y trouve une configuration différente (de tous à tous plutôt que de un vers tous) et la place est donnée à l'action plutôt qu'à la transmission.

La communauté est constituée autour de la gouvernance du savoir et du partage de l'expérience et de la créativité. Le problème et les savoirs sont une partie du bien commun en question. Là encore, cela n'exclut pas des rapports de pouvoir, bien au contraire.

Deuxième clef : le rapport entre innovation et infrastructures

La gestion des ressources en biens communs permet des innovations que l'État et le marché ne permettent pas (ce qui ne signifie pas que l'État ou le marché ne peuvent innover). Ces innovations sont favorisées par la liberté, l'ouverture et la neutralité des infrastructures des biens communs.

Exemples :

- la liberté du code source informatique,
- l'ouverture des données,
- la neutralité des infrastructures comme Internet.

Mais toutes les innovations ne se valent pas. Elles ne sont pas toutes bonnes à prendre. Elles sont indissociablement sociales, techniques, mais aussi politiques. Il serait utile de se doter d'outils qui permettent de les évaluer à l'aune de l'amélioration de la qualité de vie, de la qualité de l'impact social et de leur soutenabilité économique, tant au niveau de la communauté qu'à l'échelle globale.

Troisième clef : se penser comme mouvement

Les acteurs se situent principalement dans une approche d'expérimentation horizontale, de bonnes pratiques, d'innovation immanente.

Mais la transformation de la société, les changements systémiques, ne peuvent résulter de la simple juxtaposition des pratiques. Il faut penser / définir les biens communs avec les penseurs théoriciens en rupture avec la pensée dominante. Il faut peser davantage, être en mesure de proposer légitimement ou de surmonter politiquement et médiatiquement les obstacles qui marginalisent dans le système dominant.

Cela conduit à chercher des formes d'interaction avec des réformateurs, des vulgarisateurs

ou d'autres qui permettent de se penser comme mouvement. Occupy, Indignés font déjà partie des acteurs engagés dans ce processus.

L'appropriation sociale des biens communs procède du registre de l'éducation populaire : pratique, recherche, formation et politisation.

Quatrième clef : la perspective de la reconnaissance de nouveaux droits au profit des personnes et des collectifs

Une des manières de légitimer les biens communs est d'inscrire de nouveaux droits. La poussée vers ces droits se propage simultanément dans différents espaces de la société. Les communautés édictent leurs règles, normes et droits. Pensons à la floraison des licences dont Creative Commons est un emblème. Ils recomposent un ensemble de droits des personnes et des collectifs que l'on peut hiérarchiser en trois catégories :

- *le registre de l'accès* : droit à un accès équitable aux ressources : à l'eau, à l'énergie, à la connaissance, à la communication, à la santé, à l'éducation... mais aussi par exemple le droit de glaner... et le droit d'accès à l'information sur l'usage des ressources ;
- *le registre de la protection et des droits à l'usage* :
 - droit au partage, à la copie, à la reproduction,
 - droit au refus de l'exploitation d'une ressource,
 - droit au principe de précaution,
 - droit à la neutralité de plateformes et des infrastructures,
 - droit à la pluralité des formes de propriété,
 - droit et responsabilité de protéger les biens communs mondiaux,
- *le registre de la participation* :
 - droit à la pluralité des formes d'action collective par la communauté,
 - droit au travail digne dans le respect de la diversité des cultures,
 - droit à la transparence sur l'usage et la gouvernance des ressources,
 - droit de participer aux processus décisionnels concernant les ressources touchant à la vie et au développement de la communauté.

Dans les biens communs, les formes de production, de conservation et de partage des ressources

sont plurielles. Leur coexistence implique :

- une reconnaissance d'intérêts qui peuvent être contradictoires et la recherche d'un juste équilibre entre les parties ;
- la reconnaissance des institutions de gouvernance de différentes natures, à différentes échelles, de la communauté de base aux institutions onusiennes.

ET MAINTENANT ?

Le périmètre du droit basé sur les biens communs et cet équilibre « juste », se définissent en fonction de rapports de force que le mouvement des biens communs est en mesure de créer. Là encore, il s'agit de peser davantage, de structurer des forces qui seront à même de proposer légitimement des changements du système dominant.

Déjà des initiatives se relient au niveau international, telles que les propositions de la Quadrature du Net pour « la réforme du droit d'auteur et des politiques culturelles liées », du Free Culture Forum de Barcelone pour la réforme des lois de

propriété intellectuelle en Espagne et en Europe, celle de Communia...

Il y a la création des écoles et des universités de « commoning » qui émergent dans différents pays en Europe et au Canada. Il y a les mouvements Occupy et Indignés qui montrent le niveau atteint par ce mouvement.

Il y a surtout des résultats. Pensons aux combats menés à l'OMPI sur la propriété intellectuelle, au brevet logiciel à Bruxelles, aux rassemblements au Québec au cours du « Printemps érable », à la bataille gagnée contre ACTA.

Le calendrier ONUien (OMD) ouvre des possibles en même temps qu'un risque, si on s'en tient à la manière dont les choses ont été conduites et aux résultats de Rio+20. Mouvement des biens communs, éducation populaire et économie sociale et solidaire gagnent à échanger. ■

Bibliographie

Alain Ambrosi (2012), wiki.remixthecommons.org.

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : L'EXEMPLE DE SOCIAL PLANET

Social Planet est une plateforme d'intelligence collective dédiée aux initiatives sociales et solidaires en Europe. Le réseau social permet de se faire connaître, se connaître, échanger sur ses pratiques, vendre des services, se former, gagner du temps, se déployer par une mutualisation des compétences et connaissances.

Social Planet propose aujourd'hui 4 services :

- l'accès libre et gratuit au réseau social ;
- la vente de solutions collaboratives clés en main : *Social Premium* ;
- des formations aux usages du Web,
- du conseil en innovation participative.

2 100 entreprises de l'ESS nous ont rejoints, 140 initiatives sont géo-localisées, 137 groupes de travail ont été activés pour : 31 % sur la coopération entre réseaux, 16 % l'action d'éduquer et d'apprendre, 11 % les nouvelles tendances de consommation collaborative, 10 % les questions d'emploi (CAE), 7 % la communication sur les actions, 5 % le développement durable.

Social Planet répond aux besoins de communication interne des grandes organisations (59 % des groupes), de communication externe des petites associations (30 %), de gestion de projets à distance pour les chercheurs et étudiants (11%).

par **Nathalie Parent**

NUMERIQUE, BIENS COMMUNS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

*Débat au sein de **Confrontations Europe**, séance du 11 septembre 2012.*

Logiciels libres, logiciels gratuits, propriété collective, open source, fab-labs, nous découvrons des nouvelles entreprises collectives qui semblent bien correspondre au mode de fonctionnement « historique » de l'économie sociale.

Pourtant, on a du mal à s'y retrouver dans ces nouveaux modèles économiques et politiques. Comment fonctionnent-ils ? Quelle est la place de l'économie sociale et solidaire dans cet environnement nouveau ? Assiste-t-on à un changement de modèle ? Quels sont les liens entre les communautés réelles qui sont l'un des attributs de l'ESS et les communautés virtuelles ? Quelles appropriations privées, collectives, lucratives ou non, des informations ?

Le numérique constitue un bien commun immatériel dont on peut dire qu'à la fois il fournit des savoirs collectifs dont a besoin l'ESS et qu'il est produit par des collectifs. Cette notion de « bien commun » est plurielle ; elle définit des produits communs ET des processus de mise en commun, et elle est liée à celle de service public. Au sein du mouvement des « biens communs » (« commons » en anglais, qui revendiquent des modes de propriété et de gestion collectives), le numérique occupe une place à part de celle des ressources naturelles et autres biens tangibles.

Le modèle du capitalisme de marché est insuffisant pour décrire le numérique. L'innovation a besoin de nouveaux modèles cohabitant avec le modèle capitaliste ; les ponts existent, mais ne sont pas évidents, surtout si on souhaite y adjoindre la question écologique !

Plusieurs questions se posent pour l'ESS et pour l'économie en général.

LA QUESTION DE LA DÉFINITION DU « BIEN COMMUN »

Une question dans laquelle il faut distinguer les produits communs (les biens) des processus de mise en commun et « du « bien commun » au sens plus fort du terme, ce qui supposerait la capacité à évaluer ce qui en relève. L'ESS est au cœur du processus de création du commun, pas forcément du bien.

LA QUESTION DE LA « QUALITÉ » DU LIEN SOCIAL

Un bien commun appartient à une communauté. La communauté constitue l'essence de l'ESS. La solidité et la durabilité des liens créés entre ses membres sont donc une condition de son efficacité. Mais la communauté est plus instable quand elle est construite par le produit que quand elle est fondée sur une solidarité décentrée, comme dans l'ESS. En effet, elle peut se déliter plus rapidement, les usagers se tournant vers d'autres produits (ce qui est le cas d'Internet). Quelle est la conception de solidarité qui émerge dans les communautés du web ? Y a-t-il risque d'enfermement communautaire ? Est-elle compatible avec celle qui anime les acteurs de l'ESS ? Quid du risque de dissociation des communautés ?

LA QUESTION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le cœur du débat porte sur la place des différents types de logiciels, certains payants, d'autres gratuits, certains libres (l'utilisateur pouvant les dupliquer et les modifier), d'autres propriétaires (le droit de modification étant réservé à leur seul

auteur). La liberté n'implique pas la gratuité ; les logiciels libres, qui demandent un gros investissement, sont plus coûteux à produire. Les logiciels propriétaires sont mieux placés pour la consommation grand public.

Certains mettent en doute la capacité de la logique du libre à devenir universelle. Dans les faits, les entreprises commerciales s'intéressent au « libre » car il apporte une grosse communauté de développement ; ces entreprises commerciales prospectent donc là où les communautés existent, en promettant qu'elles vont reverser « au pot » de la communauté, que chacun serait donc gagnant. Il y a donc bel et bien une économie du logiciel libre, mais l'appropriation privée de certains biens collectifs heurte le caractère inaliénable de la propriété collective.

Par ailleurs, les modèles diffèrent au sein même du numérique : par exemple, le smartphone appartient au monde des brevets, alors qu'Internet est un système ouvert. De grosses entreprises multinationales financent des groupes qui se taillent une place majeure sur Internet. Il existe des articulations, voire des alliances, temporaires ou durables, entre les modèles contributifs et le modèle commercial propriétaire.

Mais, au moment où les grands producteurs décident de passer du produit au service, donc de la possession à l'usage, il peut y avoir captation de l'accès aux services par quelques grands acteurs. C'est la raison du combat sur les plates-formes dans le numérique, qui co-existent avec une économie du troc qui se développe par ailleurs.

Il faut de la diversité, *des alternatives* (pas une alternative) et trouver des articulations public/privé/collectif.

La forme hybride de cette économie est un point commun avec l'ESS. En effet, l'ESS se situe dans une économie plurielle et exerce une réflexion critique sur la notion de richesse. Elle interroge le mode de production, la place des formes hybrides.

Enfin, le rôle des utilisateurs n'est pas non plus le même partout : le crowdfunding attire l'argent vers les biens communs que l'on connaît (comme Wikipédia), mais il paraît plus acrobatique de financer des choses qu'on ne connaît pas !

LA QUESTION DÉMOCRATIQUE

L'ESS a pour horizon la démocratisation de l'économie. Quelle démocratie peut-on attendre d'un certain hypercapitalisme à l'oeuvre dans le numérique à côté des collectifs de co-création citoyenne ?

L'utilisateur des technologies numériques est à son tour, engagé dans une dialectique aliénation/émancipation.

D'un côté, la disponibilité des informations, le cumul des activités ou la dématérialisation favorisent le partage ; ils facilitent le quotidien et la libre initiative des contributeurs à créer des biens collectifs, non rivaux et non exclusifs et, ainsi, participent à une nouvelle « économie de la contribution », plus épanouissante pour les individus.

D'un autre côté, le numérique est « mangeur » de temps ; il sert la décision instantanée aux dépens de la réflexion, parasitée par l'hyperconnectivité. La mise en ligne de soi sur les réseaux sociaux tend à effacer la frontière entre vie privée et vie publique, ce qui est davantage l'objectif des totalitarismes que des démocraties.

Doit-on attendre un regain de puissance des plates-formes capitalistes à l'oeuvre dans le numérique ou une démocratisation de l'expression et de la création ? La réponse n'est pas tranchée. ■

Au 104, à la Nouvelle Fabrique, on trouve des outils qu'on n'achète pas. Par exemple ceux d'un groupe de designers qui travaillent sur le thème : « Comment fabriquer soi-même ses outils ? ». Cette situation permet la création de micro-entreprises pour concevoir, fabriquer, partager, avec l'installation d'un atelier partagé pour professionnels et amateurs utilisant des outils de production mutualisés. Seul le travail est payé, pas le capital. Expérience à suivre ! Qui le fréquente ? Quel est l'impact du choix du lieu ? Est-ce un lieu de transmission ?

Vincent Guimas, La Nouvelle Fabrique, au 104, à Paris

*Générations
et transitions démographiques*

ADAPTER LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT DE SA POPULATION

par **Bruno Drevet**

« Au-delà des données économiques, le vieillissement de la population entraîne inéluctablement un réaménagement des rapports sociaux et des modalités du “ vivre ensemble ” ».

DISTINGUER LE VIEILLISSEMENT DE L'INCAPACITÉ

Ce serait une erreur que de résumer la question du vieillissement de la population, donc de notre société, à la prise en charge de la dépendance et au financement des retraites. Au-delà des données économiques, le vieillissement de la population entraîne inéluctablement un réaménagement des rapports sociaux et des modalités du « vivre ensemble ».

La forte croissance de la population dite âgée n'est plus une découverte pour personne. De même, la perspective totalement prévisible que dans quelques décennies un Français sur trois dépassera les 60 ans n'est plus de nature à surprendre qui que ce soit. Le vrai problème consiste en ce que nous n'avons pas su préparer l'échéance, – contrairement à d'autres pays européens – et que nous nous sommes largement fourvoyés dans une réponse presque unique, consistant à médicaliser la vieillesse, effrayés que nous étions de la progression inédite du nombre des grands vieillards¹³. Pourtant, le net recul de l'espérance de vie sans incapacité fait que l'on vit plus vieux et en meilleure santé. De nombreuses affections sont soignées, les maladies chroniques sont retardées et la pénibilité du travail abrège beaucoup moins de vies. Mais la forte croissance des personnes âgées atteintes de maladies dégénératives masque le nombre de plus en plus grand de personnes âgées en bonne santé. 1 150 000 Français

âgés de 60 ans et plus sont reconnus dépendants psychiquement ou physiquement, soit moins de 9 % du groupe d'âge, et ce n'est qu'à partir de 85 ans que la proportion de personnes dépendantes dépasse les 10 %. Au-delà de 90 ans, 1 personne sur 4 est considérée comme dépendante psychiquement ou physiquement. Ce qui implique que les 3/4 ne souffrent que des pertes de capacités normalement liées à la prise d'âge !

Cette rapide introduction n'a pas pour objectif de minimiser les réelles difficultés liées au vieillissement d'un nombre grandissant de personnes, mais tente de mieux préciser les enjeux vitaux pour la cohorte des plus âgés afin que l'on agisse là où il faut.

Aussi, quelles orientations retenir concrètement ?

En premier lieu, sortir de ce que l'on pourrait appeler la « solution médicale » comme le suggère d'ailleurs le Professeur Tubiana pour restituer à la vieillesse sa place dans la vie des personnes, c'est-à-dire dans une société qui, par bien des aspects, la marginalise ou la rend inavouable parce que gênante et coûteuse. La médicalisation de la vieillesse porteuse d'une accusation sournoise de surconsommation médicale, la mise en exergue des versants pathologiques en nombre grandissant parce que les grands vieillards sont aussi plus nombreux, alors qu'ils ne concernent qu'une fraction des plus vieux, a fortement contribué en France à la dépréciation de la vieillesse. D'une chance, celle-ci serait devenue un naufrage et un handicap social, à tel point que des mesures récentes développent la confusion entre vieillesse et handicaps.

¹³ Le vieillissement est « un phénomène physiologique normal auquel tous les êtres vivants sont soumis. Il doit être enseigné et expliqué afin que la société n'en reçoive pas une image déformée par des idées préconçues et donne aux personnes vieillissantes la place à laquelle elles ont droit. [...] Aucune avancée ne sera possible tant que le public gardera du vieillissement une représentation périmée » (citation du professeur Maurice Tubiana, en 2005, dans son rapport à l'Académie nationale de médecine sur « Le maintien de l'insertion sociale des personnes âgées »).

UN URBANISME ADAPTÉ AU VIEILLISSEMENT

Deuxième axe majeur de préoccupations pour répondre au défi du vieillissement de la population : l'aménagement des conditions de vie des plus âgés dans les agglomérations quelle qu'en soit la taille. Ceci concerne :

- des logements facilement accessibles, de plein pied, tenant compte des handicaps de l'âge et facilitant la vie lorsque les capacités diminuent ;
- l'adaptation d'un environnement proche qui permette des déplacements aisés, sans danger, depuis les halls d'immeubles jusqu'aux espaces publics. Des villes qui tiennent compte des handicaps de l'âge : mobilier urbain adapté, séparation des circulations, accès facilités, balisage, revêtements des trottoirs et cheminements, protection des obstacles, etc. ;
- l'installation de commerces de proximité ainsi que de services ;
- la création de transports en commun collectifs à la demande.

La loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application imposent désormais de nombreuses obligations.

Le « maintien au domicile » répond au souhait d'une majorité des personnes âgées, car le désir d'autonomie y compris vis-à-vis des descendants reste très fort jusqu'à un âge de plus en plus avancé. On sait par ailleurs que l'entrée en institution, tant redoutée de beaucoup, ne sera une véritable occurrence, à défaut d'être un choix, que pour une minorité des plus âgés. Il n'y a cependant pas lieu d'opposer l'un à l'autre, car c'est une illusion dangereuse de croire au tout domicile, aussi dangereuse et illusoire que de penser que la médicalisation des établissements d'hébergement répond seule aux besoins de la population très âgée.

LE COÛT FINANCIER DU VIEILLISSEMENT

Troisième axe majeur de préoccupations pour répondre au défi du vieillissement de la population : le financement du coût de la prise en charge d'un nombre de plus en plus grand de personnes fragiles, de santé précaire, souvent dépendantes. 85 % des personnes âgées dites dépendantes sont âgées de 75 ans et plus. L'augmentation attendue de leur nombre se traduira, sans progression de la proportion d'individus concernés dans la classe d'âge, par une explosion des besoins

financiers et des besoins en structure d'hébergement spécialisé ou de soins.

En filigrane, un autre débat : la vieillesse est-elle un risque, comme la maladie ou le chômage par exemple, ce qui implique que l'on puisse y échapper ou qu'elle serait un accident de la vie ? Ou bien une évolution normale de la vie des personnes et, par conséquent, que chacun doive s'y préparer et l'assumer à la hauteur de ses moyens ? Quelle que soit notre réponse à cette question, cela n'exclut pas l'organisation d'un dispositif solidaire qui réponde à une occurrence de plus en plus probable.

Au regard de la période de crise dans laquelle nous nous trouvons, peut-on considérer que les politiques publiques – quelles que soient les collectivités publiques concernées – ont la capacité d'apporter toutes les réponses adéquates ? Adaptation de l'environnement, prestations aux personnes, hébergement, soins, animation, transport etc, les besoins sont considérables et l'intervention du secteur privé lucratif a rapidement montré les limites de sa capacité, tout simplement parce qu'il ne s'adresse qu'à la fraction de population qui bénéficie de revenus suffisamment élevés ou bien qui s'inscrit dans le cadre exclusif du système de protection sociale. Le secteur privé non lucratif, traditionnellement très impliqué et très actif dans le secteur sanitaire et médico-social, est lui-même fortement dépendant des politiques publiques.

Pourtant, l'économie sociale et solidaire (ESS) dispose d'un potentiel de développement significatif dans les filières de la prise en charge et de l'accompagnement du vieillissement des populations. Mais pour être crédible, l'ESS doit faire la preuve non seulement de son efficacité mais aussi de son inventivité dans un domaine très réglementé, répondant à des logiques décisionnelles verticales.

Plus proche des élus, car elle intervient au plus près des besoins et attentes de la population, l'ESS présente tout son intérêt lorsqu'elle installe une approche croisée, en accompagnement et dans le respect des parcours de vie. En inventant de nouvelles solutions, en proposant de nouvelles formules d'hébergement, de prise en charge, d'accueil en urgence ou non, de soins, de restauration, des nouveaux modes d'organisation et de partage des responsabilités, l'ESS représente pour les collectivités qui s'y associent une opportunité d'intelligence partagée. ■

« JUBILACIÓN », TRANSITION VERS UNE RETRAITE UTILE : LE « FAIRE ENSEMBLE » DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES 55-75 ANS

par *Philippe Chabasse*

« Nous devons cesser de confondre droit à la pension de retraite et vie en retrait ».

UNE VIE ACTIVE POUR LES « JEUNES RETRAITÉS »

Les débats récurrents sur l'âge de la retraite occultent souvent un aspect fondamental de la révolution démographique que nous vivons. Entre la fin de vie professionnelle et le début de la dépendance qui attend nombre de nos aînés, l'allongement de la durée de vie en bonne santé a fait émerger une « nouvelle » génération. Les 55-75 ans se perçoivent-ils réellement comme partie de la catégorie des « inactifs » dans laquelle les place notre système administratif ? Doivent-ils se contenter d'être des bénéficiaires de la solidarité nationale ou peuvent-ils en être des acteurs à part entière ?

La place et le rôle des seniors dans ce nouveau monde grisonnant seront déterminants au regard des équilibres économiques, sociaux et sociétaux. Les seniors doivent prendre conscience que la fin de la vie professionnelle n'est pas une fin en soi et que la retraite doit être appréhendée comme un nouveau projet de vie.

Nous devons cesser de confondre droit à la pension de retraite et vie en retrait.

Certes, cette génération « pivot » accompagne déjà souvent la fin de vie de ses parents, aide ses enfants et petits-enfants confrontés aux

difficultés de la vie. Mais tous les retraités souhaitent rester actifs, utiles et garder du lien social. Or par méconnaissance ou crainte, ils ne font pas. Le taux d'engagement des seniors au service de l'intérêt général n'est que légèrement supérieur à celui des autres générations.

UN TEMPS PRIVILÉGIÉ POUR LE BÉNÉVOLAT

Pour voir perdurer et se développer nos activités sociales, sportives, culturelles, de solidarité ou de défense des droits, nous n'avons d'autres choix que de mobiliser fortement les seniors pour qu'ils s'engagent massivement dans le bénévolat associatif. Des associations qui voient les 700 000 nouveaux retraités chaque année comme un vivier exceptionnel pour les accompagner dans le développement permanent de leurs activités.

Au niveau local comme au niveau national, il faut mettre en place des politiques de transition « travail/retraite » et d'encouragement à l'engagement bénévole à destination des futurs et jeunes retraités. Il faut leur démontrer que le départ à la retraite n'est qu'une transition vers un nouveau projet de vie où ils pourront mettre à disposition leur temps et leurs compétences au service de la cohésion sociale et d'un monde plus équilibré, solidaire et porteur d'espoir. ■

LA CRISE ANTHROPOLOGIQUE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : SA CRISTALLISATION DANS L'EXEMPLE DU VIEILLISSEMENT

Débat au sein de *Confrontations Europe*, séance du 12 juin 2012.

Nos sociétés européennes deviennent des sociétés d'individus libres qui nouent entre eux des liens contractuels ; l'individu, la réalisation de soi, ont pris de plus en plus d'importance par rapport aux liens de la communauté. L'économie sociale et solidaire semble en conséquence devoir jouer un rôle d'autant plus permanent, croissant et non résiduel, que la question du vieillissement prend une place de plus en plus importante.

L'allongement croissant de la durée de vie au cours du XX^{ème} siècle amène la majorité des Français à vivre près de deux décennies après l'âge de la retraite et un nombre conséquent à dépasser les quatre-vingt-dix ans. Cette mutation démographique a pour conséquence deux phénomènes nouveaux :

- l'émergence d'une nouvelle génération active, celle des jeunes retraités entre 55 et 70 ans, engagée dans des activités choisies au service de l'intérêt général et en ce sens acteurs de l'ESS ;
- l'accroissement des personnes, isolées ou en couple, dépendantes des autres dans leur vie quotidienne et pour lesquelles le logement est une question fondamentale et la médicalisation une réponse inadaptée.

Le sort des générations âgées est-il aggravé par l'individuation de la société contemporaine, les « jeunes » remettant à la société le soin de leurs parents et grands-parents pour ne pas entraver leur développement personnel ?

Certes, l'image irénique d'une famille protectrice pour ses membres les plus fragiles par leur âge, doit être nuancée : dès le Moyen-Age, les bébés des classes travailleuses urbaines sont confiés à des nourrices appointées qui en prennent peu de soins et la littérature du XIX^e siècle a tracé de nombreux portraits de vieillards maltraités car ils tardaient à mourir.

Mais, aujourd'hui, c'est toute la société qui doit

proposer des solutions aux difficultés de vie des personnes âgées, c'est-à-dire l'Etat, le marché et l'ESS - sachant que le secteur privé commercial ne représente que 8 à 10% de l'offre.

Les questions à traiter ne se situent pas seulement sur le plan de la technologie, mais de l'intime. Le climat de confiance est donc essentiel. Un des déficits des solutions qui ont été jusqu'à présent mises en avant a été de ne pas le voir. Lorsque l'on doit se couper d'un ancien mode de vie, d'en réinventer un nouveau, la question de l'isolement est fondamentale ; il faut retrouver des communautés d'appartenance, avec de nouveaux modes de consommation.

La réponse doit venir d'un type d'acteur qui soit à la fois acteur économique et créateur de lien social. L'enjeu est donc de travailler avec une économie sociale et solidaire dé-sectorisée, vue comme une forme d'économie et un ensemble de pratiques – et pas comme un secteur « extérieur », « à part » – apportant son lot de réponses à des questions posées à l'ensemble de la société :

- *les mutations démographiques, la prise en charge de la vulnérabilité, de la mort, la crise de l'individuation et les compétences et formations nécessaires pour y répondre.* Les intervenants ne doivent pas être uniquement des acteurs économiques compétents, mais des créateurs de lien social - même s'il ne faut pas sous-estimer chez les plus âgés une méfiance croissante et des réticences à nouer de nouveaux liens. Au Japon, la création de nouvelles formes de travail permet l'insertion sociale des seniors, permettant de vieillir mieux, à cause de cela ; on y a inventé une monnaie d'échange permettant aux personnes âgées de recourir à des aides à domicile ;

- *la répartition des rôles des différents acteurs autour des trois principes de Polanyi (marché/*

Etat/réciprocité), la question de la concurrence entre eux et de l'existence de marchés captifs. La réciprocité est au cœur des relations dans l'économie sociale. Elle s'exerce en dehors du lien marchand, au moins sous deux formes. Avec un décalage dans le temps : l'aidant d'aujourd'hui espère une aide lorsqu'il sera à son tour dépendant ; par l'image de soi positive que l'aidant retire : pour qu'il y ait réciprocité, il faut qu'il y ait confiance. Les ressorts humains de la réciprocité sont encore obscurs, souligne Philippe Herzog. Boltanski parle de l'amour comme compétence. Dans quelle approche de l'amour : fusionnel ? christique ? Si la réciprocité est un pilier de l'économie sociale, c'est aussi un levier dans les autres formes de coordination (Etat, marché) : si l'ESS n'est pas spécialisée, quelle gouvernance globale doit-on envisager entre les 3 principes ?

- *la question du genre.* Les intervenants sont surtout des femmes, entrées tardivement sur le marché du travail, dont on reconnaît l'expérience plus que la compétence professionnelle. Il faut donc définir un statut qui leur assure une égalité de traitement avec les autres secteurs.

- *la question de la confiance, notamment dans la stratégie d'évolution de la protection sociale en Europe.* Le terme de « contrat social » est-il encore adapté pour désigner le rapport entre l'Etat et la société, alors que l'écart entre les revenus des retraités moyens et celui des jeunes s'accroît ? Si la retraite est un droit accepté par la société, qui relève de l'assurance et pas de l'assistance, comment changer le contrat en cours de route, par exemple pour réformer les contrats de retraites par répartition qui doivent être à la fois garantis et évolutifs ? La rupture du contrat social renvoie à la confiance, souligne Philippe Herzog.

La modernisation de la protection sociale au plan européen devrait tenir compte de la protection sociale invisible ; l'aidant, l'entourage n'a pas abdiqué dans sa volonté d'aider. Il faudrait que le nouveau contrat social soit en mesure d'aider les aidants.

- *la question urbaine, avec les transports, l'espace.* L'urbanisation doit être abordée dans une dimension intergénérationnelle. ■

RÉCIPROCITÉ/INDIVIDUATION : LA PLACE DE L'ESS

Selon Alain Lipietz¹⁴, on ne sortira pas de la crise actuelle par un New Deal calqué sur celui des années 20. En effet, à la crise économique et financière s'ajoutent une crise écologique et une crise de l'« individuation ».

L'« individuation » est le résultat de la désagrégation, particulièrement forte en Europe, de la famille et de l'Eglise qui, historiquement, étaient les lieux d'exercice de la solidarité sous forme « holiste » (chacun-e à sa place dans un tout organique). Dès la fin de l'Antiquité, se manifeste une aspiration à la réalisation de soi, comme le montre Louis Dumont.

Certes, le modèle holiste pouvait se montrer oppressif, en enfermant les femmes dans les communautés familiales, mais l'individuation, irréversible, a fait au fur et à mesure reculer la réciprocité. L'ESS exprime à la fois une révolte et la reconnaissance qu'il y a d'autres formes de relation entre individus que l'Etat et le marché : s'occuper les uns des autres ne peut pas être un rapport marchand. Alain Lipietz se réfère à :

- Polanyi, qui distingue trois types de rapports de coordination dans la société : l'échange, la redistribution, et la réciprocité. Celle-ci est le pilier de l'économie sociale et solidaire ;
- la notion du « soin » chez Foucault : le « care » a quelque chose à voir avec le don de soi, mais aussi avec la « gouvernance de soi », le « gouvernement de soi », ce qui rejoint tout à fait l'économie de la confiance.

Dans la réciprocité, le « contrat » relève de l'idée générale que je fais quelque chose pour autrui parce que je pense que quelqu'un, la communauté, fera un jour pour moi ce dont j'aurai besoin. La question du vieillissement représente une forme de cristallisation de ces questions. La situation actuelle pose des problèmes de fond :

- la rémanence du droit traditionnel du care, de la famille, alors que le féminisme est en partie fondé sur le refus du « don de soi » dans le patriarcat ;
- la recherche d'un pseudo-communautarisme engendré par un mal être de l'individualisme que l'on trouve dans les différentes formes du fascisme, dans les populismes particulièrement actifs en Europe de l'Est aujourd'hui, dans l'essor des mouvements pentecôtistes et d'un certain Islam. A noter que les pays qui sont les plus touchés par la crise en Europe sont ceux qui ont découvert le marché le plus récemment.

L'ESS fournit une réponse positive à la crise de l'individuation, notamment pour :

- les personnes âgées « en rade de réciprocité » ;
- l'habitat, car la réciprocité parents/enfants ne peut plus se penser comme avant ;
- le périscolaire.

Ce ne sont en effet pas les grandes sociétés commerciales et les délégations de services publics qui vont répondre à ces questions. Questions qui, d'ailleurs, « retombent » toujours sur les femmes : alors que l'auto-entreprise revient en force, la garantie pour éviter la domesticité, c'est l'association.

¹⁴Intervention devant le Groupe Economie sociale de Confrontations Europe, le 12 juin 2012.

*Nouvelles formes d'emploi
et de protection sociale*

LES MUTUELLES, DES ENTREPRISES SOCIALES INNOVANTES EN FRANCE ET EN EUROPE

par **Arielle Pieroni-Garcia**

« Capables de répondre à des besoins sociaux et de placer l'intérêt général au cœur de leurs missions et de leur fonctionnement, les mutuelles œuvrent pour davantage d'inclusion sociale et de cohésion en permettant l'accès de tous à des services de qualité, quelle que soit la situation des personnes ».

S YNTHÈSE DE LA POSITION DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE SUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Les mutuelles jouent un rôle clé au sein de l'Union européenne pour garantir la cohésion sociale, particulièrement dans les secteurs de la protection sociale, de la prestation de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et de l'assurance santé. Elles sont fondatrices des systèmes européens et français de protection sociale et en sont toujours des piliers essentiels.

Capables de répondre à des besoins sociaux et de placer l'intérêt général au cœur de leurs missions et de leur fonctionnement, les mutuelles œuvrent pour davantage d'inclusion sociale et de cohésion en permettant l'accès de tous à des services de qualité, quelle que soit la situation des personnes.

Les mutuelles sont nées de sociétés de secours mutuels qui, dès le XIX^e siècle, se sont affirmées comme forces constitutives d'un modèle de société solidaire et inclusif. Les mutuelles sont par leur objet social des acteurs innovants des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en proposant une prise en charge globale de la personne et en développant des services innovants¹⁵ en réponse aux besoins des adhérents.

Appliquant la non-sélection des risques, les mutuelles sont constituées dans une perspective de long-terme pour répondre aux besoins de leurs

membres. Elles agissent au travers d'un système de solidarité intergénérationnelle.

Elles *ne rémunèrent pas d'actionnaires* et leurs éventuels excédents sont affectés aux obligations légales de réserves ainsi qu'aux actions en faveur de leurs membres.

Reconnu représentatif comme mouvement social, le mouvement mutualiste participe aux réflexions sur les réformes du système de santé. Ses militants siègent *ès qualité* dans les instances nationales et régionales du système de santé et d'assurance maladie. Les mutuelles sont des acteurs de la démocratie sanitaire et sociale.

Elles sont très présentes sur les territoires en garantissant des liens de proximité, notamment grâce à leurs services sanitaires et sociaux et en favorisant l'emploi non délocalisable.

Les mutuelles se soumettent également à des *principes de gouvernance exigeants* :

- 1 personne = 1 voix, chaque membre dispose d'une voix à l'Assemblée générale ;
- pour leurs activités d'assurance, elles se différencient de leurs homologues privés lucratifs puisque en cas de dissolution, l'excédent est dévolu à d'autres mutuelles ou à des entités non-lucratives ;
- l'administrateur mutualiste est élu parmi les adhérents et s'implique dans la structure au service de l'intérêt de tous les membres. Il n'est pas rémunéré et ne bénéficie que d'une compensation.

¹⁵ Avec les bains-douches mutualistes, par exemple, mis en place dans l'Hérault en 1906 et 1907 et aujourd'hui avec la plateforme d'écoute Priorité Santé Mutualiste.

LES MUTUELLES SONT DES ENTREPRISES SOCIALES AU SENS EUROPÉEN DU TERME

Les mutuelles sont des entreprises sociales à part entière qui répondent aux trois critères inscrits dans l'Initiative pour l'entrepreneuriat social, mais elles sont aussi des acteurs majeurs de la Stratégie Europe 2020¹⁶, à même de relever un certain nombre de défis en termes d'inclusion sociale, d'emploi, d'innovation sociale ou encore de santé. Elles vont même au-delà car leurs structures et organisations garantissent la mission d'intérêt social qui les caractérise.

De plus, ces entreprises sociales adoptent une approche universelle, peu valorisée par les textes européens : elles organisent un système de solidarité intergénérationnelle qui a vocation à bénéficier à l'ensemble de leurs adhérents et non aux seules personnes en situation de précarité.

Les mutuelles, entreprises au sens économique du terme, créatrices d'emplois et de valeur sociale, fournissent des services à près de 230 millions de citoyens européens : elles sont ainsi un puissant facteur de régulation économique et de cohésion alors que la crise économique et financière prive les Etats des moyens nécessaires aux politiques de solidarité. Très peu exposées aux aléas des marchés financiers et au jeu de la spéculation, il est démontré que les mutuelles sont plus résistantes en temps de crise¹⁷. C'est pourquoi, la promotion du modèle mutualiste est considérée comme un enjeu au niveau européen. Les mutuelles, entreprises sociales, considèrent que l'entrepreneuriat social pour atteindre des objectifs d'inclusion et de croissance économique tels que visés par la Commission ne peut se limiter à une logique de réparation sociale.

L'INNOVATION SOCIALE EST AU CŒUR DES ACTIVITÉS MUTUALISTES

Depuis 2009, la Commission européenne met en évidence l'innovation sociale comme un moyen de répondre collectivement aux enjeux de société actuels. Désormais, elle reconnaît aussi aux entreprises sociales un rôle clé pour l'innovation sociale

qui, selon elle, consiste à : « exploiter l'ingéniosité des organismes de bienfaisance, des associations et des entreprises sociales pour trouver de nouveaux moyens de répondre aux besoins sociaux que le marché ou le secteur public ne parviennent pas à satisfaire d'une manière suffisante. (...) Non seulement les innovations sociales répondent aux besoins sociaux et permettent de relever les défis auxquels sont confrontées nos sociétés, mais elles donnent aussi aux citoyens les moyens d'accéder à l'autonomie et génèrent des relations sociales et des modèles de collaboration d'un nouveau genre » (Commission européenne, 2010, p. 24).

Les mutuelles sont des pionnières de l'innovation sociale pour répondre aux besoins de leurs adhérents. Elles jouent un rôle sociétal important grâce à un réseau de services et d'établissements de qualité accessible à tous mais aussi par leur modèle de gouvernance et leur réseau de militants qui contribue à la vie démocratique et à la citoyenneté. Le sujet de l'innovation sociale au sein des mutuelles fera l'objet d'un document qui mettra en évidence un ensemble de bonnes pratiques mutualistes destinées à illustrer leur implication dans l'innovation. Ce document aura ainsi vocation à être largement diffusé auprès des décideurs européens en particulier.

Enfin, les mutuelles jouent un rôle d'intérêt général et innoveront aussi à ce titre. Ainsi, elles ont initié une démarche visant à se doter d'outils pour mesurer le service social rendu par leurs offres et activités, pour démontrer leur valeur ajoutée sociétale et amorcer une réflexion sur la responsabilité que les mutuelles assument au-delà du seul remboursement des prestations de santé. ■

Bibliographie

Commission Européenne (2010), *Initiative phare Europe 2020. Une Union de l'innovation*, Communication de la Commission COM(2010), Bruxelles, le 6 octobre.

Parlement Européen (2013), *Study on the Current Situation and Prospects of Mutuals in Europe*, November 12th, 2012. Etude EAVA, PE 494.461 EAVA 1/2013.

¹⁶ En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur dix ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie de Lisbonne par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union. Elle vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive » s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes.

¹⁷ *Study on the current situation and prospects of mutuals in Europe*, November 12, 2012. Etude EAVA Parlement Européen, PE 494.461 EAVA 1/2013

LES PROPOSITIONS DES MUTUELLES

Les mutuelles revendiquent une prise en compte des spécificités du modèle « d'entreprendre autrement » porté par les entreprises de l'économie sociale, et tout particulièrement par le modèle mutualiste, dans les politiques européennes en faveur de la croissance au sein d'un marché unique.

Elles saluent la mobilisation des instances françaises et européennes en faveur du développement des entreprises sociales. Dans ce contexte, elles attirent également leur attention sur plusieurs points :

- le travail engagé sur la définition des entreprises sociales est primordial. A ce sujet, les mutuelles invitent les pouvoirs publics à approfondir les notions de gouvernance participative et de lucrativité encadrée qui, selon elles, sont des notions clés garantissant la pérennité des projets portés par les entreprises sociales et de leur service rendu à la société, participant ainsi à une vision de long terme, indispensable à la société européenne ;
- le travail engagé sur la visibilité des entreprises sociales est capital. Les mutuelles invitent les pouvoirs publics à inclure dans leurs actions de communication toutes les formes d'entreprises sociales, dont les mutuelles ;
- le travail engagé sur le financement des entreprises sociales est extrêmement intéressant. Les mutuelles invitent les pouvoirs publics à faciliter l'accès à ces financements pour toutes les sociétés de personnes et en particulier pour celles qui présentent la particularité de disposer d'actifs impartageables. Elles les invitent également à ouvrir cet accès aux entreprises sociales de toutes tailles, pour favoriser des projets de terrain de petite ou de grande envergure à l'impact sociétal positif.

L'EUROPE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

par **Sébastien Darrigrand**

« L'UDES aspire à une économie sociale en tant qu'agent économique et non une économie de la réparation, en capacité d'agir sur le marché et de développer un modèle non pas alternatif mais inclusif ».

A L'ORIGINE : LA CRÉATION D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

L'UDES est née le 24 juin 2013 de la transformation de l'Usgeres (Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale), que les mouvements de l'ESS avaient créée en 1994, afin qu'Uniformation, organisme collecteur de la formation professionnelle dans le secteur, puisse se doter d'un collège ad hoc en capacité de discuter avec les syndicats de salariés.

En 2001, l'Usgeres se dote d'une mission de représentation patronale du secteur et en 2004, d'une capacité de négociation à l'échelle multi-professionnelle de l'ESS. L'UDES, c'est aujourd'hui 25 syndicats membres associatifs, coopératifs et mutualistes, 14 branches professionnelles, 20 régions couvertes, un positionnement d'acteur patronal assumé avec ses spécificités sur les pratiques de dialogue et la question de la qualité de l'emploi.

Il n'existe pas d'équivalent de l'UDES en Europe. Ni en Espagne ni en Belgique, modèles les plus proches du nôtre, ni dans les modèles anglo-saxons qui sont dans une approche plus réparatrice qu'économique avec le modèle des *charities*.

Il y a des réseaux sectoriels mais *aucune organisation multi-professionnelle européenne de l'entrepreneuriat social qui serait en capacité d'intégrer le dialogue social* interprofessionnel ou sectoriel européen.

Dans le dialogue social interprofessionnel européen : l'UDES n'est ni représentée par Business Europe ni par l'UEAPME ni par les entreprises publiques. Dans le dialogue social sectoriel, comment assimiler l'économie sociale à l'équivalent de la métallurgie ou de l'hôtellerie-restauration, notre approche étant par essence transversale.

Il y a donc place pour une organisation multi-professionnelle de l'entrepreneuriat social au plan européen mais avec qui ? Pour porter quel positionnement des employeurs, quelle responsabilité sociale ?

L'UDES aspire à une économie sociale en tant qu'*agent économique et non une économie de la réparation*, en capacité d'agir sur le marché et de développer un modèle *non pas alternatif mais inclusif*. C'est le sens d'un ministère de l'Économie sociale et solidaire rattaché à Bercy.

Cela pose la question de la défense du modèle et des leviers du développement économiques et financiers accessibles aux PME :

- accès aux fonds structurels ;
- accès aux crédits liés à l'innovation, au développement des fonds propres (Oséo, CDC en France).

Et cela passe par conséquent par la question du périmètre, qui n'est pas le même selon les pays et qui fait l'objet de débats même en France.

ARTICULATION ENTRE ÉTHIQUE ET PRATIQUES DES EMPLOYEURS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE. DE QUOI PARLE-T-ON ?

La question posée est celle des spécificités des employeurs de l'économie sociale dans l'approche managériale. Autrement dit, les employeurs de l'économie sociale sont-ils plus vertueux que les autres employeurs parce que *les statuts valent vertu* ? Doivent-ils agir différemment dès lors que les problématiques des employeurs sont les mêmes quelle que soit le statut de l'entreprise ? *Appliquent-ils en interne, dans les relations collectives et individuelles du travail, les principes de solidarité, de démocratie et de responsabilité qui définissent l'économie sociale et solidaire* ?

Nous devons définir nous-même, en interne, notre propre conception de la responsabilité sociale de l'employeur et pas seulement un outil de marketing pour se donner bonne conscience.

Cela peut devenir un *marqueur pour asseoir une crédibilité mais aussi pour marquer des complémentarités ou des différences* par rapport aux entreprises du secteur marchand, avec deux types d'enjeux :

- un enjeu *identitaire et pédagogique* : une identité d'employeur de l'économie sociale basée sur l'articulation entre les valeurs de l'ESS et les pratiques doit se faire sur le registre de la preuve, sans quoi toute action est vaine parce qu'uniquement déclarative et basée sur l'énoncé des seules valeurs. Nous ne croyons pas à la présomption vertueuse inhérente aux employeurs de l'ESS, génétique ! Il faut d'abord agir de manière responsable !
- un enjeu de *légitimité* pour syndicats d'employeurs de l'économie sociale dans la fonction employeurs.

Il faut aussi tenir compte de la *réalité des employeurs* de l'ESS :

- une majorité de PME/TPE dans lesquelles la fonction ressources humaines est globalement peu structurée,
- des *fragilités conjoncturelles et structurelles* (baisse des moyens de développement, appels d'offre systématiques vs. aides pluriannuelles, etc.) qui ne permettent pas de maintenir et consolider l'emploi,

Le respect des obligations des employeurs en matière de droit du travail et des conventions collectives doit être un préalable. Voici notre socle identitaire pour mieux concilier éthique et pratique

quotidienne des relations du travail :

- l'activité est inscrite dans le cadre d'une *économie ancrée territorialement* ;
- l'engagement patronal est *bénévole* ;
- la responsabilité sociale dans la gestion des ressources humaines vise la *qualité de l'emploi et son développement* ;
- la recherche d'un *écart raisonnable entre la plus haute et la plus basse des rémunérations* dans l'entreprise (de 1 à 10) ;
- la prise en compte des contraintes des chefs d'entreprise de petites et de moyennes tailles.

Dès 2007, l'Usgeres a adopté une déclaration pour promouvoir la qualité de l'emploi et développer la responsabilité sociale des entreprises de l'économie sociale, à travers quatre axes :

- le développement de l'emploi durable (mesures en faveur de l'insertion sociale et professionnelle ainsi que la promotion sociale et la formation professionnelle) ;
- la non-discrimination et la promotion de la diversité ;
- la démocratie sociale ;
- la responsabilité sociale des entreprises à travers 30 indicateurs qui permette de mesurer à la fois au plan quantitatif et qualitatif les évolutions.

QUELQUES EXEMPLES D'APPLICATION

Voici quelques exemples d'application :

- l'abaissement des *seuils pour la mise en place des délégués du personnel* dans plusieurs secteurs associatifs de petite taille ;
- la santé au travail dans la branche des ateliers et chantiers d'insertion ou dans celle des centres sociaux, avec création d'une *instance santé et conditions de travail (ISCT) dans les entreprises de moins de 50 salariés* ;
- l'accord sur la *formation professionnelle tout au long de la vie*, en 2006, a *harmonisé la contribution à la formation* des entreprises, quelle que soit leur taille, à 1,6 % de la masse salariale brute ;
- l'accord sur les parcours d'évolution professionnelle, signé en 2011, instaure notamment la *transférabilité du DIF* (droit individuel à la formation) entre branches et secteurs professionnels de l'économie sociale pour tout salarié et y compris en cas de démission, ce qui représente une avancée par rapport à la loi.

Notre pratique du dialogue social vise ainsi l'évolution qualitative progressive des emplois. ■

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, NOUVELLES FORMES D'EMPLOI, NOUVELLES FORMES DE PROTECTION SOCIALE

Débat à Confrontations Europe, séance du 26 octobre 2013.

La discussion sur ces questions a été particulièrement riche : l'ESS est-elle une force de transformation sociale instaurant à terme une nouvelle forme de démocratie économique ou est-elle une activité de réparation sociale par des entreprises d'insertion, le maintien de services dans des régions défavorisées ?

Il n'y a pas de *droit européen des entreprises de l'ESS*, pour plusieurs raisons :

- la première tient à l'absence de définition de l'ESS commune aux pays membres : une conception fondée sur les statuts la délimite comme un ensemble de sociétés de personnes ; une autre conception inclut des entreprises sociales sous forme de sociétés de capitaux « classiques » ;
- la seconde provient du contenu du droit européen où priment les droits économiques et les droits individuels sur les droits collectifs. Actuellement, c'est donc à l'échelle nationale et non communautaire qu'est traitée la question des droits sociaux et du droit des entreprises de l'ESS.

Faut-il :

- ouvrir une nouvelle brèche dans la *production d'un droit collectif*, d'un droit de l'entreprise collective, *qui se distingue du droit social* ?
- *décliner chaque loi* conçue pour les sociétés de capitaux en « loi miroir » pour l'ESS, créer de la règle, avec des juristes bénévoles ? Penser à mentionner l'ESS parmi les secteurs d'activités pour les documents administratifs et les statistiques ?

Les débats sur l'opportunité ou la nécessité d'un droit européen renvoient au *fondement idéolo-*

gique de l'ESS : s'inscrit-elle au sein du capitalisme comme un ensemble de pratiques hétérodoxes ayant une visée de réparation sociale, à travers les salariés employés et les personnes vulnérables qu'elle accompagne ? En redistribuant des revenus et en défendant les plus démunis, elle a toute sa place dans un système où se marient droits fondamentaux et développement économique libéral. Mais l'identité de l'ESS ne tient-elle pas à sa volonté de transformation sociale du capitalisme ?

Que l'ESS soit un vecteur de transformation sociale ou pas, certains attendent des indicateurs. Or le plan européen « communautaire », en général, produit de la règle ; aller trop loin en ce sens pourrait tuer les forces de transformation. Une coopération renforcée entre quelques Etats aurait du sens.

Les entreprises de l'ESS affrontent doublement *la question démocratique* :

- d'une part, se pose la question des usagers. Leur participation doit être une des spécificités des associations. Il faut inciter les gens à revenir dans les conseils d'administration ;
- d'autre part, les rapports sociaux y obéissent-ils à une éthique particulière ? En fait, les entreprises de l'ESS ont des employés qui disposent des mêmes droits que les autres. Leurs points positifs sont la pérennité de l'emploi et le travail des femmes. Mais elles sont en grande partie formées de PME/TPE qui sont structurellement fragiles, que certaines ne voient pas développer de forme particulière de dialogue social, ni d'attitude spécifique lors des restructurations et rencontrent des difficultés à faire vivre la démocratie.

Au sein de l'ESS, contradictions et confrontations sont donc nombreuses, mais sa force est d'accepter d'être un challenge permanent. Il n'y a peut-être pas de raison que l'ESS se conduise de façon exceptionnelle, en matière de dialogue social : celui-ci est toujours sain, y compris dans les services publics et l'ESS. Il doit se distinguer de la vision « sociale et solidaire » que portent ces services et organisations. Aucune organisation n'a la propriété de l'éthique ; c'est juste plus choquant d'être victime de conflits sociaux dans ce secteur. La finalité de l'ESS construit une forme d'éthique. Les employeurs de l'ESS sont attendus sur une doctrine de la transformation des rapports sociaux dans leurs entreprises, il leur faut travailler sur la forme même des rapports salariaux. Il faut aussi interroger la professionnalisation des administrateurs : comment sortir de la démocratie d'experts ? L'ESS devrait refuser de produire des réponses standard.

Enfin, last but not least, la question de « l'économisation » des activités sans marchandisation. Certains peuvent y penser de façon relativement positive. Les pratiques de l'ESS traduisent l'existence d'activités citoyennes qui renvoient à des activités économiques, une « économisation sans marchandisation ». Reste à créer le droit d'une économie non marchande. Comment éviter que l'ESS se substitue petit à petit aux anciens services publics ?

In fine, faut-il que l'ESS soit un « mouvement social » ?

- si oui, c'est une vraie force de mobilisation collective, qui permet de sortir du « corner » du tiers-secteur. Mais cela a pour inconvénient de s'opposer à l'idée d'une transformation du capitalisme « de l'intérieur » et à sous-estimer la question des alliances avec les autres agents économiques, alliance pourtant nécessaire à son ancrage dans le tissu économique ;

- si non, c'est une manière de réaffirmer la spécificité de l'ESS en tant qu'ensemble de pratiques économiques, capable de répondre aux nouveaux besoins dans une économie des services. Mais une telle orientation risque de lui faire perdre une part de son identité et de renforcer la dynamique de rationalisation dans un secteur qui ne s'y est pas préparé.

Il faut donc poser, plus largement, la question de la contribution de l'ESS à la *démocratisation de l'économie* (en pariant sur les relations aux usagers, les modes de gouvernance impliqués par les groupement de personnes, etc.), sans pour autant oublier la question « traditionnelle » de la *démocratie industrielle*, centrée sur la représentation des salariés et la négociation collective. Il y a là deux stratégies de démocratie à articuler : isolées l'une de l'autre, la première peut conduire à un éloignement du milieu du travail, la seconde à un mouvement contraire à la tradition coopérative.

En tous cas, il faudrait arrêter de chercher à définir une forme idéale à tout prix : les contradictions, les confrontations avec soi-même ont du sens. ■

*Modalités de financement
et finances solidaires*

INFRASTRUCTURES SOCIALES ET MARCHÉ INTÉRIEUR

par **Claire Roumet**

« Les citoyens-consommateurs se retrouvent et se regroupent, gommant les intermédiaires, renforcent leur pouvoir d'achat en groupant leurs besoins, en partageant leurs biens. Les citoyens-producteurs deviennent autonomes en énergie, échangent leurs savoir-faire, créent des logiciels d'accès libre ».

Souvent assimilées aux seules infrastructures éducatives et de santé, les infrastructures sociales font partie intégrante des biens publics nécessaires à la compétitivité économique des territoires et, à ce titre, constituent une priorité d'investissement de la politique régionale (Article 3 de la proposition FEDER 2014-2020¹⁸). Mais c'est aussi parce que l'infrastructure sociale est considérée comme étant « de proximité » avec une dimension transfrontalière faible, qu'elle n'a pas fait l'objet d'attention dans la construction du marché unique.

« L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée... » (Art 3.3 TUE). Toutes aussi essentielles à générer croissance et innovation, les infrastructures sociales (et les autres) permettent en particulier de développer le capital humain.

MEILLEURE APPRÉHENSION DE LA COMPLEXITÉ DES ACTEURS ET DES MISSIONS : PREMIÈRE ÉTAPE

Ces infrastructures ont souvent des statuts hybrides qui ne rentrent pas dans les cases déjà nombreuses

des formes de contrats pouvant exister entre la puissance publique et des prestataires ou bailleurs/propriétaires publics, privés ou autres. Partenariats/Publics/Privés, concessions, délégations, partenariat, volontariat : où s'arrête le bien, où commence le service, autant de questions dont les réponses restent d'autant plus floues après des années de débats que les frontières entre formes d'entreprise ou produits/services sont poreuses et changeantes.

Depuis 20 ans et l'Acte pour un Marché unique, les directives européennes cherchent à établir un langage commun qui permette aux entreprises de tous les Etats membres de se comprendre et de travailler ensemble, de commercer, aux citoyens d'avoir des droits en tant que consommateurs et travailleurs, aux investisseurs de faire circuler leur capitaux. Ces règles et normes qui codifient produits, contrats et transactions entre acteurs ont un caractère « universel », quelque que soit la forme de l'acteur ; elles ne prennent pas en compte ses particularités, c'est pourquoi les entreprises sociales ne s'y sont pas souvent retrouvées. Elles ne les ont pas empêchées de se développer ni conduit à leur effondrement. Les règles de marchés publics ont pu rigidifier les partenariats mais aussi les clarifier.

¹⁸Parmi les propositions législatives adoptées par la Commission européenne, le 6 octobre 2011, visant à définir la politique de cohésion de l'UE, pour la période 2014-2020, est mentionnée l'action du FEDER comme soutien des investissements aux infrastructures sociales ainsi que celles liées à la santé et à l'éducation (http://ec.europa.eu/regional_policy/what_future/proposals_2014-2020). Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour vocation de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre les régions. Le FEDER soutient le développement régional et local en vue de la réalisation de tous les objectifs thématiques, en définissant des priorités détaillées pour mettre davantage l'accent sur :

- la recherche et développement, et l'innovation ;
- l'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, et de la qualité de celles-ci ;
- le changement climatique et le passage à une économie à faibles émissions de CO2 ;
- le soutien aux PME ;
- les services d'intérêt économique général ;
- les infrastructures liées aux télécommunications, à l'énergie et aux transports ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations publiques ;
- les infrastructures sociales ainsi que celles liées à la santé et à l'éducation ;
- le développement durable en milieu urbain.

Le langage commun que nous avons à notre disposition après 20 ans de discussion reste élémentaire. Il n'est pas neutre et favorise une gestion des biens et services publics à l'image des pratiques managériales des grandes entreprises.

Il nous reste à le compléter, l'affiner, le modifier, le moderniser.

Cela passera peut-être par des textes spécifiques (droit positif SIEG) ; ou par un assouplissement des règles existantes pour les biens et services sociaux ; certainement faudrait-il revoir la notion d'affectation des échanges, concept un peu désuet dans un monde où tout à chacun converse, commerce, coopère avec la planète entière...

En plus de devoir mieux appréhender la diversité et ne plus voir le monde divisé en public/non-public, économique/non économique, le langage commun nécessaire au développement des entreprises et à la mobilité des citoyens se construit aujourd'hui dans de nouveaux espaces, complémentaires, sans doute, mais qui devraient être mieux intégrés dans l'approfondissement de notre espace économique européen. Les citoyens-consommateurs se retrouvent et se regroupent, gommant les intermédiaires, renforcent leur pouvoir d'achat en groupant leurs besoins, en partageant leurs biens. Les citoyens-producteurs deviennent autonomes en énergie, échangent leurs savoir-faire, créent des logiciels d'accès libre. Ce nouvel espace est à développer ; l'échange et la coopération entre pairs est source d'innovation, de vitalité de nos sociétés. Soutenir ses nouvelles formes ne doit pas se faire avec les instruments du passé, notamment la codification, mais peut-être par la mise à disposition d'espaces communs d'échange dont la transparence et l'accès sécurisé permettraient le plein essor.

MIEUX DÉFINIR LES ENTREPRISES SOCIALES

La Communication européenne du 25 octobre 2011 Initiative pour l'entrepreneuriat social constitue une étape attendue et notable dans la reconnaissance de la diversité des formes d'entreprendre. La définition proposée ne s'attache pas seulement à définir l'entreprise ou les services/biens produits mais inclut que les deux peuvent être liés.

« OECD Better life index, social impact assessment, whole-life cycle evaluation » : il est aujourd'hui reconnu que la comptabilité standard ne suffit pas, en particulier en matière de dépenses publiques et qu'il est nécessaire de repenser les coûts et bénéfices

sur le long terme, en incluant les dimensions sociale et environnementale. Mais il n'existe pas encore de langage commun sur les mesures du développement durable, qui restent une option. La crise budgétaire actuelle offre pourtant une belle occasion pour un projet ambitieux de révision des dépenses publiques dans le sens d'une réduction des dépenses futures par le soutien des investissements sociaux aujourd'hui.

INFRASTRUCTURES SOCIALES LOCALES, RÉGIONALES, NATIONALES : BIENS PUBLICS EUROPÉENS CHERCHENT INVESTISSEURS

Difficile à chiffrer à l'échelle des 27, le financement des infrastructures sociales est néanmoins affecté par des tendances similaires dans les pays membres de l'UE : raréfaction des crédits, restriction des dépenses étatiques (coupes dans les budgets éducation, santé, protection sociale en particulier). Par ailleurs les besoins sociaux d'une population vieillissante, avec fort taux de chômage et augmentation de la pauvreté, explosent.

Quels sont les instruments européens (et politiques européennes) disponibles aujourd'hui et qui restent à mobiliser ?

- la Banque européenne d'investissement n'a pas de priorité d'investissement dans les infrastructures sociales mais c'est par définition l'instrument adéquat ;
- la politique de cohésion et les Fonds structurels permettent d'investir dans les infrastructures sociales ;
- les « Social Business Investment Fund » visent bien à investir dans les entreprises sociales, mais pas nécessairement dans les infrastructures sociales ;
- EU Project Bonds : pour les infrastructures sociales, en parallèle des « Project bonds », il serait possible de développer des EU bonds « thématiques ». Financer le logement social dans plusieurs pays à la fois permet d'avoir des volumes, des masses, qui font sens pour les marchés d'investisseurs et d'assurer une périodicité des émissions.

Plus le système est grand, moins il est coûteux. En période de restrictions budgétaires, il serait dommage de se priver de ce « level playing field » existant au niveau européen et de ne pas canaliser les investissements qui, de par l'application de règles prudentielles par ailleurs nécessaires, cherchent de nouveaux secteurs où investir. ■

POUR UN CONSORTIUM D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES, EN FAVEUR DE LA RÉINSERTION

par *Hervé Bompard-Eidelman*

L'ESS a toute sa place au sein des établissements gérés par l'Administration pénitentiaire, à double titre :

- *ses entreprises peuvent fournir aux centres de détention les services indispensables à leur fonctionnement : confection des repas, buanderie, maintenance des installations, entretien des locaux,*
- *elles sont aussi à même d'encadrer le travail rémunéré des détenus, que ce soit dans des ateliers de production ou dans des emplois à distance. Les préoccupations éthiques, sociales et environnementales des entreprises sociales et solidaires sont de nature à favoriser une réinsertion réussie des prisonniers à leur sortie de peine.*

La marchandisation progressive des prisons nous est apparue comme un excellent terrain de travail pour réfléchir à une nouvelle approche des relations entre l'Etat et l'économie sociale et solidaire et les acteurs de l'éducation populaire.

Les Partenariats-Public-Privé sont un non-sens économique, social, administratif et humain, beaucoup de parlementaires des deux rives en conviennent, un Sénateur UMP a même parlé de « bombe atomique » à propos des quelque 60 milliards d'euros de PPP à rembourser par l'Etat d'ici à 2020. C'est pourquoi nous devons établir non plus une relation de prestataire avec l'administration pénitentiaire, mais une relation de partenaire. Mais rien ne pourra se faire sans les surveillants, cadres, conseillers d'insertion, agents des greffes, que l'on peut qualifier de « spécialistes de l'humain », sans lesquels rien ne serait possible en termes de réinsertion.

Les citoyens français, loin d'être ignorants, réclament de notre part des initiatives, des modèles

nouveaux, des valeurs qui ressemblent à leur vie, qui leur permettent de la vivre en toute dignité, en toute estime de soi. Ils veulent retrouver une justice apaisée pour vivre une société apaisée. Les entreprises de l'ESS doivent maintenant relever le défi de la gestion économique des lieux d'enfermement, d'autant que beaucoup des structures qui s'y trouvent sont déjà très investies dans les secteurs de la réinsertion, de l'accompagnement, de l'emploi, de la formation, du logement, des soins...

Il n'y a aucune raison pour que l'ESS ne constitue pas une sorte de « Consortium ESS » pour répondre aux appels d'offres en ce qui concerne les métiers. Au contraire, les valeurs et principes de l'ESS doivent nous inciter à nous organiser : mettre l'argent au service de la personne et non plus l'inverse, ne plus considérer que l'on peut faire des profits financiers avec tout, et en toute circonstance, et redonner toute sa place à l'humanisme aux côtés de la vision purement comptable. ■

MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

par *Pascale Delille*

Les monnaies complémentaires, qui se développent rapidement sur des territoires de taille diverse, au Nord comme au Sud, **sont de puissants outils de re-localisation de l'économie**, pouvant socio-éco-conditionner leur circulation (par une charte, voire une certification), afin de soutenir une production de biens et services respectueuse des humains, gouvernée démocratiquement, impliquant ses parties prenantes et respectant son environnement. Elles peuvent donc particulièrement s'adapter aux productions et services issus de l'ESS.

En absorbant une partie des surcoûts liés à une production locale, elles stimulent une dynamique qui donne une valeur d'usage à des services non rentables, pour répondre à des

besoins non solvables (si l'unité d'échange est cautionnée par le temps ou par une ressource naturelle, par exemple). Une valorisation de la production locale en circuits courts ou du temps de coopérations et de mutualisations (usage/partage de matériels, véhicules, locaux etc.) permet le fléchage d'une consommation plus responsable, pour des consommateurs engagés.

De nombreuses monnaies qui se développent en Europe aujourd'hui, sont cautionnées en euros, sur le modèle du « Chiemgauer » (monnaie locale sud-allemande) pour rassurer les entreprises et commerces participants. Plusieurs études ont montré leur effet positif sur la consommation et le développement local durable, facteur de préservation des PME et de la distribution de proximité. ■

ASSOCIATIONS : COMMENT VALORISER LES ACTIFS IMMATÉRIELS ?

par **Bernard Bazillon**, Associé KPMG

« Il s'agit d'un vaste chantier auxquels les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent s'associer pour construire et partager des méthodes et indicateurs dans lesquels ils se reconnaissent ».

L'étude publiée en 2012 par la CPCA et France Active¹⁹ a permis aux associations de chiffrer la tendance à la baisse des subventions accordées par l'Etat et les collectivités territoriales. Alors que, selon cette étude, 45% des associations déclarent faire face à des problèmes de trésorerie, il est crucial pour elles de pouvoir démontrer leur capacité à créer de l'utilité (sociale) et leur efficacité dans l'articulation des rentabilités économique, sociale et environnementale.

Dans la veine des travaux sur la mesure de la performance économique et du progrès social²⁰ de nouvelles méthodes émergent pour appréhender la valorisation de leurs actifs spécifiques. La valorisation des actifs immatériels en fait partie.

Selon le Thesaurus-Bercy, les actifs immatériels recouvrent le patrimoine immatériel de l'entreprise, des actifs disposant de caractéristiques précises²¹ :

- les entreprises disposent de ces actifs de façon durable ;
- ces éléments sont indissociables de la création future de valeur : le capital client, le capital humain, le capital sociétal, le capital organisationnel...

Plus de 80% de la valeur des entreprises dépend des actifs immatériels et au moins 66% des investissements sont réalisés afin de préserver ou améliorer ces actifs.

Les associations, sous réserve de quelques modifications, peuvent s'inspirer de cette méthode permettant d'intégrer la valeur comptable de ces actifs. Le directeur de l'Observatoire de l'immatériel a permis d'appréhender les différences à prendre en compte pour adapter les indicateurs d'évaluation au secteur associatif²², préférant parler de bénéficiaires plutôt que de clients, de membres plutôt que d'actionnaires et ajou-

tant les financeurs à l'équation.

Gestion des process et du personnel, satisfaction des bénéficiaires, la mesure des actifs immatériels permet de disposer d'outils de pilotage précis et pertinents. Cette valorisation peut également servir à la pérennisation financière du projet associatif. Les actifs immatériels augmentent les fonds propres du bilan, rassurant les financeurs ou facilitant l'obtention de prêts. Toutefois la méthode sera surtout bénéfique aux associations de grande taille qui devront néanmoins être vigilantes face au « frottement fiscal » que cela pourrait engendrer. Et il existe des limites à la valorisation monétaire d'actifs dont les effets ne peuvent se quantifier que par des méthodes de substitution imposant une analyse des critères autres que la rentabilité. C'est la logique des démarches de type Social Return On Investment (SROI).

Ces formes de valorisation correspondent à des philosophies différentes, mais contribuent à atteindre des objectifs similaires : emporter la conviction d'investisseurs potentiels ou actuels en leur démontrant l'intérêt du projet associatif et en apportant une évaluation chiffrée des externalités positives induites par l'action d'une association. Une quasi-obligation à une époque de raréfaction des subventions publiques et de concurrence accrue pour convaincre les donateurs privés. Il s'agit d'un vaste chantier auxquels les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent s'associer pour construire et partager des méthodes et indicateurs dans lesquels ils se reconnaissent. ■

Bibliographie

Fustec A. (2013), « La place du capital immatériel dans le secteur associatif », *Juris associations*, n°471, janvier, p. 20-24.

¹⁹<http://cpca.asso.fr/wp-content/uploads/2012/01/Resultats-de-lenquete.pdf>

²⁰http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

²¹http://www.ifec.fr/docs/documents/20130402111715_Webzine_Capital_Immateriel.pdf

²²La place du patrimoine immatériel, revue *Juris-Associations*.

LES ATTENTES DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE FACE À UNE FINANCE EN CRISE

par **Jean-Louis Bancel**

« Par les externalités qu'elles créent, les entreprises d'économie sociale sont créatrices de valeurs pour la société au-delà de leurs apports à leurs parties prenantes ».

Souvent qualifiées de « filles de la nécessité », les entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles et associations) sont apparues dans le courant du XIX^e siècle en pleine crise économique et sociale générée par les insuffisances d'un capitalisme naissant. Elles étaient destinées à satisfaire des besoins économiques et sociaux de la société civile. Leur création démontre, en contre point d'une action utile et efficace, les limites d'un marché non régulé. Bien au-delà d'une économie de la réparation, assimilable à la charité ou à la solidarité, cette expression imagée démontre un contrôle²³ de leur quotidien par les laissés pour compte du libéralisme économique.

Bien évidemment l'actuelle crise financière qui a dégénéré en une crise économique et sociale redonne de la vigueur à l'idée d'entreprendre autrement pour contrôler son quotidien, au travers des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Pourtant certains doutent de la capacité de ces entreprises à satisfaire les attentes placées en elles du fait de leur prétendue difficulté à couvrir leurs besoins de financement de long terme par des mécanismes financiers traditionnels. Une telle idée reçue mérite d'être disséquée.

Les entreprises de l'économie sociale se caractérisent par une organisation statutaire « a-capitalistique », c'est-à-dire soit sans capital action, souscrit par des apporteurs, soit par une absence de rémunération spéculative sous forme de dividendes et/ou l'encaissement de plus-values.

Certaines structures, telles que les mutuelles ou les associations n'ont le plus souvent pas dans leurs comptes d'engagement de restitution des apports faits par les membres. Pour autant, ceci n'empêche pas ces entreprises d'être en capacité de faire face à des obligations économiques et financières en vue de financer un cycle d'exploitation qui peut parfois être pluri-annuel, voire de long terme.

Il faut réfuter quelques a priori cantonnant les entreprises d'économie sociale à des activités de services faiblement exigeantes en besoin de financement à moyen ou long terme. La gestion d'hôpitaux, de résidences spécialisées pour les personnes handicapées ou pour les personnes âgées sont des activités qui requièrent de lourds investissements de long terme. Économiquement, ce sont des activités à haute intensité de main d'œuvre et de capital. L'expérience montre que les fondations, les associations ou les mutuelles savent gérer ces activités de façon satisfaisante socialement mais aussi économiquement.

Face à la crise européenne actuelle marquée par une démarche de désendettement des opérateurs publics et privés, alors que le besoin d'entreprises différentes va croître, les entreprises de l'économie sociale ne risquent-elles pas de buter sur une pénurie de financement de long terme ? Leur caractère « a-capitalistique » ne démontrera-t-il pas enfin ses limites ? Au moment où émerge l'idée de ré-engineering causé par un nécessaire changement de paradigme pour les

²³Ceci renvoie au concept « d'émancipation » en français et « d'empowerment » en anglais.

entreprises, ces entreprises qui plongent leurs racines dans le XIX^e siècle ne vont-elles pas être affectées ?

Tout d'abord rappelons à tous ceux qui considèrent que la réussite d'une opération capitalistique en bourse passe par un bon « story telling », que les entreprises de l'économie sociale ne racontent pas que des histoires. Du fait de leur dimension d'émancipation d'acteurs de la société civile, elles donnent à vivre de véritables aventures humaines. Pour recourir à un jargon d'économiste, par les externalités qu'elles créent, les entreprises d'économie sociale sont créatrices de valeurs pour la société ou de leurs apports à leurs parties prenantes. C'est pour cela qu'il est légitime que la collectivité crée un environnement juridique, fiscal et financier favorable afin de garantir la pérennité de ces externalités.

Ensuite, il appartient aux entreprises de l'économie sociale de cultiver leurs caractéristiques statutaires qui permettent de s'engager dans des projets de long terme. La plus importante est la limitation de la rémunération versée aux apporteurs de fonds propres afin de pouvoir conserver, dans des réserves impartageables les excédents d'activité. Ces sommes accumulées ont les caractéristiques nécessaires pour absorber d'éventuelles pertes et conforter la structuration du bilan en vue de s'adresser à des financeurs de long terme comme les banquiers.

FINANCEMENT ADAPTÉ À L'ESS : LA « FINANCE PATIENTE »

Du fait de ces caractéristiques, les entreprises de l'économie sociale relèvent pleinement du champ de la « finance patiente » si éloignée de la « finance casino ».

Sachant que « la mauvaise monnaie chasse la bonne », les avancées en cours pour réguler le secteur financier et résorber les « trous noirs » de la finance dérégulée devraient par contraste ramener le bon sens financier vers les entreprises de l'économie réelle et en particulier les entreprises de l'économie sociale.

A cela doit s'ajouter des actions positives en faveur de la *finance patiente*. En France, depuis plusieurs années a été créée « la finance solidaire ».

Forme de labellisation, peu coûteuse pour les finances publiques, elle assure une forme de traçabilité entre l'épargne des ménages et l'investissement. Ce dispositif, favorable aux entreprises naissantes ou innovantes de l'économie sociale, ne peut cependant satisfaire à tous les besoins en particulier en direction des entreprises de taille intermédiaire de l'économie sociale. Pour les structures de l'économie sociale de plus grande taille, il est important de pouvoir adapter les mécanismes des structures publiques destinées au financement : Banque Publique d'Investissement en création ou Banque Européenne d'Investissement.

Enfin il est également important que les travaux en cours en Europe sur les opérateurs financiers (banques, assureurs, gestionnaires de fonds) ne soient pas conçus dans une vision prudentielle théorique. Ils doivent assurer le « bouclage » du circuit financier avec l'économie réelle. Dans cette perspective il est crucial d'assurer la diversité des statuts juridiques des opérateurs financiers, en assurant la présence d'opérateurs financiers à statut mutualiste ou coopératif.

Ainsi les régulateurs montreront qu'ils ont perçu la fonction stabilisatrice de ces opérateurs financiers²⁴. Il importe que les régulateurs trouvent le bon équilibre entre, d'une part, la disparition des opérateurs financiers qui ne présentent pas de garanties suffisante de sécurité financière et, d'autre part, la cartellisation de l'offre financière dont pâtirait l'économie réelle et tout particulièrement les entreprises de l'économie sociale. ■

Bibliographie

Birchall J. (2013), *Resilience in Downturn. The Power of Financial Cooperatives*, Geneva, International Labour organization.

²⁴Cf. étude du Bureau International du Travail sur la résilience des coopératives financières face à la crise

Perspectives anthropologiques

LA CRISE ANTHROPOLOGIQUE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ²⁵

par **Alain Lipietz**

« S'occuper des corps et des âmes n'est en effet une tâche ni pour l'administration, ni pour les activités marchandes gouvernées par le profit ».

UN LONG PROCESSUS À L'OEUVRE DANS LE MONDE OCCIDENTAL : L'INDIVIDUATION

Il est une crise dont nous n'avons pas encore parlé, car elle ne joue pas un rôle direct dans cette grande crise de la fin des années 2000. On l'appelle parfois « crise anthropologique » car elle concerne les aspects les plus profonds de la vie humaine en société. On peut la résumer par ces deux facteurs les plus manifestes : la solitude et le vieillissement. L'un et l'autre frappent plus particulièrement les pays de la vieille Europe.

Si on cherche à creuser au fond les choses, l'une et l'autre dérivent d'un processus qui a scandé le progrès humain dans la civilisation occidentale : l'individuation. C'est à dire que l'individu, la réalisation de soi, a pris de plus en plus d'importance par rapport aux liens de la communauté. Historiquement, ce progrès, accéléré par la Cité Antique et par le Christianisme, est peut-être même à l'origine des succès de l'Europe. À un ordre ancien, organisé par des règles communautaires où chacun avait sa place, ont succédé progressivement des sociétés d'individus libres, nouant entre eux des liens contractuels. Ces liens contractuels se réduisirent progressivement à deux formes : soit le lien à l'État, lui-même conçu comme résultant d'un pacte social, soit le lien marchand entre producteurs, salariés et consommateurs échangeant des biens et services contre monnaie. Ainsi reliés par l'État et le marché, les libres individus se firent, pour certains d'entre eux du moins, libres entrepreneurs... C'est la philosophie du XVIII^e siècle (le Siècle des Lumières) qui systématisa cette représentation de

la société. Les sociologues matérialistes (en particulier les marxistes) affirmèrent au contraire que c'est le développement d'une classe d'entrepreneurs urbains (les bourgeois) qui engendra cette idéologie. Nous n'entrerons pas dans ce débat de la poule et de l'œuf. Toujours est-il que dès le début du XIX^e siècle, les classes populaires réagirent aux effets pervers qu'avaient pour elles-mêmes cette exaltation de la liberté de l'individu. Certains en appelèrent aux vieilles solidarités organiques, communautaires, de la société d'Ancien régime, mais peu à peu la majorité, par dégoût ou par nécessité, se détournèrent des liens ancestraux que représentaient la famille et l'Église.²⁶

Refusant à la fois l'État, le marché, la famille et l'Église, ces militants des nouveaux mouvements urbains engagés dans le salariat inventèrent une utopie concrète : la libre association volontaire. Celle-ci prit de multiples formes : le syndicat pour la lutte, la mutuelle pour la vie quotidienne, la coopérative pour produire et consommer, l'association pour débattre et agir. Pendant tout le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, la question sociale resta essentiellement la question du travail salarié, et tout cet « associationnisme ouvrier » se rassembla dans la « lutte de la classe ouvrière », à la recherche de formes de production et de vie sociale qui lui serait propre.

Aujourd'hui, les excès mêmes de l'individuation, combinés avec la disparition de cette forme de socialisation qu'était l'entreprise (devenue « invivable » du fait même des excès du libéralisme) pousse de nombreux citoyens à reconstituer cet associationnisme, mais sans lien avec l'entreprise, dans des mouvements de citoyens qui sont la plupart du temps des mouvements de citoyens. Mais ces mouvements, aujourd'hui

²⁵ Le présent texte est un extrait du livre Lipietz (A.). 2012. *Green Deal, La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, Paris, La Découverte, reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur.

²⁶ La réaction, communautariste, voire cléricale, aux excès du modernisme bourgeois se reproduit avec la même vigueur dans les pays longtemps restés « traditionnels », et qui sont aujourd'hui bouleversés par une urbanisation, une prolétarianisation et une individuation rapides. Cette réaction identitaire se constate dans les pays musulmans, en Inde... Naturellement, ces retours de flamme « religieux » de l'islamisme politique urbain (ou du pentecôtisme dans le reste du monde) ont peu à voir avec les liens communautaires de la famille et du village traditionnel. C'est plutôt une sorte de supplément d'âme recherché par la foule des individus en quête de sens collectif. Les fascismes européens des années 1930 étaient d'ailleurs aussi des réactions pseudo-communautaristes (*volkisch*) des individus désorientés.

comme au début du XX^e siècle, visent à fournir à la communauté absente les services qu'elle réclame, et que ne lui offrent ni l'État ni le marché. Le nouvel associacionnisme, comme l'ancien, apparaît à la fois comme une alternative productive et une nouvelle forme de liens sociaux, sur base volontaire.

Et précisément, les individus ont besoin de retisser des liens pour rompre la solitude. Une solitude qui n'est pas qu'un sentiment psychologique, mais la réalité d'un désarroi, d'un isolement face à une situation qui se dégrade, « des problèmes qui s'accumulent sans que personne ne s'en occupe ». « Personne » : c'est à dire ni l'État, ni aucune entreprise sur le marché. Et bien entendu, ni la famille, ni l'Église. Ainsi, les succès mêmes de la laïcité pour refouler l'Église et confier à l'État le soin des enfants, des malades et des vieillards, des luttes féministes pour s'affranchir des obligations « naturelles » que leur imposait le patriarcat (s'occuper des enfants, des vieillards et des convalescents, entretenir le ménage et la courée), ces succès-là se retournent aujourd'hui contre les individus, dégradant leur situation matérielle et leur sentiment de sécurité ou d'appartenance. L'État-providence fordiste avait bien tenté de « s'en occuper », mais fut alors critiqué pour son comportement bureaucratique, et il a été depuis détruit par le libéral-productivisme.²⁷

SORTIR DE L'ISOLEMENT SANS PERDRE LA LIBERTÉ

Même si la tentation est grande d'une réaction communautariste (et particulièrement illustrée par les groupes sociaux les plus récemment entrés dans le processus d'individuation), il est probable que les individus du XXI^e siècle chercheront pour la plupart à sauvegarder les acquis de la liberté individuelle dans la réalisation de soi, mais en retissant, sur la base du volontariat, la chaleur d'une communauté librement consentie.

Un des secteurs les plus disputés entre la famille, l'Église, l'association et l'État est certainement le soin (le *care*) des plus faibles : les malades, les enfants, les personnes âgées. En France, le partage des responsabilités s'est traduit par des lois fondatrices : reconnaissance de l'association, séparation de l'Église et

de l'État, éviction des congrégations religieuses des hôpitaux et de l'école, interrogation sur qui devait les remplacer, compétition entre l'associationnisme et la croissance du service public d'État. La Reconstruction de 1945 a vu l'institutionnalisation d'un compromis complexe, où l'État confiait à l'association et à la mutuelle la mise en œuvre de ses politiques sociales, tout en assurant, par un accord tripartite avec les syndicats et le patronat, les aspects strictement redistributifs. L'associationnisme se trouva donc satellisé par l'État. Les quelques secteurs coopératifs qui auraient survécu aux tourments de la première partie du XX^e siècle se virent progressivement normalisés dans un statut d'entreprises un peu particulières.

Avec la crise du fordisme cependant, et le dégage-ment concomitant de l'État, l'associationnisme reprit du poil de la bête sous un aspect tantôt créatif (les petites coopératives de professionnels qualifiés), tantôt orienté vers la survie (les entreprises d'insertion). Dans tout ce bouillonnement, marqué par une rivalité un peu pesante entre l'associationnisme établi (celui des grandes mutuelles, des grandes associations de gestion de la politique sociale d'une part, et les jeunes pousses de l'économie alternative et autonome d'autre part), se cristallisa à la fin des années 1990 une sorte de mariage de raison : l'économie sociale et solidaire²⁸. « Social » désigne ici une certaine forme d'organisation de l'économie, en unités régies par deux principes : « une personne une voix » à la direction, et la lucrativité limitée (l'essentiel des excédents d'exploitation, s'il y en a, doit être accumulé dans le même but social). « Solidaire » est un adjectif rajouté pour désigner l'orientation, le but de l'activité : le service de la communauté.

En France comme au Québec ou en Argentine, la « jeune économie solidaire » pouvait compter sur un certain soutien institutionnel, voire financier, du puissant mouvement mutualiste et des associations ayant pignon sur rue depuis un siècle, lesquelles pouvaient se targuer de l'esprit « solidaire et militant » de la première pour justifier le statut particulier (et notamment fiscal) qu'elles avaient héritées de leur lointaine jeunesse.

Quelle est en effet la justification des subventions

²⁷Cette destruction de l'État providence fut plus précoce dans les pays du Tiers monde qui avaient suivi le modèle de substitution aux importations latino-américain. Dans les pays musulmans (la Turquie après Atatürk, l'Égypte après Nasser, etc.), les militants islamistes « savaient faire » pour prendre le relais de l'action sociale, et ainsi ont conquis rapidement une large assise populaire. En Amérique Latine, l'Église ne savait plus faire, et l'associationnisme populaire prit le relais. Mais quand les coopératives sociales durent affronter, dans l'Argentine du début des années 2000, la tâche d'assurer la survie d'un peuple entier dans les décombres de l'économie, elles furent contraintes d'appeler à la rescousse une Église pourtant particulièrement réactionnaire.

²⁸Sur l'histoire et les principes de l'économie sociale et solidaire et sur les moyens de le développer, voir mon rapport à la ministre de la Solidarité, en 2001.

ou dégrèvements fiscaux dont bénéficient, dans de nombreux pays, les organismes économiques de type associatif ou coopératif ? Il n'y a pas grande justification à invoquer leur fonctionnement interne. Que la gouvernance d'une entreprise soit charismatique, paternaliste, démocratique ou bureaucratique intéresse au plus haut point le bien-être de ses salariés, et il peut être légitime d'utiliser l'instrument fiscal pour encourager les entreprises à adopter la meilleure organisation possible pour les personnes qui vont passer entre leurs murs une bonne partie de leur vie. Toutefois, l'outil réglementaire et le partage des expériences sont beaucoup plus adaptés pour assurer la transition vers une économie industrielle, fondée sur la mobilisation négociée du savoir-faire de travailleurs qualifiés.

LA RÉCIPROCITÉ AU SERVICE DE TOUTE LA COLLECTIVITÉ

En revanche, dès que l'activité d'une entreprise est « solidaire », elle satisfait des besoins qui ne sont pas restreints aux usagers ou clients individuels capables de les payer. Par exemple : l'insertion professionnelle des chômeurs profite à tous les employeurs potentiels du pays. Écrire des pièces de théâtre ou de musique et les répéter n'intéresse pas que les spectateurs prêts à payer des places lors des premières représentations, mais ceux qui pourront également jouer ces pièces, ou y assister sur des places publiques. Le travail pour la communauté produit un « halo sociétal » qui ne peut être rémunéré par de purs échanges marchands. Il est donc logique et socialement justifié que la collectivité qui bénéficie de ces services (en plus des usagers particuliers) rémunère l'association qui les fournit à ses membres. Cette rémunération peut prendre la forme d'avantages fiscaux, de subventions, de marchés publics, etc.

Or, un champ de la vie sociale, prendre soin des corps affaiblis, est appelé à un développement inéluctable, dû au vieillissement de la population. Vieillesse qui est lui-même le résultat de l'individuation. La baisse de la natalité, et les conquêtes de la médecine, mais aussi les conquêtes sociales qui ont réduit la charge du travail après 65 ans puis après 60 ans, ont permis un bond en avant de l'espérance de vie qui n'est pas compensé par un surcroît de population jeune (sauf par le biais de l'immigration). Et cette population de plus en plus âgée développe une soif particulière non seulement de soins corporels mais de soins intellectuels, activités de loisirs, activités culturelles... Même si l'entreprise cherche à écrémer les secteurs les plus lucratifs de cette demande de soins physiques ou culturels, il est

extrêmement probable que seul un associationnisme revigoré pourra répondre à l'avenir à ce double défi de l'isolement et du vieillissement. S'occuper des corps et des âmes n'est en effet une tâche ni pour l'administration, ni pour les activités marchandes gouvernées par le profit. Si l'on veut répondre à des demandes de telle nature, il y faut des personnes actives mêlant un véritable souci de l'autre à la besogne concrète dont elles se sont chargées : une combinaison qui ne peut être régulée que par ce que Karl Polanyi (encore lui) appelait la réciprocité. La *réciprocité*, principe le plus ancien de la société humaine (celui de la famille), n'est ni la redistribution par une agence centrale (l'État), ni l'échange marchand entre producteurs indifférents les uns aux autres. C'est le principe : « Je fais cela pour toi, parce que je compte que lorsque j'en aurais besoin d'autres le feront pour moi. »

L'économie sociale et solidaire est donc appelée à jouer un rôle permanent et non pas d'insertion dans une économie marchande, un rôle croissant et non pas résiduel dans le modèle de développement futur. A ces domaines d'origine (le souci de l'autre, le *care* et la culture), elle adjoint déjà le souci des biens communs et en particulier de l'environnement. Rien n'exclut qu'elle puisse rejoindre les ambitions initiales du mouvement coopératif du XIX^e siècle : la prise en charge des services publics locaux (tels l'éclairage, les transports...) et, pourquoi pas, à une plus large échelle. Les critiques souvent formulées au service public géré technocratiquement pourraient être contournées par des formes nouvelles associant à leur direction les salariés, les usagers, les bailleurs de fonds et peut-être les bénévoles. Perspective autrement intéressante que la renationalisation pure et simple de ce que le libéral-productiviste avait privatisé : personne ne souhaite revenir à ces États dans l'État qu'étaient les grandes entreprises technocratiques nationalisées des années 1960, comme les grands réseaux de transport et d'énergie et même les banques.

L'économie sociale et solidaire offre des modèles. Elle pose aussi des problèmes : bureaucratisme de ses élites, favoritisme entre associés... Mais entre les solutions qu'elle apporte à des maux criants et les inévitables effets pervers qu'elle développera et qu'il faudra apprendre à maîtriser, le bilan s'imposera comme largement positif. ■

Bibliographie

Lipietz A (2001), *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ?*, Coédition La Découverte-La documentation française, Paris.

CRISE DU CAPITALISME ET ÉCONOMIE PLURIELLE : UNE PERSPECTIVE ANTHROPOLOGIQUE

par **Matthieu de Nanteuil** et **Jean-Louis Laville**

« La refondation d'une économie socialement et écologiquement soutenable implique de repenser les modalités de fonctionnement de l'économie, de redéfinir les conditions de l'action publique et de construire un nouveau rapport à la consommation. Notre thèse est qu'une telle perspective est impossible tant que ne sont pas reconnues des pratiques économiques non-capitalistes où, de façon très concrète, se dessine une autre orchestration des rapports sociaux. Dans leur hétérogénéité même, les pratiques d'ESS matérialisent des alternatives... Il importe de ne pas les cantonner fonctionnellement à un "secteur" de l'économie... C'est la raison pour laquelle la construction d'un cadre juridique sur ce thème est essentielle. Certaines législations nationales manifestent une avancée, reste à construire un cadre européen ».

La crise économique – qui a connu une accélération brutale en 2008, mais a des origines plus anciennes – a suscité une volonté de ré-industrialisation : sous cet angle, l'économie sociale et solidaire (ESS) est intéressante, mais son apport reste limité. Elle fait l'objet d'une vision sectorielle dans laquelle elle vient compléter le tissu des petites et moyennes entreprises (PME) avec des particularités ayant trait au droit de propriété.

Mais la crise peut aussi être lue à travers le rapport que l'économie capitaliste noue avec la société dans son ensemble, considérée comme un complexe d'expériences, de rapports sociaux et d'institutions : l'économie sociale et solidaire, et les voies qu'elle ouvre, occupent alors une place majeure pour trouver une issue démocratique à la crise. C'est la voie que nous emprunterons. Notre argument est divisé en deux parties : la première vise à requalifier la crise du capitalisme en se situant dans une perspective anthropologique ; la seconde entend souligner la spécificité

de l'économie sociale et solidaire au regard de ces difficultés³⁰.

La sortie de crise suppose non seulement la formation d'une stratégie industrielle d'envergure mais aussi une réflexion sur les modalités de réaction contre la scission entre économie et société, nécessaires pour préserver et approfondir la démocratie. C'est là que l'économie sociale et solidaire peut jouer un rôle pivot, bien au-delà de l'importance quantitative de ses composantes associatives, coopératives et mutualistes.

CAPITALISME FINANCIER, REDISTRIBUTION, CONSUMÉRISME : LES CONTOURS D'UNE CRISE SYSTÉMIQUE

Il importe de faire en sorte que les strates de signification qui ont scandé l'histoire du capitalisme ne soient ni caricaturées, ni sous-estimées. On suivra Max Weber en rappelant que l'accumulation est elle-même le produit d'un *ethos* particulier, mê-

³⁰ L'utilisation du terme « anthropologique » est motivée par la volonté d'articuler économie et société, là où la plupart des réflexions pensent ces réalités de façon séparée.

lant conduites culturelles et dispositions religieuses (Weber, 2004 [1904]). Cette matrice s'est progressivement effacée, sous l'effet de la sécularisation, de l'individualisme, mais surtout de l'autonomisation progressive de la sphère marchande.

A ce propos, la thèse la plus connue est celle de Karl Polanyi, qui avance l'idée d'un désencastrement des activités capitalistes vis-à-vis de la société, liées à la marchandisation progressive des trois entités fondamentales : le travail, la terre et la monnaie (Polanyi, 1983 [1944]). Cette thèse peut être complétée de deux façons : d'une part, en soulignant que la période de croissance de l'après-guerre a donné naissance à des formes nationales de réencastrement ; d'autre part, en considérant que nous sommes entrés dans une nouvelle phase de désencastrement, mais à partir de mécanismes différents de ceux identifiés par Polanyi.

Du point de vue anthropologique qui nous occupe ici, Polanyi situe l'originalité de l'économie de marché dans son auto-référentialité ; son but n'est plus de satisfaire des besoins fondamentaux définis extérieurement à elle, mais d'ordonner le monde selon sa propre logique. Cette formation a elle-même connu de profondes évolutions, quand on sait que ses précurseurs étaient des philosophes moraux, qui entendaient combiner l'individualisation des liens sociaux – à laquelle contribuaient directement leurs théories – avec des prérequis éthiques tels la sympathie ou la bienveillance. Mais contrairement aux républicains sociaux, puis aux promoteurs de la pensée sociale-chrétienne, socialiste ou communiste, cette visée éthique était conçue à la périphérie de l'économie. Elle est donc demeurée indexée sur la logique égoïste du gain matériel, générant un système économique opposant les individus les uns aux autres et apprenant à fonctionner sur la base de principes – assimilés à des « lois naturelles » – de plus en plus éloignés des conditions réelles d'existence des populations. Les excès de ce système ont entraîné dans les années 1930 les conséquences que l'on sait.

L'émergence du capitalisme patrimonial

On doit aussitôt ajouter que la seconde guerre mondiale a été suivie par une phase de réencastrement. Le capitalisme industriel a été régulé à l'échelle nationale par des politiques keynésiennes, des systèmes sociaux ou des dispositifs de négociation collective, mais aussi par des régimes de signification propres au travail indus-

triel (sens du métier, identité de classe, etc.). En d'autres termes, ce capitalisme formait la colonne vertébrale d'un système économique dont les formes de marchandisation étaient limitées par un ensemble de dispositifs socio-politiques.

Nicolas Postel et Richard Sobel montrent que ces verrous ont commencé à sauter dans les années 1970 avec l'avènement du flottement généralisé des monnaies, puis dans les années 1980 avec la flexibilisation du marché du travail. « La marchandisation de la monnaie de crédit a entraîné une forte hausse de sa rémunération. [...] Avec la revitalisation du marché financier s'est produit un retour de la contrainte de compétitivité-prix sur le marché des biens et de services et sur celui des matières premières », conduisant à une remise en cause du contrat social fordiste fondé sur le démarchandisation du travail et l'accès généralisé à des droits sociaux (Postel et Sobel, 2013, p. 116-118).

C'est dans ce contexte que l'on peut saisir la rupture initiée par l'apparition du capitalisme « financier » ou « patrimonial » au cours des années 1980-1990 (Aglietta et Berrebi, 2007 ; Aglietta et Orléan, 2002). Cette phase se caractérise par la dissociation des activités financières vis-à-vis des autres composantes de l'économie : aversion au risque et demandes de liquidité sans cesse accrues, dogme de la « full fair market value » en matière de normes comptables, raréfaction des crédits bancaires accordés aux PME en faveur de l'intermédiation généralisée par les marchés financiers. Ces éléments ont progressivement fait glisser les économies européennes vers des économies de rente, générant un déséquilibre inédit dans le partage de la valeur ajoutée et développant une culture du « court-termisme » capable de menacer l'économie toute entière.

Cette dissociation ne se limite pas aux activités financières ; elle s'est accompagnée de politiques de concurrence qui ont favorisé des stratégies non-coopératives et accru les déséquilibres entre les Etats européens. Philippe Herzog précise : « La priorité accordée à l'UE à la finance de marché a laissé à celle-ci le soin de sélectionner les investissements. Elle a survalorisé certains investissements, notamment dans les nouvelles technologies de l'information, [...] et délaissé les autres ». Il ajoute : « La politique de concurrence a été reine en l'absence d'une stratégie industrielle [...]. Sa doctrine n'a pas changé alors que les mutations technologiques et l'émergence de nou-

veaux marchés bouleversent son application » (Herzog, 2012, p. 3).

Ces diverses tendances ont favorisé des processus de création de richesse extrêmement sélectifs et interdit une requalification d'ensemble de l'appareil productif³¹. Elles ont, plus largement, sapé les régulations *endogènes* qui caractérisaient l'économie sociale de marché issue des Trente Glorieuses. N'ayant su organiser la transition, l'Union Européenne a exigé le démantèlement de ces régulations internes sans offrir de perspectives de substitution. Des coopérations, trop limitées certes, mais qui auraient pu constituer un socle pour l'invention d'une régulation européenne d'envergure, se sont délitées.

Pourtant, une analyse qui en reste à ce premier niveau ne saisit pas la gravité anthropologique de la crise : pour l'intégrer, il faut compléter cette interprétation par une critique des régulations *exogènes* qui étaient à l'origine du réencastrement de l'après-guerre. Celles-ci concernent à la fois la philosophie des politiques publiques, centrée sur la redistribution, et la matrice culturelle des sociétés industrielles, marquées par l'émergence d'un consumérisme sans véritable limite.

L'insuffisance de la redistribution

La conception essentiellement redistributrice de l'État social présente deux faiblesses constitutives :

- la première consiste à *considérer les usagers des services publics comme des assujettis*. Elle concentre les arbitrages dans les sphères de la démocratie représentative (gouvernants, représentants patronaux et syndicaux) et la parole des simples citoyens y est largement ignorée. Au moment où le fordisme règne dans les entreprises écartant les travailleurs des décisions avec en contrepartie une augmentation de leurs revenus, le « providentialisme », selon le terme de Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque (1990), se développe dans l'État social : les destinataires des services sociaux restent éloignés de leur conception, cette exclusion étant compensée par un accès quasi gratuit à ceux-ci.
- la seconde faiblesse tient à ce que *la solidarité redistributive demeure dépendante de la croissance marchande* : insensible jusque dans les années 1960, cette dépendance devient de plus

en plus prégnante avec le ralentissement du taux de croissance qui prive la social-démocratie d'une partie de ses moyens d'action. Ce mouvement questionne les méthodes keynésiennes et les transferts sociaux. Dans ce contexte, l'option monétariste rencontre un écho chez les gouvernants parce qu'elle leur promet de ramener la croissance. Suite à l'application de ces principes monétaristes, le périmètre national d'action dans lequel s'était déployée la social-démocratie est profondément perturbé par les dérégulations, les déréglementations et l'accélération de la circulation internationale des capitaux.

La soutenabilité des États redistributifs est mise en cause à la fois par leur déficit de démocratie du point de vue de l'expression des usagers-citoyens (Jaeger, 2011) et dans leur avalisation du point de vue selon lequel seul le marché serait créateur de richesses (Cassiers, 2011 ; de Nanteuil et Poutois, 2005). Consolidés à la fin du second conflit mondial mais confondant protection et redistribution, ces États n'ont pas été capables d'appuyer des pratiques sociales gagnées à une autre culture économique : définition de nouveaux biens publics, finance patiente, investissements de long terme, couplage formation-innovation, mais aussi pluralité des formes économiques, soutien à des dynamiques associatives, etc.

Le piège du consumérisme

Parallèlement, les politiques publiques ont fait le jeu de demandes matérielles croissantes, favorisant des comportements de consommation qui allaient rapidement nourrir la spirale de l'endettement privé.

Le consumérisme est rapidement apparu comme la clé de voûte du modèle fordiste. On peut définir le consumérisme comme « un mode de consommation individualiste, envahissant, hédoniste, axé sur la nouveauté, faisant usage des signes autant que des choses, très dépensier en ressources naturelles et en travail humain. [...] Ayant littéralement explosé après la Seconde Guerre mondiale, avec l'État keynésien, tout entier tourné vers ce que qu'on appelait à l'époque une politique de la demande » (De Munck, 2011). Quand il émerge après le second conflit mondial, ses dangers sont sous-évalués, car il participe lui-même d'une régulation d'ensemble

³¹ Dans un entretien récent, Aglietta rappelle que les politiques de l'UE devraient favoriser l'émergence d'un projet industriel européen en reprofiliant les dépenses publiques plutôt qu'en pratiquant l'austérité généralisée (Aglietta, 2013).

du capitalisme : l'accès à la jouissance matérielle est le lieu d'une insoumission passagère face aux contraintes de l'activité industrielle, elle-même reliée à une chaîne de significations associant la production d'objets à une marche en avant vers le progrès, dans des contextes fortement redistributifs.

Ce consumérisme est exacerbé dans le capitalisme flexible et globalisé, tandis que le marché s'émancipe de la société. Il devient alors un piège en passe de se refermer sur les sociétés post-industrielles. Sa contribution à la crise écologique est avérée : au-delà de l'enjeu crucial que constitue l'émergence d'une économie décarbonnée, il semble impossible d'organiser la transition écologique (Juan, 2011) sans réorienter la consommation vers des biens durables (Dupuy, 2002, 2005) et, plus profondément, sans un remaniement de notre rapport subjectif à la matérialité (Arnsperger, 2005, 2009). Les normes de la consommation imposées à travers les modes de comportement diffusés par les médias sont à interroger dans une perspective critique.

Ce nouvel enjeu ne doit pas faire oublier la question du travail : faute de pouvoir combiner la consommation à des activités professionnelles pourvoyeuses de sens, on voit mal comment créer les conditions d'une consommation capable d'éviter les comportements compulsifs visant à compenser un mal-être existentiel. La consommation critique (Pleyers, 2011) suppose de réinscrire l'acte d'achat dans une série de signifiants anthropologiques, grâce auxquels les agents économiques peuvent reconstruire une certaine consistance existentielle face au sentiment d'anomie ou de dépossession auquel les conduit un régime économique délié de ses attaches dans la société. Sur ce terrain, le travail continue de jouer un rôle irremplaçable

Sur fond d'accroissement de la part dévolue au marché dans les activités humaines, la phase de désencastrement à laquelle nous assistons combine donc une dissociation des activités capitalistes entre elles – sous la double forme de l'autonomisation des activités financières et de la généralisation de stratégies non coopératives –, une incapacité des politiques publiques à se re-

nouveler, ainsi qu'une culture consumériste dans laquelle la possession de biens et la richesse matérielle ont pris une place disproportionnée. A cela s'ajoute le fait que le périmètre national est lui-même confronté à des contradictions systémiques. La mise en concurrence des systèmes sociaux dans l'UE, associée à des mouvements de capitaux de plus en plus volatiles, suppose une redéfinition complète de la notion de « communauté politique », à travers la valorisation du potentiel d'action des sociétés civiles. C'est de ce point de vue que l'ESS peut s'avérer précieuse.

TROIS PRINCIPES ANTHROPOLOGIQUES : RÉCIPROCITÉ, PROXIMITÉ, RECONNAISSANCE

L'importance de l'ESS a été soulignée à maintes reprises³². Capable de répondre à des demandes émergeant à la périphérie de l'Etat comme du marché, l'ESS accomplit une *fonction* dans l'économie générale des besoins – une fonction qui s'amplifie dans une économie de services au sein de laquelle la productivité stagne et les besoins en qualité de vie augmentent³³.

On manquerait pourtant l'essentiel du débat si l'on réduisait ce vaste ensemble d'activités à un problème strictement fonctionnel. Le renouveau anthropologique impulsé par l'ESS, qui dérive de la tradition associationniste du XIX^e siècle dans des pays confrontés aux bouleversements de la société industrielle, consiste à modifier les coordonnées mêmes de l'activité productive, en articulant la rationalité calculatrice à une *finalité de solidarité ou de citoyenneté*. En d'autres termes, l'ESS désigne un ensemble de pratiques qui entendent approfondir les acquis de la rationalité moderne, en *combinant* les règles du calcul à des finalités d'un autre ordre et en considérant que cette combinatoire ne relève pas seulement des politiques publiques mais doit être travaillée à la *racine des comportements sociaux*. C'est ce double travail de combinaison et de prévention qui marque sa nouveauté. Comment l'interpréter ?

Pour répondre à cette question, il faut rappeler que la crise du capitalisme est indissociable de la

³² Cf. chiffres donnés en introduction.

³³ Sans être exhaustif, on peut dire que l'ESS est particulièrement présente dans les domaines suivants : services des banques coopératives et des mutuelles d'assurance, services à la petite enfance ou accompagnement du vieillissement, activités de soutien à la jeunesse en difficulté, insertion, logement social, créativité artistique et culturelle, activités numériques diverses, sans parler des tentatives visant à ré-ancrer l'activité économique dans un tissu social territorial (Systèmes d'échange local – SEL –, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne – AMAP –, monnaies locales, mais aussi commerce équitable, etc.).

crise de la social-démocratie. Celle-ci a indexé la protection sociale sur la redistribution et considéré les usagers comme de simples réceptacles de l'action publique. « L'essoufflement de la social-démocratie s'explique par son insuffisance en matière de lutte contre les réductionnismes économique et politique : un cantonnement du marché par la redistribution oubliant la diversité des marchés réels et les potentialités de la réciprocité sur le registre économique, une focalisation sur les méthodes disponibles dans le cadre de la démocratie représentative ne permettant pas de mobiliser la participation citoyenne sur le registre politique » (Laville, 2011, p. 49).

En outre, cette option a alimenté la spirale consumériste au cœur du dérèglement écologique actuel. Il en va pourtant de la social-démocratie comme du marché : la question centrale n'est pas celle de sa suppression mais celle d'une réorientation radicale de ses principes fondateurs. C'est la force de l'ESS que de poser cette question et d'y apporter des réponses à travers les expériences d'économie solidaire, soucieuses de ne pas se cantonner dans la valorisation de l'entreprise collective propre à l'économie sociale traditionnelle. Trois axes la caractérisent.

Réciprocité

Le premier est celui de la *réciprocité*, souvent abordée à travers « le paradigme du don » (Maus, 1999 a, [1923]; Caillé, 2000). Ce paradigme repose sur la triple obligation de donner-recevoir-rendre, mais aussi sur le mixte d'intérêt et de désintéressement présent dans le don. Toutefois, les nombreuses circonstances dans lesquelles « le lien importe plus que le bien » n'empêchent pas que subsiste le risque du « don sans réciprocité » (Ranci, 1990). Ceci est particulièrement identifiable dans la philanthropie où celui qui donne peut enfermer dans la dépendance celui qui reçoit, entérinant alors une forme de ploutocratie.

Cette visée générale permet cependant de dépasser l'approche « formelle » de l'économie et d'adopter, selon Polanyi, une approche « substantielle », admettant la pluralité des principes d'intégration économique. Le rapprochement avec Weber est évident, ce dernier distinguant la « rationalité formelle » et la « rationalité matérielle » du calcul ou du droit. Chez ces deux auteurs, l'échange n'est pas identifié à sa structure formelle, comme dans la théorie walrasienne : il embrasse les liens

sociaux qui sont impliqués à travers lui. Mais dans quel sens ?

En la matière, la réponse de l'ESS est précise : la contrainte de non-distribution des dividendes ouvre sur une finalité plus vaste, qui consiste en une *contribution non monétaire au lien social*. Dans les activités d'ESS mentionnées plus haut, cette contribution se rapporte aux normes fondatrices de la vie démocratique, en particulier la norme d'égalité. Faire œuvre de solidarité ou de citoyenneté revient à transcrire l'idéal d'égalité dans des pratiques économiques concrètes. Ceci a une signification politique décisive : le fonctionnement démocratique n'est pas garanti par les statuts, il tient à la mobilisation d'une réciprocité égalitaire dans les rapports quotidiens entre les différents participants aux services.

C'est pourquoi on peut parler de la « réciprocité comme d'un principe d'intégration » : il s'agit non seulement de modifier les séquences de l'échange, mais de permettre une redéfinition et une réappropriation des besoins par les usagers eux-mêmes, ouvrant ainsi sur d'autres modalités productives (Servet, 2013). La finalité de solidarité ou de citoyenneté ne doit pas être vue comme un simple palliatif de la redistribution ou de la démocratie représentative, mais comme l'accomplissement des exigences que la norme d'égalité implique dans la société civile. Celle-ci est en effet indissociable de la construction d'une éthique du lien social, fondée sur « l'égalité dignité » (Kis, 1989) et la « parité de participation » (Fraser, 2005). Les implications de cette transformation sur la démocratisation des organisations de l'ESS sont importantes, mêmes si elles ne doivent pas être idéalisées. En pratique, elles rencontrent de nombreuses difficultés.

Par ailleurs, le recours à la réciprocité ne dresse pas une frontière étanche avec d'autres pratiques économiques, comme l'ont montré diverses composantes du courant international de socioéconomie. Par exemple la sociologie des marchés – désignée par le terme de *New Economic Sociology* – souligne l'importance des pratiques de coopération dans la construction de l'efficacité (Granovetter, 2008), rejointe en cela par « l'économie des conventions » (Eymard Duvernay, 2006) ou l'analyse des « conventions en gestion » (Amblard, 2003 ; Gomez et Korine, 2009).

Il en va de même dans le champ des organisations : l'innovation suppose l'émergence de dynamiques relationnelles qui suspendent la logique du gain immédiat (Alter, 2013). De son côté,

la financiarisation du capitalisme peut être interprétée comme l'expression d'une rupture du lien entre les différentes séquences de l'ingénierie économique-financière chargée de l'obtention du profit. La « violence de la monnaie » (Aglietta et Orléan, 2002), indissociable du processus de financiarisation, apparaît comme la conséquence de ce mouvement de déliaison qui traverse l'économie capitaliste elle-même.

L'importance de la réciprocité en tant que trait distinctif de l'économie solidaire est donc indissociable de ses effets induits : elle permet un dépassement du dualisme marché-État autant qu'une hybridation avec le marché et la redistribution, ce sur quoi ont insisté divers écrits théoriques (Gardin, 2006 ; Dacheux et Goujon, 2011). L'exemple qu'elle fournit ne vaut pas que pour elle-même : il facilite une prise en compte des exigences réciproques dans l'ensemble de l'économie.

Proximité

Avec la notion de *proximité*, l'enjeu n'est nullement de verser dans le localisme, mais de réfléchir à l'émergence d'une économie de la proximité, capable de considérer le partenaire de l'échange économique comme un *socius*, non comme un lointain, voire comme un étranger. On touche moins ici à la finalité de l'interaction qu'à sa structure même.

Cet aspect a également été souligné par certains chercheurs. A propos des services sociaux, Jean-Louis Laville et Marthe Nyssens distinguent la « proximité objective (définie par des critères tangibles d'espace et de temps) » et « la proximité subjective (lorsque la relation entre le prestataire et l'utilisateur est déterminante pour la qualité du service) » (Laville et Nyssens, 2001, p. 15). A ces deux acceptations de la proximité s'en ajoute une troisième, que l'on qualifiera ici de *proximité symbolique*. Celle-ci a trait au type d'imaginaire social véhiculé dans l'échange économique, quant au lien de proximité (réel ou supposé) avec les partenaires de l'échange.

Sur ce plan, la modernité peut être abordée comme une période historique de déstabilisation de l'économie de proximité. Avec l'abolition des corporations, puis la répression du mouvement associatif au XIX^e siècle, l'individualisme libéral a définitivement rompu les liens de proche à proche qui structuraient les sociétés d'Ancien Régime, dans

des contextes d'inégalités héréditaires. Cette évolution a été prolongée par la dynamique de classes qui a accompagné la révolution industrielle, en particulier lorsque cette dynamique a été théorisée sous la figure de l'antagonisme de classes.

En généralisant la classe moyenne, mais surtout en faisant du périmètre national le fondement des pactes sociaux de l'après-guerre – en particulier des politiques redistributives –, le fordisme a pourtant contribué à inverser le mouvement. C'est d'ailleurs la raison qui a rendu possible l'émergence d'un vaste mouvement de négociations collectives – socle de la social-démocratie –, dont on ne dit pas assez à quel point il a nécessité une base anthropologique particulière, fondée sur l'idée d'un « continuum » entre les différents acteurs du régime capitaliste (Castel, 1995). Ce continuum pouvait être ouvertement conflictuel, il ne renvoyait pas moins à la formation d'un imaginaire commun, ayant pour toile de fond l'identité nationale³⁴.

Or la globalisation des échanges a défait l'idée que la communauté nationale serait le fondement du lien social, au moment même où, de son côté, le capitalisme de marché a profondément altéré les formes de continuité du lien social au sein de la sphère économique. Cette altération a pris des chemins subtils. Au-delà de la fragmentation du salariat, elle passe notamment par l'émergence d'un « capitalisme émotionnel » (Illouz, 2006), qui entend organiser la mobilisation des salariés sur la base de l'« intelligence émotionnelle » (Goleman, 1997), mais en séparant cette dimension des conditions concrètes de réalisation du travail et en la soumettant à des contraintes de conformité extrêmement puissantes (Hochschild, 2012, 1983).

C'est pourtant sur cette question de la dimension concrète, incarnée, des échanges économiques que l'ESS peut être amenée à jouer un rôle décisif. Comme l'avait noté Mauss, théoricien du don mais aussi observateur avisé des « techniques du corps », l'échange économique suppose la corporativité avec son apprentissage, son caractère technique et sa relation avec la question du « rendement » (Mauss, 1999 b, [1934]). Dans le nouveau capitalisme, cette dimension est largement instrumentalisée. L'ESS peut la réintroduire en faisant en sorte que l'intercompréhension soit fondée sur des relations de

³⁴ La Belgique est un exemple particulièrement saillant de cette évolution, qui a fait de la sécurité sociale l'un des piliers de son unité nationale, dans un pays de tradition fédérale divisé dès sa fondation par la question linguistique.

face-à-face, par exemple à travers la co-construction de services basée sur l'expression des usagers comme des salariés et des bénévoles.

Une autre voie pour approcher la proximité a été empruntée par Polanyi, à travers la question de « l'administration domestique » (*householding*), qu'Isabelle Hillenkamp propose de traduire par le terme de « partage domestique » (Hillenkamp, 2013, p. 222). Fidèle à la tradition aristotélicienne – qui oppose l'économie, dont « la base est l'auto-suffisance de la communauté unie par une forme de bon vouloir » (*ibid.*), et la chrématistique, l'échange commercial sans limites propres –, Polanyi pose le problème de l'autodétermination des finalités de l'agir économique. Une telle autodétermination suppose une *communauté de liens*, dont la métaphore du « foyer » (*oikos*) est utilisée comme métaphore principale.

Là encore une ambivalence peut être relevée. Soit le partage domestique est un vecteur de soumission qui entérine les inégalités de genre, soit il met à distance l'échange marchand en lui opposant la force d'une communauté de vie. Cette ambivalence a été bien mise en évidence dans les pratiques d'économie populaire, en particulier dans les pays du Sud.

En tout cas, face aux phases successives du capitalisme de marché, la redistribution est un principe nécessaire mais insuffisant, surtout lorsqu'il s'accompagne d'une inflexion bureaucratique. Comme le marché, l'Etat est un appareil de rationalisation de la vie quotidienne qui institue la distance physique et symbolique comme fondement du progrès. Nul mieux qu'Émile Durkheim n'avait perçu cette innovation majeure de la modernité. Toutefois, lorsque l'Etat – en particulier sous la forme progressiste de l'Etat-providence – se contente de substituer à la rupture des liens de sociabilité produits par le marché l'administration bureaucratique du « social », il perd de vue sa raison d'être, qui est de redéfinir les conditions permettant d'« habiter » collectivement le monde (Lévinas, 1961).

Les conséquences de cette dérive se situent sur le plan du rapport des hommes à la nature : fruit d'une alliance néfaste entre productivisme et étatisme, la régulation industrielle du capitalisme a favorisé la spirale du consumérisme et la sur-

exploitation des ressources naturelles. Mais elles se situent également sur le terrain du rapport des hommes entre eux : dans le travail, où l'individualisme concurrentiel s'est progressivement substitué à d'autres normes relationnelles, au risque d'affaiblir dangereusement les conditions de la civilité (Dejours, 2009) ; à la frontière entre production et consommation, où les salariés des services se voient soumis à une contrainte d'indifférenciation dans leur relations à aux clients ou aux usagers, c'est-à-dire à l'obligation de considérer le proche comme en étranger, sous la pression des flux (de Nanteuil, 2012)³⁵. La reconstruction d'une économie de liens semble donc une urgence. Néanmoins une question apparaît aussitôt : dans quelle mesure cette orientation est-elle compatible avec la globalisation ?

Reconnaissance

C'est ici qu'intervient un troisième axe, relatif à la question de la *reconnaissance*. Axel Honneth (2002, 2007) avance que la reconnaissance ne se limite pas à une situation d'interface entre des individus ou des groupes régis par un principe d'égalité : elle permet de penser les conditions intersubjectives d'accès à l'espace public, au-delà de la délimitation physique et symbolique qu'implique le thème de la proximité. Cette dernière demeure un enjeu important. Elle doit néanmoins pouvoir s'appuyer sur une grammaire des échanges sociaux susceptible de fournir un *cadre général* à l'analyse des rapports sociaux.

Chez Honneth, le terme de reconnaissance renvoie à une triple acception. Il signifie : a) qu'il existe un préalable à la saisie strictement cognitive des problèmes sociaux (« la reconnaissance précède la connaissance ») ; b) que les relations sociales se caractérisent, prioritairement, par un déficit de reconnaissance (qu'il nomme « mépris ou mésestime ») ; c) que la construction d'un rapport social non déformé repose sur des dynamiques conflictuelles, dans des sociétés où les exigences de reconnaissance sont multiples (des « luttes pour la reconnaissance »).

Dans ses premiers travaux, Honneth défend l'idée que la reconnaissance se décline dans trois sphères distinctes : amour, droit et coo-

³⁵ La notion d'« individualisme concurrentiel » permet de rendre compte des formes dominantes d'individualisme qui se sont développées dans le cadre du capitalisme de marché. Elle s'attache à souligner les effets de concurrence généralisée liée à la valorisation des intérêts individuels. Cette notion est proche de celle utilisée par Robert Castel, qui évoque un « individualisme négatif » (Castel, 1995). Elle ne résume pas l'ensemble du processus d'individuation, qui comporte également une face émancipatrice à l'égard des figures oppressantes du lien communautaire (Lipietz, *ici même*).

pération sociale. Les déficits vécus par les acteurs de ces différentes sphères alimentent des conflits en vue de la formation d'un « rapport positif à soi »³⁶. Toutefois, la force de son projet théorique est qu'il permet de souligner les liens de *continuité* entre ces différentes sphères, qui sont aussi les lieux élémentaires de l'expérience humaine. Le thème de la reconnaissance est le support d'une grammaire : il fournit un critère de *compréhension* des rapports sociaux et d'*évaluation* de leurs orientations.

Les critiques les plus fortes qui lui sont adressées tiennent au fait qu'il tend à sous-estimer la façon dont l'anthropologie économique structure les rapports sociaux, indépendamment du thème de la reconnaissance. Ce reproche lui a été notamment fait par deux auteurs : Nancy Fraser, qui plaide pour un modèle bi-dimensionnel de justice sociale, distinguant reconnaissance et redistribution (Fraser, 2005) ; Christophe Dejours, pour qui la question des conditions pratiques de reconnaissance au travail est insuffisamment traitée (Dejours, 2009).

Ces critiques sont importantes. Il nous semble possible, toutefois, d'articuler son travail de refondation normative avec les questions propres au domaine économique, cette articulation prenant un relief tout particulier dans la globalisation. Appliqué au champ de l'ESS, son projet a deux implications :

- la première est qu'il entend faire valoir l'idée que les rapports économiques (entre producteurs, mais aussi entre producteurs et consommateurs) ne peuvent se cantonner à l'indifférenciation à laquelle les conduit le développement du marché global. Ces rapports sociaux ont non seulement besoin d'institutions régulatrices capables de rééquilibrer le rapport entre le capital et le travail, mais aussi de normes relationnelles visant à accroître la visibilité sociale des acteurs économiques ignorés ou délaissés par la division internationale du travail. La reconnaissance intervient alors comme exigence fondatrice des rapports sociaux impliqués par la globalisation économique, sans laquelle aucune évolution institutionnelle n'est viable. Sous cet angle, les formes multiples d'articulation entre l'économie populaire des pays du Sud et les filières productives internationales peuvent être comprises comme l'expression d'une dynamique : faire en sorte que les rapports économiques ré-

pondent à d'autres prérequis normatifs que le pur rapport de force, en particulier lorsqu'il s'agit d'organiser la consommation en fonction de la reconnaissance des conditions de travail et des critères de qualité des producteurs locaux. En d'autres termes, il s'agit de *situer la question de la confiance sur la scène de l'économie mondiale*. Comme l'écrit Honneth, ceci suppose un travail critique, un travail de mise à jour des rapports sociaux déformés, en vue de leur transformation pratique ;

- la seconde tient au statut de l'ESS dans la dynamique générale des pratiques économiques. A l'heure où le capitalisme de marché s'est déplacé sur le théâtre mondial tout en se désencastrant des régulations antérieures, l'enjeu est également de *reconnaître ces pratiques comme des pratiques légitimes sur la scène de l'économie globale*. Ce sont moins les vertus intrinsèques de l'ESS qu'il faut avoir en tête lorsque l'on aborde ces questions – ses limites sont repérées depuis longtemps par les chercheurs – que le travail de pluralisation des formes économiques qui s'opère à travers elle. La refondation d'une économie socialement et écologiquement soutenable implique de repenser les modalités de fonctionnement de l'économie, de redéfinir les conditions de l'action publique et de construire un nouveau rapport à la consommation. Notre thèse est qu'une telle perspective est impossible tant que ne sont pas reconnues des pratiques économiques non-capitalistes où, de façon très concrète, se dessine une autre orchestration des rapports sociaux. Dans leur hétérogénéité même, les pratiques d'ESS matérialisent des alternatives, au Nord comme au Sud. Il importe de ne pas les cantonner fonctionnellement à un « secteur » de l'économie : le cadre de l'anthropologie économique permet d'y voir les prémisses indispensables à l'élaboration d'une stratégie post-fordiste de régulation, visant le ré-encastrement de l'économie dans la société à l'heure de la globalisation.

C'est la raison pour laquelle la *construction d'un cadre juridique sur ce thème est essentielle*. Certaines législations nationales (Belgique, Espagne, France, Italie) manifestent une avancée, reste à construire un *cadre européen*. L'avènement de celui-ci est indissociable d'une réflexion sur

³⁶ Au regard des trois sphères mentionnées, ce rapport positif à soi est désigné respectivement par Honneth comme « amour de soi », « respect de soi » et « estime de soi ».

les modalités concrètes de fonctionnement démocratique : faire valoir la pluralité des formes économiques, elles-mêmes étayées sur des pratiques d'ESS diffusées à l'échelle mondiale, suppose une approche de la démocratie fondée sur la participation et la mobilisation citoyennes – en d'autres termes, une *démocratie plurielle*. C'est sur ce point que nous voulons conclure.

ÉCONOMIE PLURIELLE, DÉMOCRATIE PLURIELLE

On voit que *c'est non seulement une mutation interne au capitalisme mais aussi une pluralisation des formes économiques qu'il s'agit de promouvoir*. Toutefois, comment imaginer que l'ouverture de l'action économique soit compatible avec le maintien d'une conception oligarchique de la politique, fondée sur la seule combinaison de mécanismes électifs et d'expertises éclairées ?

Ainsi que nous l'indiquions plus haut, saisir le potentiel de renouvellement contenu dans les pratiques d'ESS suppose de comprendre la combinaison entre crise du capitalisme et crise de la social-démocratie. Cette dernière a non seulement sous-estimé les bouleversements entraînés par la crise économique, mais aussi contribué à la diffusion d'une conception restreinte de la démocratie. Au-delà de la dépendance excessive vis-à-vis du paradigme redistributif, le traitement des défis économiques par la social-démocratie reposait sur un double leitmotiv : *la délégation* (la société délègue à l'Etat l'essentiel de sa prise en charge), *la représentation* (cette prise en charge est, à intervalles réguliers, sanctionnée par les dispositifs électifs).

Une telle philosophie de l'action publique a eu un rôle important dans la phase antérieure, mais elle n'a pas su intégrer dans l'action politique les initiatives construites par les populations pour anticiper ou surmonter la crise à l'échelle des territoires. Surtout, elle n'a pas vu qu'un travail de fond s'imposait, capable de s'atteler aux racines du désencastrement du capitalisme et à la refonte des significations de l'action économique. Elle a alimenté l'ignorance mutuelle des initiatives citoyennes et des politiques publiques.

Ce drame pratique s'adosse à une difficulté théorique : le cloisonnement entre politique et économie. Les pistes proposées par Jürgen Habermas – celle d'une démocratie délibérative et d'un patriotisme constitutionnel – ont ouvert une voie prometteuse, en libérant l'espace public de sa dé-

pendance à l'égard des partis et des pouvoirs (Habermas, 1983, 2003). Mais elles ont sous-estimé les enjeux de la démocratisation de l'économie, nécessaires aux mutations de l'économie comme de la société. Comme le montre Nancy Fraser (Fraser, 2005), Habermas n'a pas saisi l'importance des « espaces publics populaires », où questions politiques et questions économiques sont intimement mêlées. Plus largement, il n'a pas été attentif au travail de réélaboration de la notion même d'espace public, issu des formes d'engagement associatif à la périphérie du marché.

C'est pourtant un point que ne cessent de mettre en valeur les pratiques d'ESS : la dynamisation des espaces publics locaux passe par la construction de stratégies économiques non-capitalistes, prises en charge par les classes moyennes et populaires en contrepoint des pratiques économiques dominantes. Tout en s'attaquant à des problèmes relevant d'une rationalité coûts-bénéfices, il s'agit d'inscrire l'agir économique dans une *perspective de solidarité ou de citoyenneté*, et de construire une *communauté de liens* sur la base de problèmes concrets. Réciproquement, l'engagement de ces acteurs sur un terrain économique alternatif participe d'une redynamisation des espaces publics de proximité et, en conséquence, d'une relance de l'implication citoyenne – ce que la démocratie représentative ne parvient pas à mettre en œuvre.

Cette pluralisation des formes et des lieux de la démocratie politique est donc liée à la capacité de réencastrement de l'économie dans la société. Plus largement, ce mouvement apparaît comme un processus de démocratisation de l'économie, en permettant un traitement des questions économiques par la voie de l'action et de la mobilisation citoyennes. Il y a là une mutation susceptible d'entraîner des transformations politiques de grande ampleur, condition de la formation de sociétés démocratiques dont l'Europe manque cruellement. ■

Bibliographie

- Aglietta M. (2013), « Quelle est la réforme la plus urgente à mener en France ? », interview, in *Le Monde*, 15 mai.
- Aglietta M. et Berrebi L. (2007), *Désordres dans le capitalisme mondial*, Paris, Odile Jacob.
- Aglietta M. et Orléan A. (2002), *La monnaie, entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.
- Alter N. (2013) *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF, 6e éd. [2000].

Amblard M. (eds) (2003), *Conventions et management*. Bruxelles, De Boeck.

Arnsperger C. (2009), *Ethique de l'existence post-capitaliste : pour un militantisme existentiel*, Paris, Cerf.

- (2005), *Critique de l'existence capitaliste : pour une éthique existentielle de l'économie*, Paris, Cerf.

Bélangier P. R. et Lévesque B. (1990), *La théorie de la régulation. Du rapport salarial au rapport de consommation*, Montréal, UQAM.

Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Caillé A. (2000), *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, La Découverte.

Castel R. (1995), *Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.

Cassiers I. et alii (eds) (2011), *Redéfinir la prospérité. Jalons pour un débat public*, Paris, Editions de l'Aube.

Dacheux E. et Goujon D. (2011), *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses.

Dejours C. (2009), *Travail vivant. 1. Sexualité et travail. 2. Travail et émancipation*, Paris, Payot.

De Munck J. (2011), « Les critiques du consumérisme », in Cassiers et alii (eds), *Redéfinir la prospérité. Jalons pour un débat public*, Paris, Editions de l'Aube.

Dupuy J.-P. (2005), *Petite métaphysique des tsunamis*. Paris, Seuil.

- (2002), *Pour un catastrophisme éclairé : quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil.

Eymard-Duverney F. (eds) (2006), *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, Paris, La Découverte.

Fraser N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.

Gardin L. (2006), *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Toulouse, Erès.

Goleman D. (1997), *L'intelligence émotionnelle. Comment transformer ses émotions en intelligence*, Paris, Robert Laffont.

Gomez P.-Y. et Korine H. (2009), *L'entreprise dans la démocratie : une théorie politique du gouvernement des entreprises*, Bruxelles, De Boeck.

Granovetter M. (2008), *Sociologie économique*, Paris, Seuil.

Guéguen H. et Malochet G. (2012), *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte.

Herzog P. (2012), « Pour la mise en place d'une stratégie européenne de compétitivité industrielle intégrée et solidaire », *Lettre ouverte de Confrontations Europe*, Paris, Confrontations, 10 septembre.

Hillenkamp I. (2013), « Le principe de householding aujourd'hui. Discussion théorique et approche empirique par l'économie populaire », in Hillenkamp I. et Laville J.-L. *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès, p. 215-239.

Hillenkamp I. et Laville J.-L. (2013), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès, p. 105-123.

Hochschild, A. (2012), *The Outsourced Self. Intimate Life in Market Times*, New York, Metropolitan Books.

- (1983), *The Managed Heart. The Commercialization of*

Human Feeling. Berkeley, The University of California Press.

Habermas J. (2003), *L'intégration républicaine : essai de théorie politique*, Paris, Fayard.

- (1983), *Morale et communication*. Conscience morale et activité communicationnelle, Paris, Cerf.

Honneth A. (2011), *Das Recht der Freiheit*, Berlin, Suhrkamp Verlag.

- (2007), *La réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, Gallimard.

- (2002), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.

Illouz E. (2006), *Les sentiments du capitalisme*, Paris, Seuil.

Jaeger M. (eds) (2011), *Usagers ou citoyens ?*, Paris, Dunod,

Juan S. (2011), *La transition écologique*, Toulouse, Erès.

Kis J. (1989), *L'égalité dignité. Essais sur les fondements des droits de l'homme*, Paris, Seuil.

Laville J.-L. (2011), *Agir à gauche. L'économie sociale et solidaire*. Paris, DDB.

- (2010), *Politique de l'association*, Paris, Seuil.

Laville J.-L. et Nyssens M. (eds) (2001), « Introduction », in *Les services sociaux entre associations, Etat et marchés* (eds), Paris, La Découverte, p. 9-21.

Lévinas E. (1961), *Totalité et infini. Essai sur l'extériorité*, La Haye, M. Nijhoff.

Mauss M. (1999) a., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, p. 143-279 [1923] ;

- (1999) b. « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, p. 365-386 [1934] ;

de Nanteuil M. (2012), *La démocratie insensible. Economie et politique à l'épreuve du corps*, Toulouse, Erès. Disponible sur Cairn.info : <http://www.cairn.info/la-democratie-insensible--9782749211145.htm>.

de Nanteuil M. et Pourtois H. (2005), « L'Etat social actif : une réponse au défi de l'intégration par le travail ? », in Cassiers I., Pochet P. et Vielle P., (eds), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, Peter Lang, 2005, p. 323-350.

Polanyi, K. , (1983) *La grande transformation. Aux origines économiques et politiques de notre temps*, Paris, Gallimard [1944].

Pleyers, G. , (eds) (2011) *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation durable et solidaire*, Paris, DDB.

Postel, N., et Sobel, R. , (2013) « Crise de la pensée, pensée de la crise », in Hillenkamp I. et Laville J.-L., *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès, p. 105-123.

Ranci C. (1990), « Doni serviva reciprocita. La persistenza dell'altruismo sociale nei sistemi complessi », *Rassegna Italiana di Sociologia*, XXXI, n° 3, juin-septembre .

Servet J.-M. (2013), « Le principe de réciprocité aujourd'hui. Un concept pour comprendre et construire l'économie solidaire », in Hillenkamp, I., et Laville, J.-L., *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès, p. 187-213.

Veltz P. (2000), *Le nouveau monde industriel*, Paris, Gallimard.

Weber M. (2004), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard [1904].

En guise d'envoi

En guise
d'envoi

CRÉER UN CADRE EUROPÉEN FAVORABLE À DES SOLUTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE³⁷

par **Nicole Alix**

« Après le carré blanc sur fond blanc de Malevitch, les peintres ont bien dû se relancer...
Il faut changer de lunettes et de décor,
remonter plus haut pour déjouer les dysfonctionnements ».

Les stratégies de sortie de crise retenues par l'Union européenne et les Etats membres dans les mois à venir, quelles qu'elles soient, mettront du temps à produire leurs effets. Les vingt prochaines années seront difficiles à vivre. Pour une *Meilleure appropriation du marché européen pour construire une économie sociale de marché solidaire*, qui était le thème de ses Entretiens économiques européens en 2012, *Confrontations Europe* a choisi de s'intéresser aux apports spécifiques de l'économie sociale et solidaire.

Depuis 40 ans, nous employons continuellement le terme de crise pour désigner d'incessantes périodes d'adaptation de notre économie. Les causes, les conséquences, les formes, les effets diffèrent. Quel est le rôle particulier que joue l'économie sociale et solidaire ? L'absence de solution universelle mérite qu'on s'y attarde.

Il n'y a certes pas de définition a-temporelle de l'économie sociale. Par ailleurs, celle-ci a ses points faibles et elle doit accepter la critique. Pourtant :

- l'économie sociale a toujours apporté des réponses en période de crise,
- elle construit des solutions différenciées à la fois de court terme pour répondre aux urgences et de long terme pour préparer une économie de demain,
- sans en faire une panacée, il faut l'encourager au plan européen.

CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PEUT APPORTER À L'EUROPE : UNE VISION DIFFÉRENTE, DÉCENTRALISÉE ET DE LONG TERME

L'économie sociale et solidaire peut non seulement apporter des solutions d'urgence et de réparation des exclusions sociales créées par la crise, mais aussi être un moteur de nouveau développement et de transformation sociale. Elle peut contribuer à réconcilier les citoyens avec l'Europe, qui commence à être vue plus comme une menace qu'une promesse.

L'économie sociale et solidaire est en phase avec le modèle de développement de l'avenir : revalorisation de la proximité dans la globalisation, qualité des relations (tangibles et intangibles), RSE, réconciliation avec l'éthique (recherche du juste ET du bien, principes nommés et partagés par des groupes sociaux).

Un rôle spécifique dans la cohésion sociale, au-delà d'une fonction réparatrice

Des Etats appauvris et endettés cherchent non plus seulement à déléguer certaines de leurs anciennes prérogatives à des intervenants privés, mais aussi un relais de la part des investisseurs privés dans un *marché des investissements sociaux*. Le *capitalisme* cherche à surmonter les obstacles qui bloquent son développement via la *responsabilité sociale des entreprises* (moralisa-

³⁷ Texte reprenant une communication faite au "Brussels Think Tank Dialogue, Solidarity and Austerity. The 2012 State of the European Union", au sein du "Workshop 2. Beyond European Economic Governance: how to assess and to address the social impact of the crisis".

tion des pratiques) et en s'attaquant au marché des plus pauvres (stratégie dite de « Bottom of the Pyramid »).

L'échec des pays socialistes et des administrations bureaucratiques conduit à recourir à des *méthodes de management d'entreprise* pour tenter de mieux résoudre *les questions sociales*. La régulation des biens publics et des services d'intérêt général, notamment des services sociaux, se joue désormais dans un système concurrentiel régulé par les pouvoirs publics nationaux et européens et dans un marché mondial des services. Ce qui pose, dans l'ordre, les questions de :

- la *mixité sociale* dont nous avons besoin pour éviter l'exclusion du marché,
- l'*hybridation des ressources publiques, privées, bénévoles* nécessaire pour articuler solidarité et « qualité »,
- la place de la *liberté d'initiative publique* et privée, y compris non lucrative, en matière de services d'intérêt général, au côté du « mandatement » par les pouvoirs publics. Ce qui suppose des modalités de délibération des Etats et de l'Europe pour déterminer les choix de modes de propriété et de gestion.

Alors que l'Europe va connaître des plans d'austérité, elle perdrait au change à ne considérer que la capacité réparatrice de l'économie sociale.

Bien entendu, « fille de la nécessité », l'économie sociale et solidaire met en œuvre des solutions d'urgence (banques alimentaires, maintien de services dans des zones désertifiées, etc.) et de réparation (soutien scolaire, entreprises d'insertion, etc.). Mais elle invente aussi en permanence de nouvelles formes de protection sociale volontaires, sous formes de coopératives (y compris bancaires), de mutuelles de santé... Il faut à chaque fois que nécessaire évaluer la pertinence des différentes solutions envisageables : privatisation, gestion publique, économie sociale. Il existe des échelles complémentaires de développement économique et de gouvernance du développement (local, régional, national et international) dont ni l'Etat ni le marché ne peuvent faire l'économie.

Dans l'agriculture, l'épargne et le crédit, la santé, l'éducation, l'économie sociale et solidaire ne doit pas *remplacer* les autres systèmes mais, d'une part, elle doit prendre plus de place et, d'autre part, il faut changer les règles du jeu pour que ces entreprises à propriété et gouver-

nance collectives jouent à égalité avec les autres acteurs.

De nouvelles voies ouvertes par la transformation énergétique et numérique

Un « New Mix » se dessine, grâce au numérique et aux nouvelles énergies, entre centralisé et décentralisé : on sera à la fois producteur et consommateur local d'énergie et relié aux grands réseaux. C'est une perspective de renouveau pour la « double qualité coopérative » et des perspectives de partenariats entre entreprises de réseaux et économie sociale.

Open source, gestion des biens collectifs ou publics (logiciels libres, semences libres, habitat collectif, monnaies locales, ..) entraîne l'*émergence de nouvelles entreprises collectives*. Internet permet à des entrepreneurs locaux groupés en réseaux coopératifs ou associatifs de partager des machines « à domicile ».

Les *multinationales* cherchent des *partenariats* innovants avec des *acteurs de terrain*, ONG, entreprises sociales et PME. Les *collectivités locales* cherchent à favoriser la dissémination des ces nouvelles activités, pour que les citoyens puissent vivre dans leur territoire et éviter l'exclusion.

Des citoyens devenus « *consomm'acteurs* » veulent agir pour un monde plus soutenable. Des circuits courts se mettent en place (commerce équitable, banque coopérative et finance éthique, monnaies locales, plateforme de co-financement de projets sur le web).

Ces nouvelles voies d'ESS, à l'interaction entre la technologie et les enjeux économiques et sociaux, sont essentielles pour *préparer notre économie et notre vivre ensemble de demain*.

SANS ÊTRE UNE PANACÉE, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DOIT ÊTRE ENCOURAGÉE AU PLAN EUROPÉEN

L'Europe doit prendre l'économie sociale et solidaire au sérieux. Elle fait partie intégrante de « l'économie sociale de marché », objectif du Traité de Lisbonne. La Déclaration adoptée début 2012 par la Conférence européenne des évêques (COMECE) la présente comme un espace d'échanges et de réciprocité indispensable, à côté des trois autres piliers « du développement durable » que sont l'économie de marché, la politique sociale, la politique environnementale.

Un courant positif au sein de la Commission

Il existe un courant positif au sein de la Commission, créé par l'initiative de la Commission européenne, sous l'impulsion du Commissaire Barnier. L'Acte pour le Marché unique ambitionne de faire marcher l'UE sur ses deux jambes : la compétitivité et la nécessaire cohésion sociale. L'un des 12 leviers porte sur l'entrepreneuriat social et le 25 octobre 2011 ont été annoncés trois types d'action :

- la *Communication sur la responsabilité sociale des entreprises* pose la question fondamentale du rôle des entreprises dans la société, notamment compte tenu des externalités qu'elles produisent ;
- l'*Initiative pour l'entrepreneuriat social* vise les entreprises dont l'objet social est d'apporter une plus-value sociale, ce qui sert l'intérêt général ;
- accompagnée d'une *approche plus axée sur les statuts de l'économie sociale* : associations, fondations, coopératives, mutuelles. Il faut relancer la réflexion sur ces statuts pour que les entreprises qui revêtent cette forme aient toute leur place.

L'Initiative pour l'entrepreneuriat social de la Commission européenne en 2011 propose :

- un accès plus facile au *financement, privé et fonds européens*,
- une plus grande *visibilité*,
- l'*amélioration du cadre réglementaire*, notamment dans les :
 - *marchés publics* : inclusion de clauses sociales et environnementales, critères autres que le prix le plus bas ;
 - *services d'intérêt économique général* : amélioration du système des aides d'Etat pour les services locaux et sociaux ;
 - *statuts* : le débat est en cours pour l'amélioration du statut de coopérative européenne, qui rencontre actuellement peu de succès. En ce qui concerne le statut pour les mutuelles, les attentes différant selon les pays, la Commission a décidé de repartir du rapport du Parlement sur le sujet. Enfin, est en préparation un projet de statut de fondation européenne.

La visibilité. La définition du rôle et de la place de l'ESS dans une économie de marché régulée

L'ESS doit être promue non pas comme un « tiers secteur » fonctionnant dans une logique de niches, mais comme une forme de l'économie de marché dans laquelle la répartition de la valeur ajoutée se fait avant la fabrication du résultat, et non seulement par redistribution fiscale et mécénat. Ce qui pose la question de la délibération sur la répartition de la valeur ajoutée et les retours pour les « communautés » et la contribution aux biens publics.

Au-delà des « entreprises sociales », aux contours encore flous, le rôle spécifique des groupements de personnes qui, depuis des décennies, suscitent la mobilisation économique des acteurs, doit être promu. Il n'y a pas de résultat sans processus. Les processus spécifiques des formes a-capitalistes d'entreprises, dont celles de l'économie sociale, doivent être reconnus et encouragés.

L'*innovation sociale*, mise en avant par le Président Barroso, ne doit pas être limitée à l'innovation dans les services sociaux, pour lutter contre la pauvreté et l'innovation sociale, mais pour venir au service de l'investissement, y compris sur le lieu de travail, dans les industries et les services. L'économie sociale et solidaire doit être envisagée sous l'angle de l'échange d'idées et de projets, source des innovations futures. C'est un terrain presque inconnu, contradictoire avec l'approche marché unique qui uniformiserait des produits, alors qu'ici on vise la co-production, la collaboration, la co-opération.

L'environnement légal

Il faut *encourager les Etats à adopter une législation qui promeuve les formes d'ESS* pour bâtir un nouveau développement. Il faut *lever les obstacles* qui empêchent, dans certains Etats membres, les formes coopératives, associatives et mutualistes d'exister et de se développer. Il faut reconnaître les formes hybrides d'entreprises sociales, avec un droit au financement hybride.

Il faut mettre notre *droit européen de la concurrence*, censé servir le bien-être du consommateur, mais au détriment parfois de celui du salarié ou du citoyen, au service d'une vision de long terme.

Jusqu'à présent, le droit communautaire repose sur l'une des idées fondamentales que c'est en

limitant le rôle des Etats qu'on créera le grand marché qui garantit la paix et la prospérité en Europe. L'UE ne peut intervenir dans la vie de la société que lorsque le droit de la concurrence, compétence exclusive de l'Union, est en risque. Au contraire, dans certains Etats membres, dès lors qu'elle agit au nom de l'intérêt général, une collectivité peut, quelque soit son niveau de compétence, intervenir dans la vie de la société.

C'est pourquoi il faut nourrir *le droit positif européen des services d'intérêt général et promouvoir les biens publics et les biens communs*. Une définition européenne de l'intérêt général permettrait de distinguer les activités économiques concurrentielles ou non (que la Commission invite les Etats à traiter différemment), proposer des étalons pour juger de la qualité et des prix (critères de long terme) et, pourquoi pas, oser la reconnaissance des initiatives citoyennes d'intérêt général, application d'un principe positif de subsidiarité dans les droits fondamentaux de l'UE.

Le financement

Il faut développer le financement des investissements sociaux de long terme.

Les Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat (EUSEF) promu par la DG MARKT marquent une première étape, mais une réponse partielle. D'une part, il faut en avoir une vision large, qui réponde aux besoins des entreprises sociales à haut besoin capitalistique comme les hôpitaux, le logement social, les établissements pour personnes âgées ou handicapées. D'autre part, on ne peut en rester au financement des hauts de bilan, comme si les financements publics ou de la protection sociale n'étaient plus nécessaires, ni pour l'investissement, ni pour le fonctionnement. Le changement que traduit la possibilité d'utiliser le FEDER pour les infrastructures sociales doit être encouragé : des Fonds européens qui ne financent pas seulement les investissements d'une croissance économique, mais aussi des biens publics seront le terrain d'un développement plus durable.

Les modes d'évaluation et de régulation

Nous avons besoin d'une gamme de solutions, pour répondre aussi bien à la protection des investisseurs qu'à celle des consommateurs, notamment les plus fragiles (par ex services à la personne, protection sociale, accès aux services bancaires), adaptées aux différentes formes en-

trepreneuriales : statut *ad hoc* (régulation d'ordre légal, national ou européen, qui garantit la place des différents investisseurs) et/ou d'un label (régulation par le marché, une marque qui rassure les consommateurs et attire les investisseurs).

Alors que se généralise le contrôle à distance par des experts, il faut aussi rester à l'écoute des acteurs de terrain, qui connaissent leurs métiers, leurs clients, leurs sociétaires, leurs forces et leurs faiblesses, les conditions dans lesquelles « les vrais projets avec de vrais gens » ont quelque chance de marcher. Il faut mettre un terme à la substitution systématique de l'expertise de terrain par des tableaux d'indicateurs – qui ont leur utilité par ailleurs.

L'accompagnement des acteurs : changer d'échelle de façon réaliste

On invite l'économie sociale et solidaire à changer d'échelle. On dispose pour ce faire d'une énorme puissance de financement local, une épargne locale qui ne demande qu'à financer des projets locaux, parce que ses détenteurs croient aux projets, connectés à leur identité, et qu'ils sont prêts à y mettre l'argent de leur famille.

Pourtant on se plaint de « ne pas trouver les porteurs de projets ». Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas procéder comme des grossistes pour faire émerger des projets d'entreprise ! Il faut repartir non pas des organismes institutionnels, mais des acteurs de terrain ancrés dans les territoires.

Ce qui marche, ce sont des clubs d'entrepreneurs sur les territoires, des clusters qui favorisent la coopération, des pôles de compétitivité dédiés à la coopération entre différents types d'acteurs. Il faut organiser des workshops pour identifier de nouvelles opportunités, ne pas s'attendre à ce que de nouveaux entrepreneurs se présentent aux guichets, mais réunir des acteurs différents, des entrepreneurs, des collectivités locales, des banques proches... Mettre en confrontations, en réseau, en synergie, des initiatives ancrées localement. Par exemple, ce qui marche pour une entreprise, ce n'est pas de rencontrer sa jumelle dans un autre pays, mais des acteurs « d'un autre genre », dans d'autres pays. L'innovation naît de l'asymétrie : c'est là qu'émerge le développement.

Il faut aussi éviter les stratégies d'accaparement. A cette fin, il convient de mettre les objectifs, les valeurs en avant dès le début, dans une vision commune de projet collaboratif. Que les entre-

preneurs acceptent, voient leur intérêt à prendre part à un projet collectif ; que les collectivités locales apprennent à accompagner sans prendre la main à tous les coups. Pour l'instant, ces pratiques restent marginales. Il faut sortir de l'aide au développement pour aller vers le partenariat.

Nous avons besoin d'organismes de financement intelligents qui ne soient pas déconnectés des besoins et qui participent au montage des projets. L'ESS doit sortir de ses statuts, ses modèles, aller vers les citoyens, sortir de son périmètre. Elle a rendez-vous avec l'histoire.

PROPOSITION DE 6 PRIORITÉS POUR UN CADRE EUROPÉEN EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 1. Recherche et innovation sociale** : il faut promouvoir la recherche économique sur les biens publics et collectifs en tant que capital productif, une richesse dont l'utilisation commune par des groupes de personnes génère de nouvelles richesses ; il faut aussi promouvoir la recherche sur la gouvernance et l'association des parties prenantes, ne pas oublier que les process comptent dans la production des résultats.
- 2. Promotion de la diversité de formes d'entreprises**, des entreprises sociales « quelque soit le statut » aux groupements de personnes au patrimoine collectif et impartageable.
- 3. Financements des investissements sociaux à haute intensité capitalistique** : il faut mobiliser les fonds européens et les financements privés pour les entreprises sociales à haute intensité capitalistique, dans le domaine des hôpitaux, du logement social, des établissements pour personnes âgées et handicapées.
- 4. Services d'intérêt général, biens publics européens, biens collectifs** : il faut reconnaître le droit d'initiative et de portage de projets collectifs d'économie sociale ne relevant pas d'une commande publique. Et reconnaître la nécessaire hybridation des ressources, grâce à des systèmes d'aides d'Etat plus simples.
- 5. Introduction de critères de long terme et de « bien commun » dans les systèmes de rating, de choix des investissements et de rémunération des financiers** : il faut promouvoir les dispositifs qui permettent la création et la diffusion du savoir collectif, dans le domaine de l'industrie et des services économiques, sociaux, culturels.
- 6. Systèmes de protection sociale volontaires ou collectifs** : il faut promouvoir la mutuelle pour permettre à des groupes de personnes de couvrir les nouveaux aléas de la vie, aux côtés de la protection sociale universelle et des systèmes commerciaux.
- 7. Un changement d'échelle à partir du terrain, pas des institutions** : il faut développer par exemple des clubs d'entrepreneurs sur les territoires, des rencontres internationales d'acteurs différents, en évitant les stratégies d'accaparement ; considérer que la connaissance de terrain est un fondement incontournable de la décision sociale et économique.

Reste à savoir qui va agir, quels sont les acteurs sur lesquels on peut fonder une politique européenne, où sont les alliés pour la mettre en œuvre. Peut-on aboutir à des prises de position de quelques Etats ou régions ? A partir de propositions communes de think-tank comme Confrontations Europe ?

Après le carré blanc sur fond blanc de Malevitch, les peintres ont bien dû se relancer et Stravinsky s'est bien inspiré des chants populaires russes pour retrouver son souffle après les critiques dont il a été l'objet.

Il faut changer de lunettes et de décor, remonter

plus haut pour déjouer les dysfonctionnements : séparer l'économique et le non économique, l'économique et le social, l'économique et le politique conduit à l'impasse car il s'agit d'aspects de notre vie sociale étroitement mêlés et dont la définition évolue dans le temps.

Depuis plusieurs décennies, l'extension du marché détruit les solidarités gratuites, de proximité, sans avoir les moyens de les compenser par des systèmes de « protection sociale » durables. Il n'est pas certain que nous partagions tous le diagnostic des crises. Les limites de l'utopie du « libéralisme réel » devraient pourtant apparaître

de façon aussi criante que celles du communisme « réel ». L'économie est par nature instable et il faut raisonner économique ET social ET environnemental ET culturel ET politique.

Faire du marché intérieur européen une zone d'échanges, marchands ET non marchands est politiquement difficile et risqué : les acteurs n'ont pas ou plus confiance. L'économie sociale et solidaire peut y contribuer, avec sa logique propre, non seulement de réparation (qu'on lui reconnaît volontiers), mais aussi de production, autrement, en organisant le collectif. Circuits courts de producteurs à consommateurs, logiciels et semences libres, habitat collectif, monnaies locales, énergie décentralisée... ces nouveaux « marchés d'économie sociale » articulent innovations technologiques majeures (internet, énergie) et besoins pour préparer notre économie et notre vivre ensemble de demain. Loin d'être résiduelles, elles intéressent les collectivités locales qui cherchent à « reterritorialiser une économie d'industries et de services ».

Il est temps de montrer que la diversité des formes d'entreprises, privées, publiques ou collectives permet la stabilité et la régulation du système économique. Les mutuelles, les coopératives, les associations qui mobilisent des collectifs et des générosités ne sont pas des solutions transitoires, ou alors elles durent entre 20 et 100 ans.

Il est temps de montrer que les biens publics et les solidarités gratuites sont utiles et non contraires à l'économie de marché et qu'ils participent à la juste fixation des prix.

Il est temps de montrer qu'il existe d'autres modes de validation des échanges que les prix, que ce soit dans la santé ou dans la finance. « Que les marchés soient transparents ou opaques [...], les prix financiers ne sont pas de bons signaux. Aucune force de rappel ne vient en limiter les excès, à la différence de ce qui se passe sur les marchés de biens ordinaires » (Orléan, 2011).

Notre démarche pourrait se revendiquer de K. Polanyi : « re-encastrier l'économie » dans la société dont elle a été séparée. L'utopie du marché auto-régulateur aboutit à un coût social et écologique exorbitant, susceptible de provoquer la montée des protectionnismes et extrémismes. Les sphères de la production et de la distribution doivent être réappropriées, sous contrôle politique et social des citoyens et non pas aux seules mains d'intérêts privés.

Elle rejoint aussi la théorie des biens communs d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie en 2009. « Les modèles non coopératifs nous renseignent sur ce que font les individus quand ils sont dans une situation qu'ils ne peuvent pas modifier, pas quand ils sont suffisamment autonomes pour élaborer leurs propres institutions et influencer les normes et bénéfices perçus ». En communiquant et interagissant de manière répétée pour gérer des ressources dont ils sont dépendants, des collectifs peuvent agir plus efficacement que le marché ou le gouvernement central pour gérer des ressources dont elles sont dépendantes. « Appliquer des modèles hors de leur champ peut produire plus de tort que de bien » (Ostrom, 2010, p.222). ■

Bibliographie

Alix N. (2012), "Do EU legislation and economic policies act in concert in developing a harmonised business theory for social economy and social enterprise? A European review from 1990 to 2011", *Conference Working Papers Series*, volume VIII, Siena, Italy ;

- (2013), synthèse dans *RECMA* 327, janvier.

- (2012), "Vers des solutions d'économie sociale", Brussels Think Tank Dialogue, 31 janvier.

<http://www.confrontations.org/images/confrontations/Actu/BRUSSELS%20THINK%20TANK%20DIALOGUE%20f.pdf>

Commission européenne (2011), *Communication au Parlement, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, COM (2011), 682/2, Bruxelles, Commission européenne.

- (2013), Règlement (UE) n° 346/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux *fonds d'entrepreneuriat social européens*, Bruxelles, Commission européenne.

Comece (2012), « Une Communauté Européenne de Solidarité et de Responsabilité », *Conférence européenne des évêques*, 12 janvier. <http://www.comece.org/site/fr/presse/communiquésdepresse/newsletter.content/1417.html>

Laville J.-L. (2011), *Agir à gauche. L'économie sociale et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

Orléan A. (2011), *Le Monde*, 6 décembre.

Ostrom E. (2010), *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck.

LISTE DES AUTEURS

Nicole ALIX est administratrice déléguée de Confrontations Europe, en charge de l'ESS. Elle est aussi secrétaire des Rencontres du Mont-Blanc, forum international de l'ESS. Elle a œuvré de 2003 à 2011 au Crédit Coopératif, dont elle était Directrice du développement. Elle a été auparavant Directeur général adjoint de l'UNIOPSS, créatrice du « Comité de la Charte pour le Don en confiance » et Directeur général du groupe Maisons de retraite Isatis.

Jean-Louis Bancel est président du Crédit Coopératif depuis 2009. Il est aussi président de l'Association internationale des banques coopératives depuis 2007 et vice-président de la Commission des normes comptables privées depuis 2008. Il a été directeur général de la Mutualité française, secrétaire général du Groupement des entreprises mutuelles d'assurances GEMA et directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et du Budget, chargée de la Consommation, Véronique Neiertz.

Jean-Claude Barbier, sociologue, est directeur de recherche émérite au CNRS, à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Il fait partie de l'équipe « Économie et Société » du Centre d'économie de la Sorbonne. Spécialisé dans la sociologie des politiques publiques et de la protection sociale, la sociologie du travail et la sociologie du management et de la gestion des ressources humaines, il travaille sur la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe et sur l'intégration européenne. Parmi ses nombreux ouvrages et articles, on peut retenir *La Longue Marche vers l'Europe sociale*, Paris, PUF, Coll. « Le Lien social », 2008, traduit et adapté en anglais: *The Road to social Europe*, Routledge, 2013.

Bernard Bazillon, expert comptable conseil et commissaire aux comptes, est Directeur associé chez KPMG S.A et anime depuis 2010, le réseau des professionnels de KPMG dédié à l'économie sociale et solidaire. Il a été en charge pendant 20 ans d'une équipe de 50 professionnels impliquée dans ce secteur. Il fut à ce titre le coordinateur technique national du secteur des mutuelles du code de la mutualité et s'est spécialisé dans l'accompagnement des structures du secteur « Social et médico-social » ainsi que des organismes faisant

appel à la générosité publique. Il est également le trésorier de la Fondation KPMG France, dont l'objet est de favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle ou sociale de jeunes personnes rencontrant des difficultés, par la promotion et le soutien d'actions d'éducation et de formation.

Hervé Bompard-Eidelman est porteur du projet de création d'un réseau de coopératives de gestion et d'appui à la réinsertion au sein des établissements pénitentiaires (Groupement coopératif SGI) et porteur du projet de création de l'Espace National Coopératif Associations Prisons (ENCAP).

Philippe Chabasse est Directeur associé de Jubilation. Médecin, il a été codirecteur de l'association Handicap International, de 1984 à 2004. Il a été également vice-président de la plate-forme des ONG françaises Coordination SUD, membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'homme et cofondateur de la Campagne internationale pour Interdire les Mines, association qui a reçu le Prix Nobel de la paix en 1997 avec Jody Williams.

Jacques Defourny est professeur d'économie à HEC-ULG (Université de Liège) dont il dirige le Centre d'Economie sociale qu'il a fondé au début des années 90. Il a été un des membres fondateurs du réseau européen EMES, regroupant 13 centres de recherche universitaires travaillant sur l'entreprise sociale et le tiers secteur, qu'il a présidé entre 2002 et 2010. Il travaille actuellement sur les modèles d'entreprises sociales en Europe, aux Etats Unis et en Asie de l'Est dans une optique comparative. Il a participé à de nombreuses publications collectives en anglais et en français.

Pascale Delille est chercheuse au Laboratoire Communication et solidarité à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand depuis 2009. Elle s'intéresse particulièrement aux monnaies complémentaires, les Sel (système d'échange local).

Bruno Drevet est gérontologue et spécialiste des actions « vieillesse » pour les logements sociaux. Il a été directeur de l'ANRESPA (Association pour le Développement des Nouvelles Résidences avec services pour les personnes Agées) et directeur de l'Association des Directeurs de sociétés HLM.

Hugues Feltesse a été Responsable de la mission « Défense des droits de l'enfant » auprès du Défenseur des droits depuis 2012. Il a été Directeur général de l'UNIOPSS, confédération de 6 000 associations françaises œuvrant dans le domaine de la santé et l'action sociale et cofondateur du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En mars 2003, il a rejoint la Commission européenne à la DG Emploi, affaires sociales et inclusion.

Benoît Hamon est ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la consommation depuis juin 2012. Il est aussi député de la onzième circonscription des Yvelines. En 2004 il est élu au Parlement européen où il a occupé des responsabilités au sein des commissions des affaires économiques et monétaires, du marché intérieur et de la protection des consommateurs, et des délégations pour les relations avec les Etats-Unis et Israël. De 2008 à 2012 il a été porte-parole du Parti socialiste.

Jean-Louis Laville, sociologue et économiste, est professeur du CNAM, chercheur au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise, CNRS-Cnam) et au GIS-Ifris. Il intervient dans de nombreux réseaux de recherche européens (cocréateur du réseau EMES) et internationaux (coordinateur du réseau RILESS). En tant qu'auteur ou coauteur, il a écrit une quinzaine d'ouvrages consacrés à l'Economie sociale et solidaire, dont « *L'Economie sociale et solidaire, une perspective internationale* » (Erès 2013).

Alain Lipietz est membre de Europe Ecologie-Les Verts. Il a mené une double carrière de chercheur et d'homme politique. Il a exercé différentes fonctions dans la recherche en économie et enseigné dans plusieurs universités. Il est élu deux fois député européen, de 1999 à 2004, et participe à de nombreuses commissions. Parmi ses nombreux travaux d'analyse économique, on peut citer *Green Deal : La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, paru en 2012.

Jacques-François Marchandise est cofondateur et directeur de la recherche et de la prospective de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération). Il enseigne aussi à l'ENSCI (Université Toulouse Le Mirail), à l'Université Rennes 2 et à Télécom ParisTech. Il est chercheur associé à l'ENST. Il centre particulièrement son travail sur l'innovation numérique au service du lien social et les passerelles entre ESS et TIC.

Mathieu de Nanteuil, sociologue et philosophe, est professeur à l'Université catholique de Louvain, directeur du Centre de recherches interdisciplinaires Démocratie, Institutions, Subjectivité (CriDIS-UCL), membre associé à la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale (UCL) et au Groupe de recherches en Théories politiques contemporaines (TEOPOCO-Université Nationale de Colombie). Ses travaux portent, notamment, sur la place du travail et de l'économie solidaire dans les théories de la justice sociale.

Marthe Nyssens est professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain-la-neuve et coordinatrice d'un programme de recherche sur l'Economie sociale et solidaire au CIRTES. Elle est membre fondateur d'EMES (European Research Network). Son travail concerne particulièrement les domaines du marché du travail et de l'innovation sociale.

Nathalie Parent est associée-responsable du développement de *Social Planet*, réseau social en faveur de l'Economie sociale et solidaire, créé en 2010.

Arielle Pieroni-Garcia est Directrice-adjointe des Affaires juridiques à la Mutualité française.

Claire Roumet est secrétaire générale du Comité Européen de Coordination de l'Habitat Social (CE-CODHAS) Housing Europe depuis octobre 2000, réseau de fédérations nationales et régionales du logement social, public et en coopérative.

Bastien Sibille a été, de 2008 à 2013, coordonnateur de l'Association internationale du Logiciel Libre. Il a fondé et dirige l'entreprise sociale TAL-COD (Agence web open-source).

Frédéric Sultan a fondé Gazibo (coopérative de conseil en projets collaboratifs basés sur l'utilisation des outils numériques) en 2008. Il est aussi membre de Vecam, qui milite pour la démocratisation des technologies de l'information et de la communication. Il a créé Remix the Commons, plateforme multimédia collaborative sur les biens communs.

Emmanuel Verny est délégué général du CEGES depuis février 2012. Il a occupé auparavant plusieurs fonctions dans le champ de l'économie sociale, notamment comme directeur de l'UNA de 1997 à 2011.

Retrouvez ici tous les numéros de l'Option :

N°32 : EEE 2012 : Relance du dialogue social et économique pour l'emploi et la formation, l'impératif industriel et la compétitivité

N°31 : Tour dans les Balkans occidentaux : Resserrer les liens avec nos amis pour réussir ensemble leur entrée dans l'Union européenne

N°30 : EEE 2011 : Dialogue social et relations industrielles pour résoudre l'équation compétitivité/solidarité. Vers une économie sociale de marché ?

N°29 : L'Europe a-t-elle un avenir ? Leçon inaugurale à l'École des Ponts ParisTech (In English)

Hors série EEE de Varsovie

N°28 : ENERGIE NUCLEAIRE : Le besoin d'une nouvelle impulsion politique de l'UE (In English)

N°27 : FORMATION EMPLOI : choc démographique et sortie de crise (In English)

N°26 : In English - Nuclear revival, nuclear safety : challenges for the EU

N°25 : Solvabilité II

N°24 : Renaissance du nucléaire

N°23 : Responsabilités des entreprises en Europe

N°22 : La Bosnie-Herzégovine et nous (In English)

N°21 : Pour un dialogue industriel européen (In English)

N°20 : Quand l'Europe s'ouvre aux services publics

N°19 : Vers des identités européennes d'entreprises

N°18 : UE : Objectif SIG

N°17 : Pour un nouveau modèle social, économique et culturel

N°16 : Pour une communauté de l'énergie

N°15 : Quelle politique de financement en Europe

N°14 : Pour une identité européenne d'entreprise

N°13 : Elargissement : la fin de la sécession européenne

N°12 : Former société en Europe

N°11 : Pour un contrôle social du cycle du millénaire à l'OMC

N°10 : La réforme de la formation professionnelle. Pour une nouvelle relation formation/travail

N°9 : Les voies nouvelles de la participation

N°8 : Pour un pacte de stabilité et de développement du secteur bancaire

N°7 : Un gouvernement démocratique pour l'euro

N°6 : Acteurs pour l'emploi

N°5 : Quelles stratégies des entreprises publiques face à la mondialisation ?

N°4 : Service public, renouveau en France, création en Europe

N°2/3 : Une union politique européenne pour un progrès de nos sociétés

N°1 : Une citoyenneté européenne

CONFONTATIONS EUROPE

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner aux publications : *Confrontations Europe La Revue* et *l'Option de Confrontations Europe*

Nom, Prénom :

Profes. qualité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Confrontations Europe La Revue (4 numéros par an) et *l'Option de Confrontations Europe* **58 €**

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de *Confrontations Europe* à l'adresse suivante :
Confrontations Europe, 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris